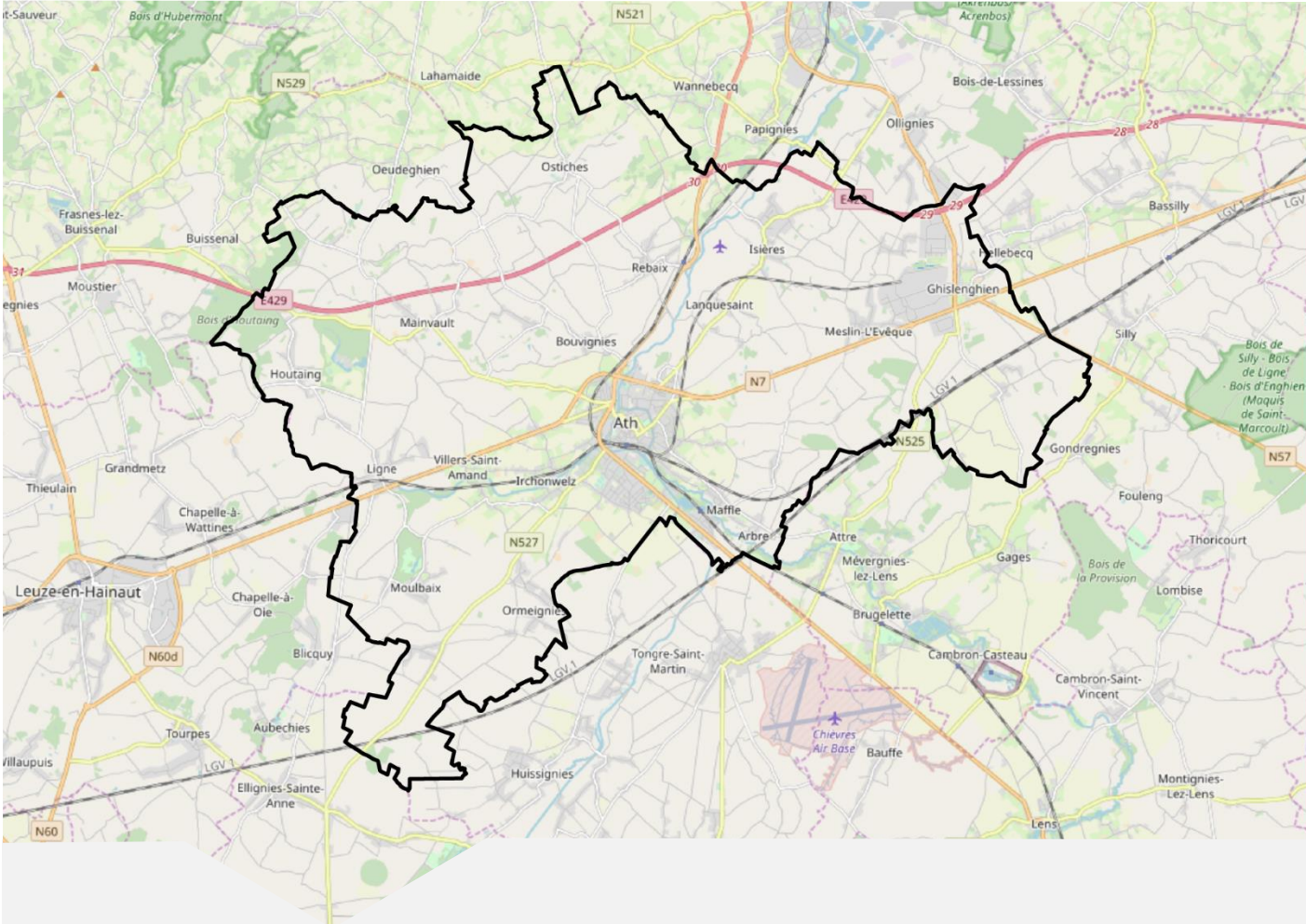




Programme Communal de Développement Rural

Ville d'Ath

Partie 1 – Analyse des caractéristiques du territoire

Décembre 2023

Pour le compte de :

En partenariat avec :



ICEDD



Titre du document

Programme Communal de Développement Rural

Ville d'Ath

Partie 1 – Analyse des caractéristiques du territoire

Auteurs



Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

Boulevard Frère Orban 4

B-5000 NAMUR

+32 81 25 04 80

www.icedd.be



Fondation Rurale de Wallonie

Parc scientifique Créalys

rue Camille Hubert, 5

5032 ISNES

+32 81 26 18 82

www.frw.be

Equipe Wallonie picarde

rue Henri Lemaire, 1

7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

+32 69 87 10 90

wallonie.picarde@frw.be

Personnes de contact

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

- Florence Vandy – florence.vandy@icedd.be
- François Vander Linden – francois.vanderlin@icedd.be

Fondation Rurale de Wallonie

- Régine Dubrulle – r.dubrulle@frw.be
- Robin Penay – r.penay@frw.be
- Nathalie Remy – n.remy@frw.b
- Elodie Nise – e.nise@frw.be

Table des matières

1. Introduction	1
2. Portrait général du territoire.....	2
2.1. Localisation géographique	2
2.2. Densité de population	4
2.3. Occupation du sol	6
3. Outils d'aménagement du territoire	9
3.1. Introduction	9
3.2. Outils d'aménagement du territoire	9
3.3. Outils politiques.....	9
3.4. Commissions	10
3.5. Budget communal.....	10
4. Aménagement du territoire, paysage et urbanisme.....	12
4.1. Aménagement du territoire	12
4.1.1. Introduction	12
4.1.2. Schéma d'orientation locale (SOL)	12
A. Définition	12
B. Application au territoire d'Ath	12
4.1.3. Autres outils d'aménagement du territoire :.....	13
4.2. Paysage.....	14
4.2.1. Contexte.....	14
4.2.2. Eléments structurants du paysage	16
4.2.3. Intérêt paysager	17
4.3. Urbanisme.....	19
4.3.1. Analyse par village.....	19
A. Ath.....	19
B. Arbre	20
C. Bouvignies	21
D. Ghislenghien.....	22
E. Gibecq.....	23
F. Houtaing	24
G. Irchonwelz	25
H. Isières.....	26
I. Lanquesaint	27
J. Ligne.....	28
K. Maffle	29
L. Mainvault.....	30

M. Meslin-l'Evêque	31
N. Moulbaix	32
O. Ormeignies	33
P. Ostiches	34
Q. Rebaix	35
R. Villers-Notre-Dame	36
S. Villers-Saint-Amand	37
4.3.2. Sites et biens classés	38
4.4. Espaces publics structurants	40
4.5. Evolution du territoire	51
4.5.1. Potentiel foncier	51
4.5.2. Projets	52
4.6. Synthèse	54
5. Mobilité.....	55
5.1. Introduction	55
5.2. Réseau viaire	55
5.2.1. Hiérarchie	55
5.2.2. Gestion	56
5.3. Déplacement des habitants	57
5.3.1. Taux de motorisation des ménages.....	57
5.3.2. Déplacements professionnels en lien avec Ath domicile-travail	58
A. Source des données	58
B. Déplacements professionnels depuis Ath - flux sortant	58
C. Déplacements professionnels vers Ath - flux entrant.....	58
5.4. Réseau de transports en commun	59
5.4.1. Réseau ferré	59
5.4.2. Réseau bus	60
5.5. Réseau cyclable.....	62
5.5.1. Caractérisation du réseau cyclable.....	62
5.5.2. Réseau cyclable à points nœuds	63
5.5.3. Point Vélo	63
5.6. Plan communal cyclable et piéton d'Ath	63
5.6.1. Présentation générale	63
5.6.2. Plan piéton	64
5.7. Transports alternatifs	66
5.8. Stationnement.....	66
5.9. Synthèse	67
6. Environnement	68

6.1. Relief	68
6.2. Sols	69
6.3. Eaux	70
6.3.1. Réseau hydrographique	70
6.3.2. Qualité des eaux de surface et souterraines	71
6.3.3. Assainissement	72
6.4. Réseau écologique	73
6.4.1. Contexte	73
6.4.2. Zones protégées	74
6.5. Mesures de protection de l'environnement	77
6.5.1. Agenda 21	77
6.5.2. Biodiversité	77
6.5.3. Gestion différenciée de l'espace public	78
6.5.4. Contrat de rivière	78
6.5.5. Programme agro-environnemental	79
6.6. Risques techniques et naturels	80
6.6.1. Risques liés aux éléments naturels	80
A. Inondations	80
B. Sites karstiques	82
6.6.2. Les risques liés à l'activité humaine	82
6.7. Synthèse	85
7. Aspects socio-démographiques	86
7.1. Population	86
7.1.1. Evolution de la population	86
7.1.2. Répartition par village	87
7.2. Structure de la population	87
7.3. Age de la population	88
7.4. Type de ménage	89
7.5. Perspectives	90
7.6. Synthèse	91
8. Logements	92
8.1. Caractéristiques des logements	92
8.1.1. Année de construction	92
8.1.2. Type de logements	92
8.1.3. Logements publics	93
8.2. Prix de l'immobilier	94
8.3. Synthèse	95
9. Services, équipements et lieux de vie	96

9.1. Introduction	96
9.2. Commerces	96
9.2.1. Association des commerçants	96
9.2.2. Offre commerciale	97
9.2.3. Marchés	99
A. Marché hebdomadaire	99
B. Marché des producteurs locaux.....	100
9.3. Enseignement.....	100
9.3.1. Enseignement fondamental	100
9.3.2. Enseignement secondaire	100
9.3.3. Enseignement supérieur	101
9.3.4. Origine – Destination.....	101
A. Destination	101
B. Origine	102
9.4. Petite enfance	102
9.5. Jeunesse.....	103
9.6. Hébergement des aînés.....	103
9.7. Soins de santé.....	104
9.8. Services du CPAS.....	106
9.9. Sport, loisirs et culture.....	106
9.9.1. Sport.....	106
9.9.2. Loisirs	106
9.9.3. Culture.....	107
9.9.4. Folklore	108
9.10. Gestion des déchets	109
9.10.1. Production de déchets	109
9.10.2. Collecte des déchets	110
9.10.3. Réemploi	110
9.10.4. Problématique en matière de déchets.....	110
9.11. Pôles et lieux de vie	111
9.12. Associations	111
9.13. Synthèse	111
10. Développement économique.....	112
10.1. Marché du travail	112
10.1.1. Taux de chômage	112
10.1.2. Répartition de l'emploi.....	112
10.1.3. Revenus.....	113
10.1.4. Accompagnement des travailleurs	114

10.2.	Entreprises.....	115
10.2.1.	Constats généraux.....	115
10.2.2.	Parcs d'activité économique	115
10.2.3.	Entreprises agricoles	116
10.3.	Développement local	118
10.4.	Tourisme	118
10.5.	Synthèse	119
11.	Energie et réseaux techniques	120
11.1.	Réseaux techniques	120
11.2.	Production d'énergie renouvelable	121
11.3.	Mesures prises par la commune	121
11.4.	Synthèse	123

1. Introduction

Pour rappel, le diagnostic est la première phase du PCDR. Elle consiste à établir un portrait du territoire en abordant les 3 grands thèmes que sont les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Il est issu de la compilation de documents existants (rapport, carte, données statistiques...) et des informations issues des échanges avec l'Administration communal et des personnes ressources (ex : centre sportif, CPAS, CCATM, commerçants, agriculteurs...).

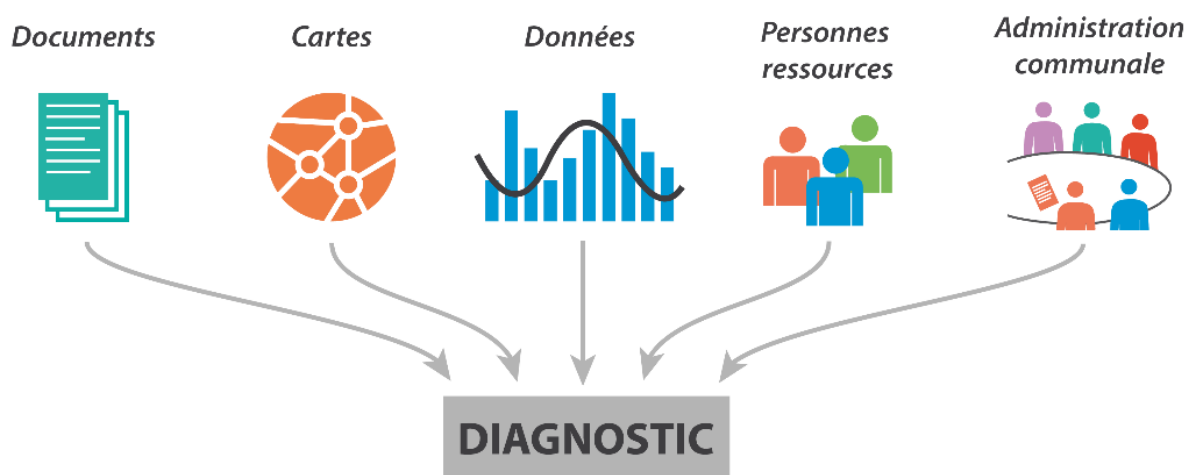


Figure 1 : Ressources utiles à l'établissement du diagnostic

Liste des acronymes :

- ACA : Association des Commerçants d'Ath ;
- ADESA : Actions et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents ;
- ADL : Agence de Développement Local ;
- AIS : Agence Immobilière Sociale ;
- ALE : Agence Locale pour l'Emploi ;
- APL : Agence de Promotion du Logement ;
- ATL : Accueil Temps Libre ;
- CCA : Commission Communale de l'Accueil ;
- CCATM : Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité ;
- CCCA : Conseil Consultatif Communal des Aînés ;
- CPAS : Centre Public d'Action Sociale ;
- CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial ;
- ETP : Equivalent Temp-Plein ;
- FAST : Fluidité, Accessibilité, Sécurité, Santé et Transfert modal ;
- GCU : Guide Communal d'Urbanisme ;
- IWEPS : Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique ;
- LGV : Ligne à Grande Vitesse ;
- MAEC : Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques ;

- MCA : Maison Culturelle d'Ath ;
- PAEDC : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat ;
- PASH : Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographiques ;
- PCA : Plan Communal d'Aménagement ;
- PCCP : Plan Communal Cyclable et Piéton ;
- PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature ;
- PCDR : Programme Communale de Développement Rural ;
- PCS : Plan de Cohésion Sociale ;
- PLUIES : plan de Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
- PNPC : Parc Naturel du Pays des Collines ;
- PdS : Plan de Secteur ;
- PST : Plan Stratégique Transversal ;
- RAVeL : Réseau Autonome des Voies Lentes ;
- RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental ;
- SàR : Site à Réaménager ;
- SDC : Schéma de Développement Communal ;
- SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique ;
- SLSP : Société de Logement de Service Public ;
- SOL : Schéma d'Orientation Local ;
- TGV : Train à Grande Vitesse ;
- UG : Unité de Gestion ;
- ZACC : zone d'Aménagement Communal Concerté ;
- ZIT : Zone d'Immersion Temporaire.

2. Portrait général du territoire

2.1. Localisation géographique

La commune d'Ath est située dans la partie nord de la province de Hainaut, non loin de la frontière avec la Flandre orientale. Elle résulte de la fusion de 19 anciennes communes : Ath, Arbre, Bouvignies, Ghislenghien, Gibecq, Houtaing, Irchonwelz, Isières, Lanquesaint, Ligne, Maffle, Mainvault, Meslin-l'Évêque, Moulbaix, Ormeignies, Ostiches, Rebaix, Villers-Notre-Dame et Villers-Saint-Amand. La commune est traversée par des axes routiers structurants : d'ouest en est par la N7 et l'E429 (qui relie Tournai à Halle) et du nord au sud par la N56 (qui relie Mons à Lessines). Elle est bordée, dans le sens horloger, par les communes de Lessines, Silly, Brugelette, Chièvres, Beloeil, Leuze-en-Hainaut, Frasnes-lez-Anvaing et Ellezelles. Le territoire d'Ath est intégré à l'aire d'influence de Bruxelles (CPDT, 2011), s'expliquant par la desserte routière et ferroviaire.

*Province de Hainaut ; 12.790 ha (127,9 km²) ; 29.311 habitants ;
Fusion de 19 anciennes communes*

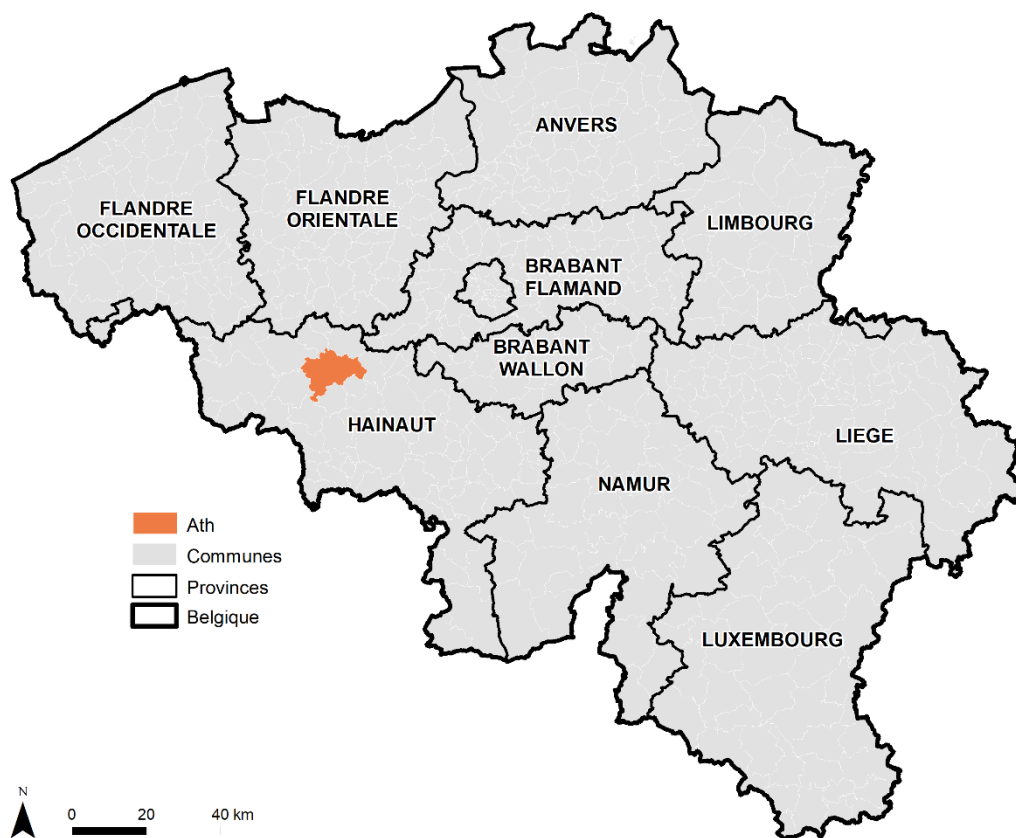


Figure 2 : Localisation d'Ath à l'échelle nationale

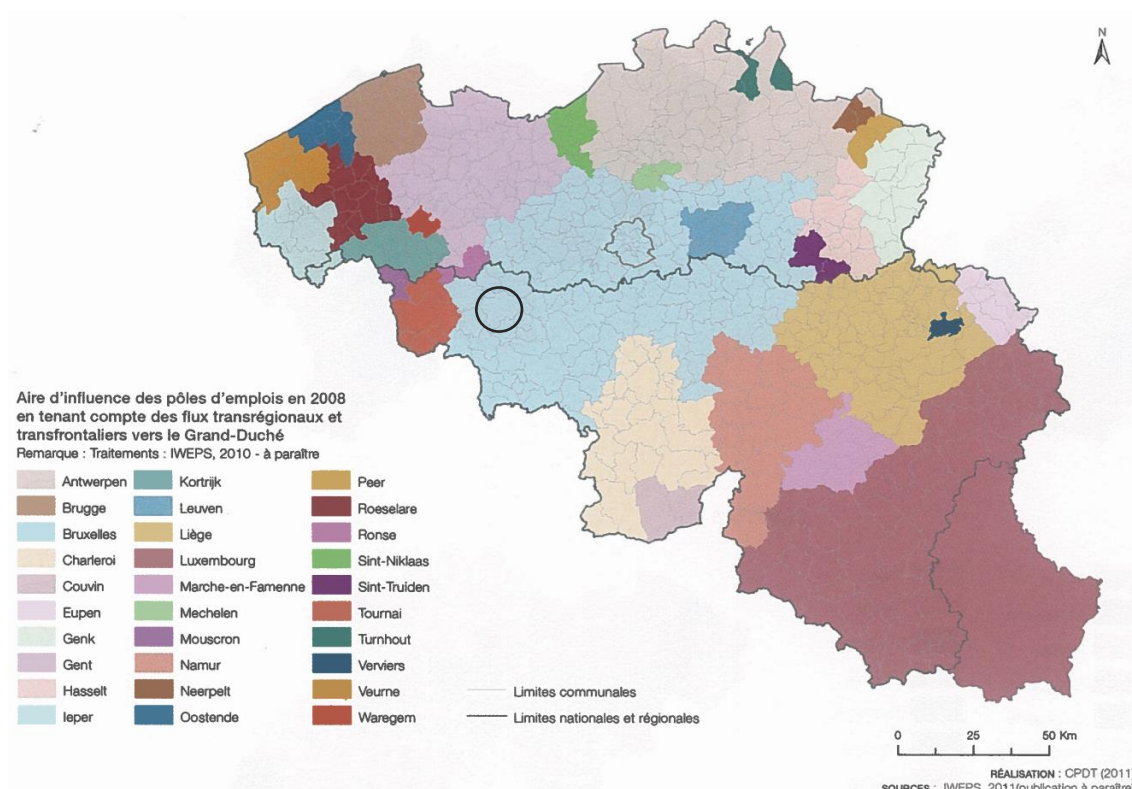


Figure 3 : Aire d'influence des pôles d'emplois (source : CPDT, 2011)

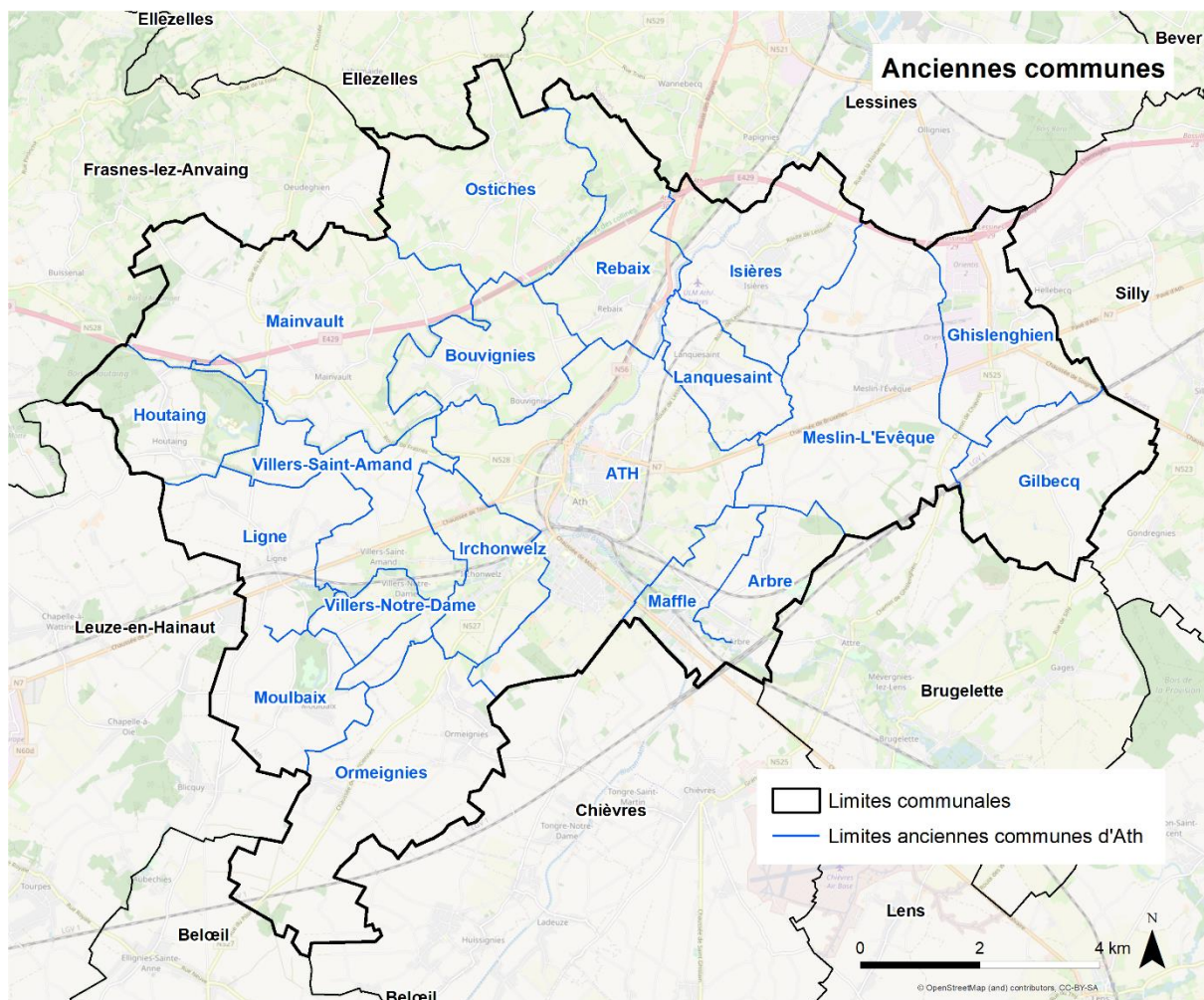


Figure 4 : Localisation d'Ath à l'échelle communale (source : Openstreetmap)

2.2. Densité de population

Sur base d'une population de 29.946 habitants pour une superficie de 127,9 km², la commune d'Ath présente une densité de population de 234 hab./km² contre 218 hab./km² pour la moyenne wallonne. L'ancienne commune d'Ath regroupe à elle seule près de la moitié de la population communale avec plus de 13.000 habitants et une densité de plus de 860 hab./km². Les autres entités les plus densément peuplées sont celles de Maffle (585 hab./km²) et d'Irchonwelz (274 hab./km²) qui jouxtent Ath.

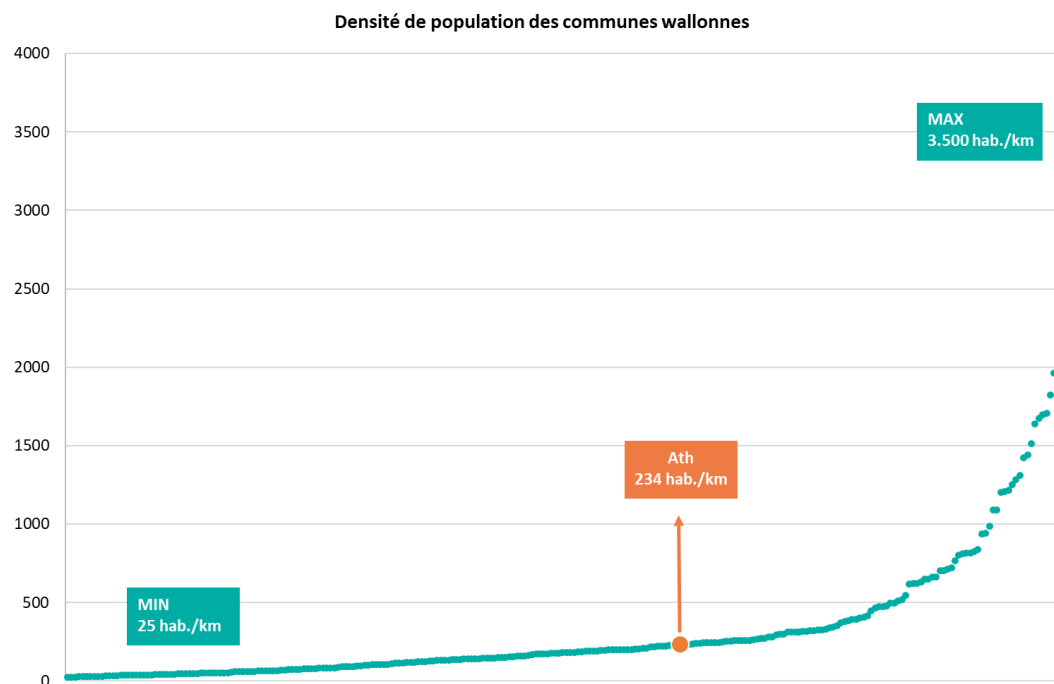


Figure 5 : Densité de population des communes wallonnes au 01/01/2023 (source : IWEPS – WalStat)

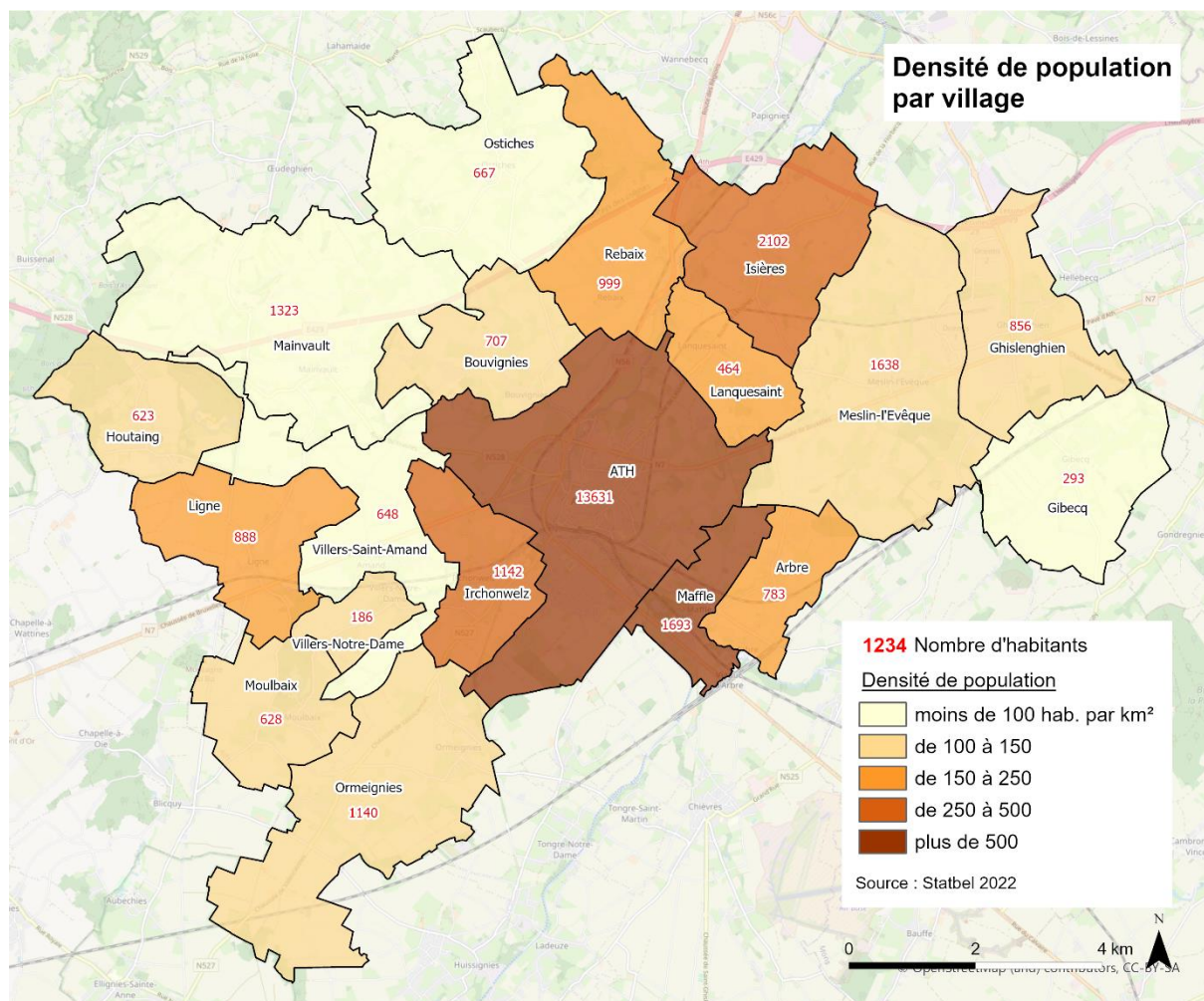


Figure 6 : Densités de population d'Ath par anciennes communes en 2022 (source : Statbel)

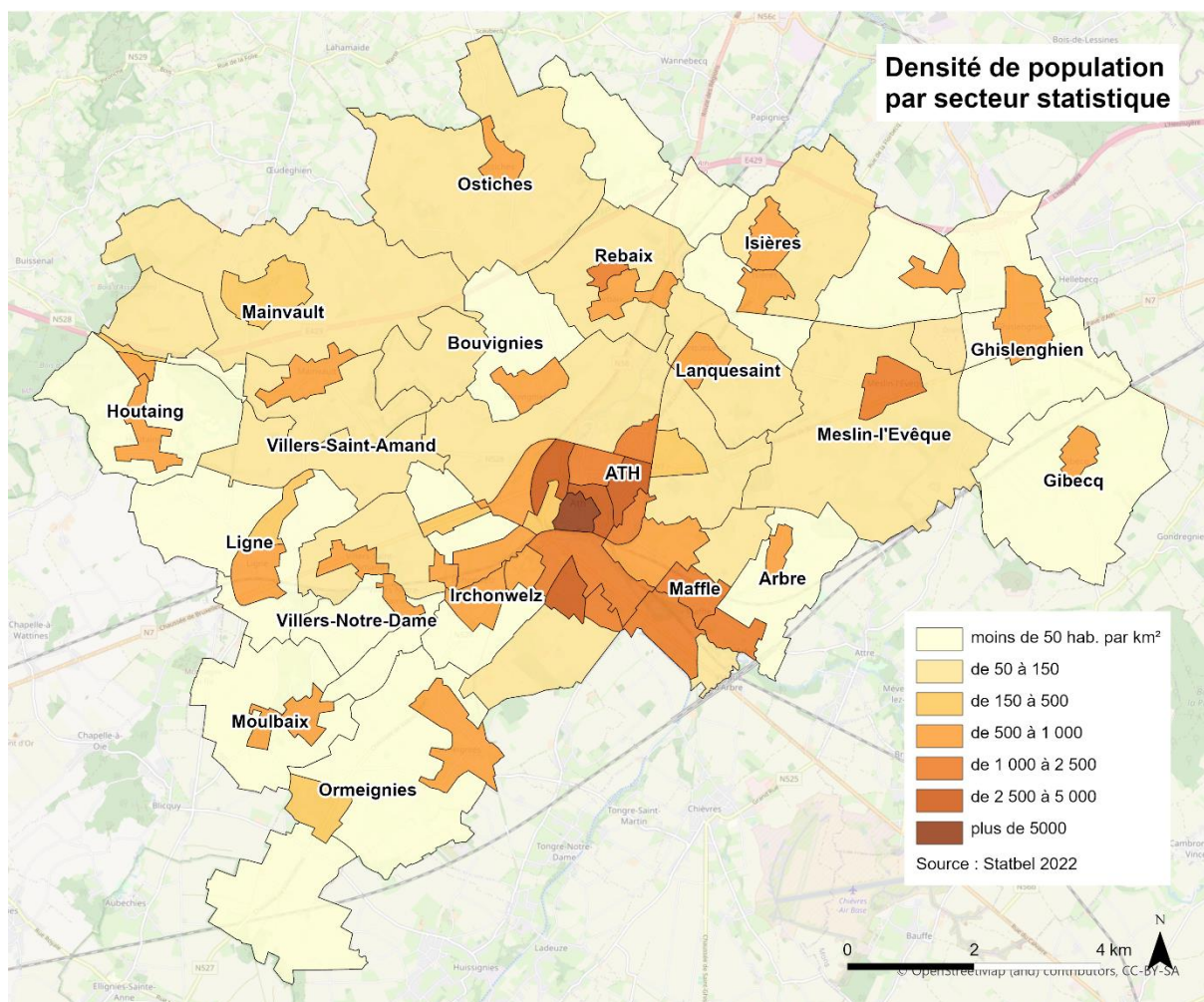


Figure 7 : Densités de population d'Ath par secteurs statistiques en 2019 (source : Statbel)

Densité de population au km² proche de la moyenne wallonne ; Forte concentration d'habitants dans les anciennes communes d'Ath, de Maffle et d'Irchonwelz. Ailleurs, configuration typique des communes rurales avec des noyaux d'habitat concentrés dans les centres des villages.

2.3. Occupation du sol

Malgré son noyau densément peuplé, la commune d'Ath est une commune rurale fortement dominée par l'agriculture dont environ 12% de sa superficie sont artificialisés (contre 10,6 pour la moyenne wallonne). Cette part est globalement supérieure aux communes limitrophes rurales et semi-rurales, à l'exception de la commune de Lessines (15,3%).

La répartition de la superficie du territoire par occupation indique que la majorité du territoire est occupée par l'activité agricole, dont près de 50% pour les cultures et 30% pour les prairies et friches¹. Les forêts occupent une portion plus réduite du territoire (5%). Les surfaces artificialisées sont principalement dédiées à la fonction résidentielle (7%).

¹ Culture : 28% en Région wallonne et 36% en Province de Hainaut
Prairies et friches : 23% en Région wallonne et 27% en Province de Hainaut

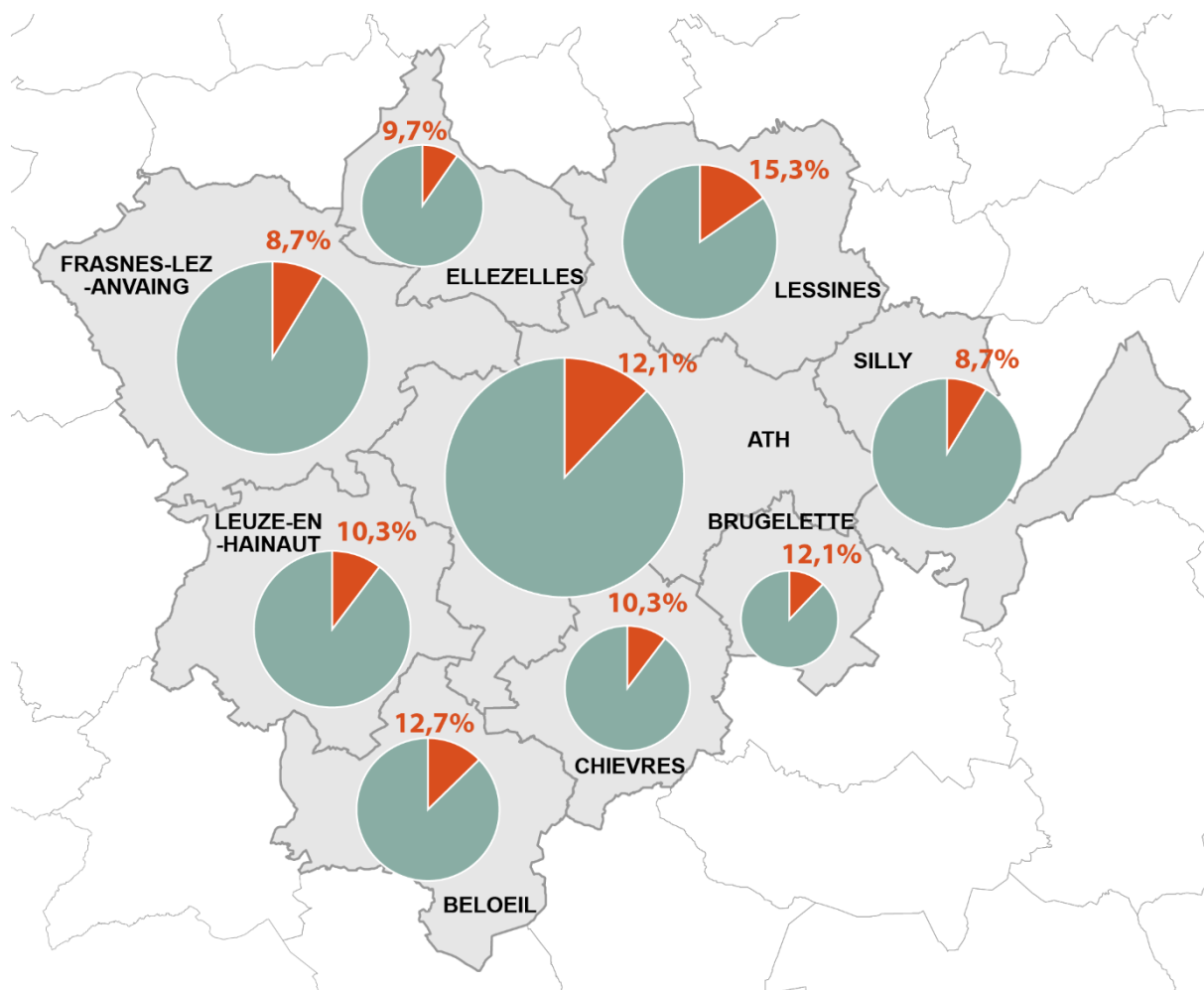


Figure 8 : Part du territoire artificialisée à Ath et ses communes limitrophes en 2019 (source : IWEPS – WalStat)

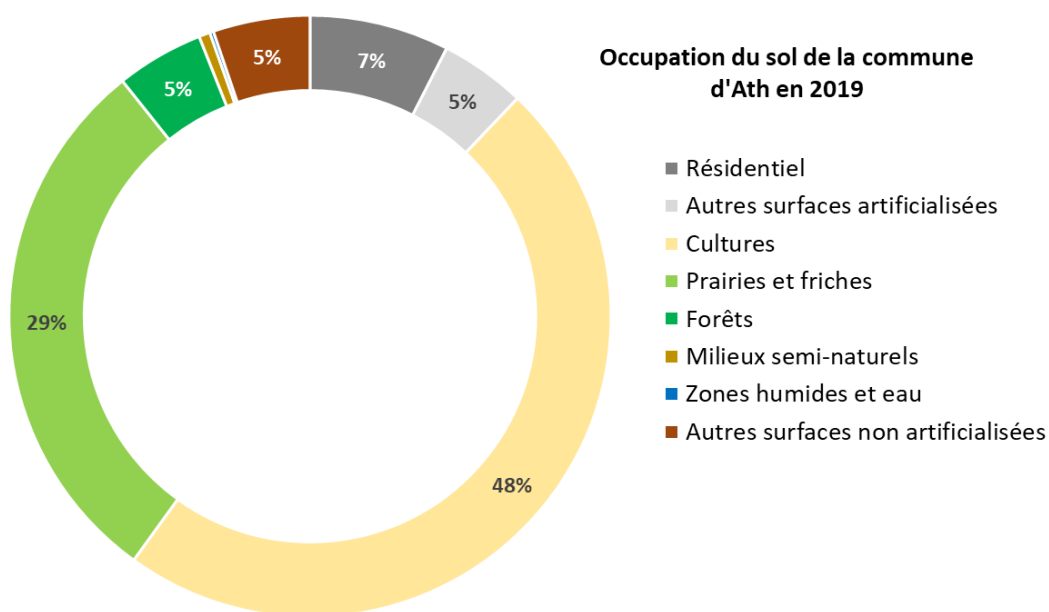


Figure 9 : Occupation du sol de la commune d'Ath en 2019 (source : IWEPS – WalStat)

La carte d'occupation du sol ci-dessous met clairement en évidence l'importance des terres agricoles et des prairies au sein du territoire mais également l'importance de la fonction résidentielle dans le centre de la commune (Ath – Maffle – Irchonwelz) et la présence d'une zone d'activités économique à cheval sur les villages de Ghislenghien et Meslin-l'Évêque. Une représentation plus détaillée de cette occupation est reprise sur la CARTE 1 du PCDR.

Voir CARTE 1 : Occupation du sol

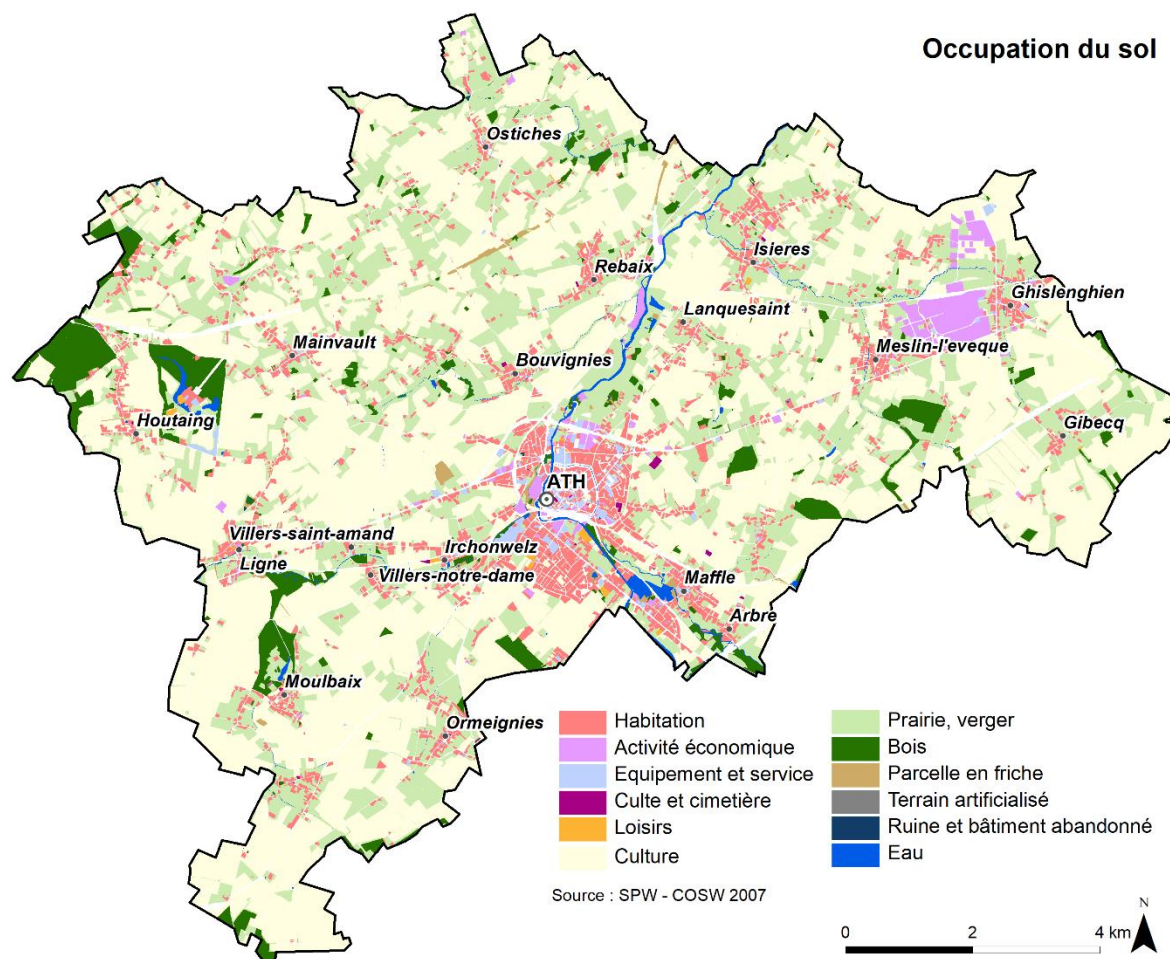


Figure 10 : Occupation du sol d'Ath (source : COSW, 2007)

Territoire dominé par l'agriculture (culture et prairie) ; Surface artificialisée dédiée majoritairement à la fonction résidentielle ; Parc d'activité économique à Ghislenghien / Meslin-L'Évêque.

3. Outils d'aménagement du territoire

3.1. Introduction

Au sein d'une commune, les décisions prises en matière de gestion du territoire (au sens large du terme) s'appuient sur une série d'outils et de ressources, qu'elles soient internes ou externes à l'Administration. L'objectif de la présente section est de donner un rapide aperçu de ces outils et ressources ayant un lien direct avec le **développement rural**.

3.2. Outils d'aménagement du territoire

La commune d'Ath dispose des outils suivants en matière d'aménagement du territoire :

- Le **Plan de secteur**, établi à l'échelle de la Région wallonne, a pour objectif principal de définir les affectations du sol au 1/10.000^{ème}, afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace ;
- Un **Schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie Picarde**, réalisé en 2009 par les bureaux Egis-Mobilité et Agora : document stratégique de mobilité couvrant une zone de 23 communes ;
- Un **Plan communal cyclable et piéton** réalisé en 2013 par l'ICEDD : document d'orientation, destiné à organiser et gérer les déplacements doux ;
- Un **Contrat de rivière** (Dendre), dont l'objectif est de mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée (politique, administratif, associatif, scientifique...), en vue de définir consensuellement un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin ;
- Un **Parc Naturel** sur une partie de son territoire.

3.3. Outils politiques

Outre les missions accomplies par les différents services communaux (urbanisme, environnement, cadre de vie, mobilité, ...) et par le pouvoir décisionnel (Collège et Conseil communaux), la commune dispose de 2 outils visant à fixer des objectifs politiques en lien avec les thématiques concernées par le développement rural :

- **Déclaration de politique communale 2018-2024** qui présente les principaux projets que le Collège a pour objectif de mener durant la législature. Ces objectifs sont synthétisés en 10 priorités dont la 9^{ième} consiste à faire d'Ath une commune solidaire. Sous cette priorité, la majorité s'engage notamment à « renforcer le caractère rural de nos villages via un Programme Communal de Développement Rural avec la mise à dispositions de moyens humains et financiers » ;
- **Programme stratégique transversal (PST) 2019-2024** qui constitue une démarche de gouvernance locale visant à aider les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation. Le PST définit une série d'objectifs stratégiques par thématique qui se déclinent en objectifs opérationnels et en actions concrètes. Les thématiques abordées sont les suivantes : éthique, finances saines, transition écologique, zéro déchet, social, accessibilité et mobilité, aménagement du territoire – urbanisme – patrimoine, culture – tourisme, développement économique, enseignement – petite enfance – jeunesse et sport.

- **Note d'orientation communale** dans laquelle la commune souligne son souhait de mettre en œuvre des politiques qui concernent et touchent directement les habitants. Elle met spécifiquement l'accent sur la participation citoyenne particulièrement présente dans une démarche telle qu'un PCDR.

3.4. Commissions

Pour rappel, en parallèle aux organes décisionnels politiques et aux services communaux, deux commissions / conseils sont actifs sur la commune d'Ath afin d'appuyer les décisions prises et réflexions menées par l'Administration :

- La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) ;
- Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).
- La Commission Consultative de l'Accueil (CCA)

Une Commission Communale Cycliste est en cours de constitution.

Voir INTRODUCTION – 4.2 : Conseils consultatifs

Différents outils d'aménagement du territoire existants dans la commune (Plan de mobilité douce et Contrat de rivière) ; Outils politiques intégrant les thématiques du développement rural au sens large du terme.

3.5. Budget communal

Selon l'analyse des comptes budgétaires 2021, le compte s'est clôturé au service ordinaire par un boni budgétaire global de 3.070.922,18 € (contre 4.977.434,87 € en 2020) et un boni à l'exercice propre de 1.901.527,44 € (contre 2.251.329,74 € en 2020).

	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Recettes exercice propre (DC)	43.687.161,16 €	44.240.759,77 €	44.946.173,02 €
Dépenses exercice propre (eng)	42.793.419,91 €	41.989.430,03 €	43.044.645,58 €
Résultat exercice propre	893.741,25 €	2.251.329,74 €	1.901.527,44 €
Recettes exercices antérieurs (DC)	12.709.441,99 €	9.032.573,77 €	7.663.134,93 €
Dépenses exercices antérieurs (eng)	6.733.078,39 €	6.306.468,64 €	6.341.668,09 €
Résultat exercices antérieurs	5.976.363,60 €	2.726.105,13 €	1.321.466,84 €
Recettes de prélèvement (DC)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses de prélèvement (eng)	0,00 €	0,00 €	152.072,10 €
Résultat de prélèvement	0,00 €	0,00 €	-152.072,10 €
Résultat global	6.870.104,85 €	4.977.434,87 €	3.070.922,18 €

Le compte 2021 s'est clôturé au service extraordinaire par un mali budgétaire global de 4.175.630,99 € et un mali à l'exercice propre de 2.266.811,02 €. Le résultat comptable s'obtient en additionnant le résultat budgétaire (-4.175.630,99 €) et les engagements à reporter (6.767.236,52 €) et s'élève à 2.591.605,53 €. Le mali global à l'extraordinaire est la conséquence des engagements réalisés suite aux

attributions des marchés en 2021, mais dont les emprunts n'ont pas été conclus avant le 31/12/2021. Les emprunts n'ayant pas été conclus, les droits y relatifs n'ont pas été constatés au compte 2021 ce qui génère un mali budgétaire. Ce mali est compensé par les inscriptions budgétaires en modification budgétaire n°1 de 2022 dans le but de couvrir les emprunts conclus (ou à conclure) après le 31/12/2021.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	53.066.195,20	10.539.678,09	63.605.873,29
- Non-Valeurs	456.887,25	75.000,00	531.887,25
= Droits constatés net	52.609.307,95	10.464.678,09	63.073.986,04
- Engagements	49.538.385,77	14.640.309,08	64.178.694,85
= Résultat budgétaire de l'exercice	3.070.922,18	-4.175.630,99	-1.104.708,81
Droits constatés	53.066.195,20	10.539.678,09	63.605.873,29
- Non-Valeurs	456.887,25	75.000,00	531.887,25
= Droits constatés net	52.609.307,95	10.464.678,09	63.073.986,04
- Imputations	47.896.243,31	7.873.072,56	55.769.315,87
= Résultat comptable de l'exercice	4.713.064,64	2.591.605,53	7.304.670,17
Engagements	49.538.385,77	14.640.309,08	64.178.694,85
- Imputations	47.896.243,31	7.873.072,56	55.769.315,87
= Engagements à reporter de l'exercice	1.642.142,46	6.767.236,52	8.409.378,98

4. Aménagement du territoire, paysage et urbanisme

4.1. Aménagement du territoire

4.1.1. Introduction

La présente section a pour objectif de présenter les différents outils d'aménagement du territoire existants sur le territoire communal, à savoir les Schémas d'orientation local (SOL), les sites à réaménager (SAR) et les Périmètres de revitalisation urbaine.

La commune ne dispose pas d'un Schéma Communal de Développement (SDC = document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire qui précise le plan de secteur) et d'un Guide communal d'urbanisme (GCU = document traduisant les objectifs des schémas régionaux et communaux en objectifs d'urbanisme en indications applicables aux actes et travaux soumis à permis d'urbanisme).

Voir CARTE 2 : Plan de secteur

Voir CARTE 5 : Aménagement du territoire

4.1.2. Schéma d'orientation locale (SOL)

A. Définition

Le schéma d'orientation local (SOL) permet aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire. Le schéma d'orientation local répond à des objectifs variés. Il peut être l'expression d'une idée générale d'aménagement d'un nouveau quartier ou celle d'une volonté plus particulière, par exemple la protection d'un quartier ancien. Il peut également servir de cadre à des opérations telles que l'implantation d'un équipement public ou l'achat d'un espace vert.²

Depuis l'entrée en vigueur du Code du développement territorial (CoDT) le 1^{er} juin 2017, le SOL remplace les Plans communaux d'aménagement (PCA), qui perdent de ce fait leur valeur règlementaire et les Rapports urbanistiques et environnementaux (RUE). Cet outil a valeur indicative et il est dès lors possible de s'en écarter moyennant justification.

Le SOL comprend :

- une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire concerné, comportant les principaux enjeux territoriaux, les potentialités et les contraintes du territoire ;
- les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour la partie du territoire concerné ;
- la carte d'orientation (réseau viaire, infrastructure, affectations...).

B. Application au territoire d'Ath

Le territoire d'Ath compte un total de 9 SOL établis entre 1989 et 2014. Les plus récents (dans les années 2000) sont des RUE destinés à mettre en œuvre des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) au plan de secteur. Les projets résidentiels qui en découlent ont, à ce jour, pour la plupart été mis en œuvre.

Voir CARTE 5 : Aménagement du territoire

² Source : SPW-DGO4 - CoDT

Tableau 1 : Schémas d'orientation local à Ath (source : SPW)

Nom et localisation	Date de l'arrêté	Description
Maffle Chemin des Chauffours	16/10/1996	Révision d'un PCA – Zone entièrement construite
Maffle Zone A	07/07/1965	PCA – Seule l'extrémité sud-ouest du PCA a fait l'objet de prescriptions et cette zone est aujourd'hui bâtie.
Ath ZACC « Les Haleurs »	14/04/2014	RUE sur ZACC qui prévoit l'urbanisation du terrain pour la fonction résidentielle. Le projet est en cours de construction.
Ath ZACC « Les Matelots »	23/09/2010 (entrée en vigueur)	RUE sur ZACC qui prévoit l'urbanisation du terrain pour la fonction résidentielle. Le projet est en cours de finalisation.
Meslin-l'Évêque ZACC Chaussée de Bruxelles	26/06/2007 (entrée en vigueur)	RUE qui prévoit l'urbanisation du terrain pour les fonctions commerciale et résidentielle. Aujourd'hui, seule la partie dédiée au commerce est construite. Aucun projet résidentiel n'est prévu à ce jour.
Ponchau	19/11/1992	Schéma directeur relatif aux fonctions agricole et résidentielle. Le terrain est aujourd'hui urbanisé.
Ath Entre la Rue de Soignies et le Sentier de l'Égalité	27/05/1991	Schéma directeur relatif à l'habitat et aux activités économiques mixtes. Le terrain est aujourd'hui urbanisé.
Ath Chemin des Peupliers	24/10/1989	Schéma directeur relatif à l'habitat, aux activités économiques mixtes et aux loisirs. Le terrain est aujourd'hui urbanisé.
Isières Chemins de Lessines, de la Cavée et du Grand Marais	24/10/1989	Schéma directeur relatif à la fonction résidentielle. Le terrain est aujourd'hui urbanisé.

4.1.3. Autres outils d'aménagement du territoire :

- 7 sites à réaménager (SAR) :
 - Ancienne carrière Rivière – arrêté de désaffectation du 19/11/1979 – arrêté de rénovation du 02/09/1980 – arrêté de désaffectation du 12/04/1998 ;
 - Sucrerie – arrêté de désaffectation du 12/04/1988 – arrêté de désaffectation du 06/06/1995 – arrêté de rénovation du 03/10/2003 ;
 - Sucrerie, candiserie et stockages – arrêté de désaffectation du 23/12/2003 – arrêté de rénovation du 15/06/2004 – entré en vigueur le 15/06/2004 ;
 - Entrepôt Herchuel – arrêté provisoire du 13/11/2008 – arrêté définitif du 16/06/2009 entré en vigueur le 16/06/2009
 - Remise à Locomotives – arrêté de désaffectation du 20/07/1989 – arrêté de rénovation du 26/01/1990
 - Silos de la Dendre – arrêté de désaffectation du 20/04/1995
 - Laiterie de la Sylle – arrêté de désaffectation du 10/12/1996
- 4 périmètres de revitalisation urbaine, tous situés à Ath
 - Bastions Namur, Brabant, Limbourg – arrêté du 02/10/2003
 - Esplanade – arrêté du 26/11/96
 - Ilot de la rue Haute – arrêté du 24/11/2005
 - Site de la Sucrerie – arrêté du 27/03/2014

3 SOL récents pour la mise en œuvre de ZACC – 7 SAR – 4 périmètres de revitalisation urbaine

4.2. Paysage

4.2.1. Contexte³

La Ville d'Ath est située dans la **région agro-géographique du plateau limoneux hennuyer** qui regroupe les territoires de la région hennuyère situés de part et d'autre de la plaine de la Haine. L'ensemble limoneux hennuyer présente conjointement un relief de plaine (plaines de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateau où alternent des interfluvés bombés orientés sud-ouest – nord-est et des versants doux. Seules variantes dans cet ensemble au relief calme et assez uniforme, les buttes et collines situées au nord-est de Tournai sont à rattacher au système des collines de la bordure sud de la Flandre. Le plateau limoneux hennuyer, comme les autres régions limoneuses, présente un **relief** doux et uniforme composé de plaines et de bas plateaux parcourus par de nombreuses vallées à fond plat. Seul le « Pays des Collines », situé au nord-est du Tournaisis, se singularise dans cette région paysagère par son aspect vallonné.

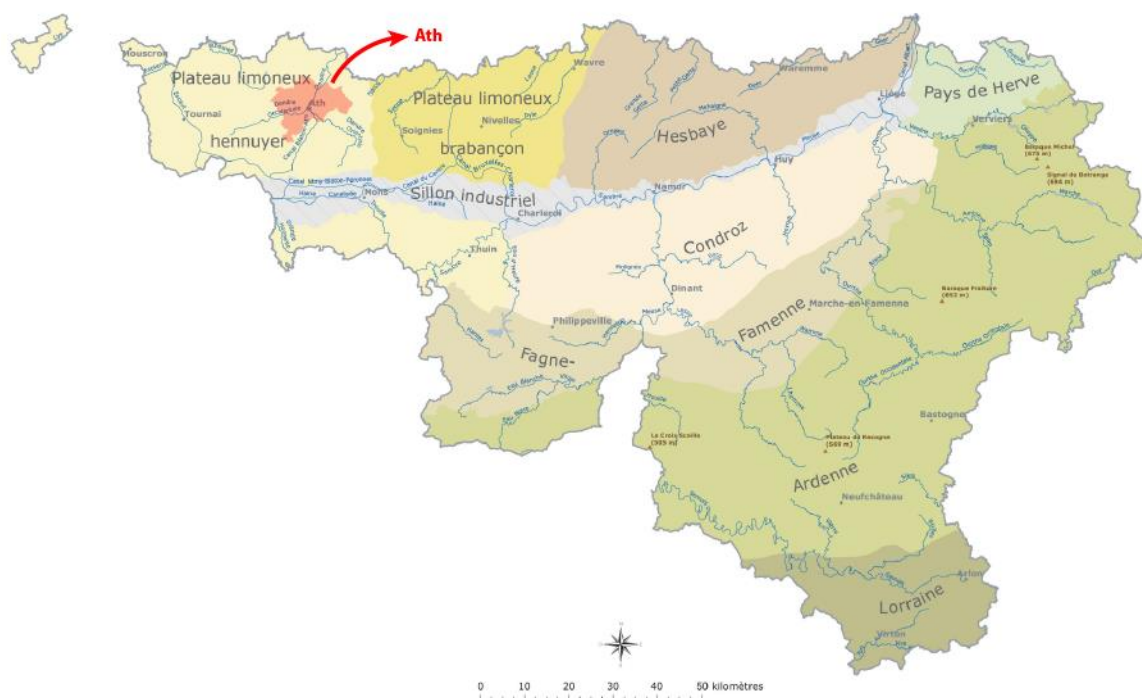


Figure 11 : Régions agro-géographiques de Wallonie (source : SPW-2015)

La partie sud du territoire communal est située sur le **bas-plateau d'Ath et Soignies**. Depuis le sud de Tournai jusqu'à Soignies, s'étend un bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls de légers creusements animent. Les paysages, dominés par les labours, accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

La partie nord du territoire est reprise dans le territoire paysager du **bas-plateau de la Dendre lessinoise**. Le bas-plateau de la Dendre lessinoise se caractérise par des paysages agricoles où les labours, bien que dominants, alternent avec une part non négligeable de prairies qui ponctuent les ondulations molles du relief. L'important développement de l'habitat de ce territoire se marque particulièrement le long des axes routiers sur lesquels se sont développés de nombreux hameaux et villages que complète une importante dispersion intercalaire.

³ Source : <https://cpdt.wallonie.be/>

L'extrême nord-ouest (au nord des villages de Mainvault et Houtaing), est repris dans le territoire paysager des **Collines du Hainaut**. Le versant wallon du Mont-de-l'Enclus et la région de Flobecq et Ellezelles, situés entre les bas-plateaux limoneux et la Flandre sablo-limoneuse, présentent un relief de collines dont les pentes à prairies et boisements contrastent avec les paysages de labours du bas-plateau. Sur ce relief animé, l'habitat s'est principalement développé sous la forme de petits hameaux sans pour autant exclure la présence de quelques gros villages.

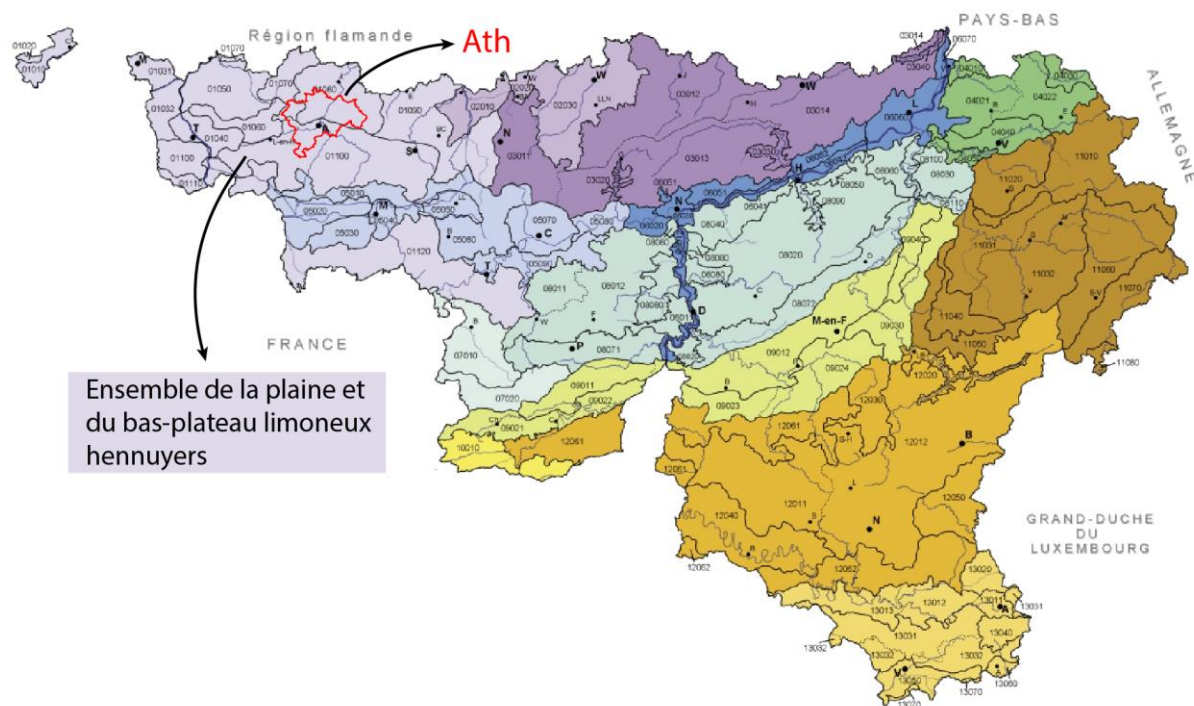


Figure 12 : Territoires paysagers de Wallonie (source : CPDT)



Figure 13 : Territoires paysagers d'Ath (source : CPDT)

L'occupation du sol du plateau limoneux hennuyer, largement dominée par les labours, se déploie dans un paysage de «champs ouverts», dénommé Openfield. Ce mode d'organisation de l'espace rural est caractérisé par la présence quasiment exclusive de cultures et l'absence de clôtures autour des labours. En dehors de quelques grandes censes isolées, l'essentiel de l'habitat y est groupé en village-tas. Une première ceinture de prairies enveloppe généralement le village avec des herbages complémentaires en fonds de vallées, modelés par les cours d'eau. Au-delà, le regard embrasse d'amples étendues dominées par un puzzle géant de champs et de grandes cultures. Les espaces boisés sont, quant à eux, relégués aux pentes plus marquées et aux sols de moindre qualité. Cette structure concentrique a façonné un réseau viaire en étoile. Routes et chemins divergent depuis le noyau villageois pour desservir les labours ou permettre la liaison vers d'autres localités.

4.2.2. Eléments structurants du paysage

Le paysage de la commune est fortement marqué :

- par le noyau **bâti très dense** d'Ath et de Maffle d'où rayonnent :
 - un **réseau routier structurant** dont la N7, orientée ouest-est, qui relie Tournai à Halle et à l'autoroute R0 et la N56, orientée nord-sud, qui relie Mons à Lessines
 - le **réseau ferré** en lien avec les pôles de Bruxelles, Tournai, Mons et Charleroi ;
- par l'**autoroute E429** qui traverse le nord de la commune selon un axe ouest-est et qui relie Tournai à Halle et l'autoroute R0 ;
- par la **Dendre**, cours d'eau navigable dont les 2 branches-mères (occidentale et orientale) se rejoignent à Ath pour former la Dendre canalisée se dirigeant ensuite vers le nord.

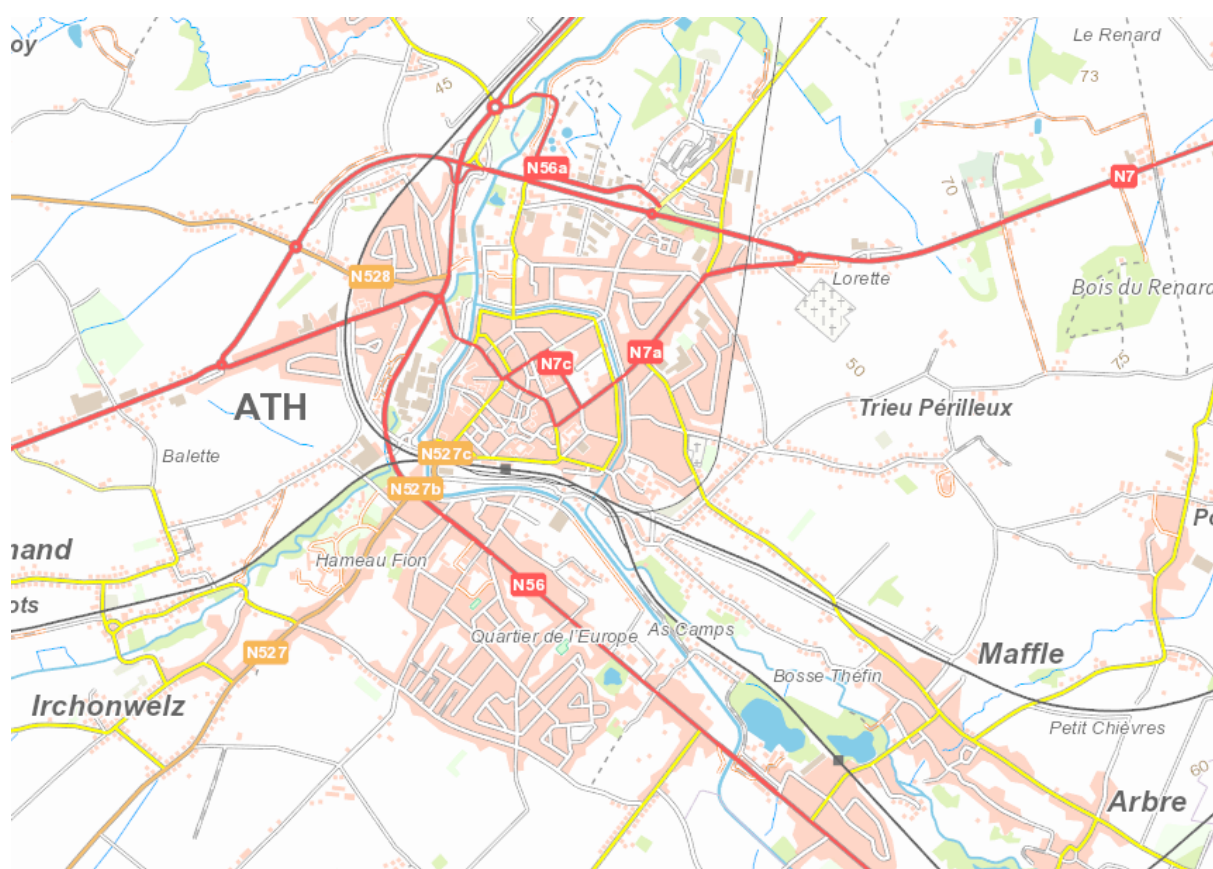


Photo 1 : Eléments structurants du centre d'Ath (source : IGN)

4.2.3. Intérêt paysager

Au **plan de secteur**, on peut distinguer 10 périmètres d'intérêt paysager (PIP) sur la commune d'Ath :

- En zone nord-ouest du territoire :
 - Zone boisée de 2.428 ha située en grande partie sur le territoire de Frasnes-lez-Anvaing et de manière minoritaire sur le territoire d'Ath (Bois d'Houtaing - 85 ha) ;
 - Bois de Reniemont d'une superficie de 12 ha en limite de la commune de Leuze-en-Hainaut ;
 - Zone de 134 ha située au nord de l'autoroute E429, à hauteur de Mainvault, à proximité de la limite communale de Frasnes-lez-Anvaing ;
- En zone nord du territoire :
 - Zone de 611 ha sur les territoires d'Ath (50%) et de Lessines (50%) autour de la Dendre et du Rieu de Trimont, au nord de l'autoroute E429, à proximité des villages d'Ostiches et d'Isières ;
- En zone sud du territoire :
 - Site des carrières et zone autour de la Dendre orientale d'une superficie de 179 ha dont 72 ha à Ath (Maffle) et le solde sur la commune de Brugelette ;
 - Bois du Roi, d'une superficie de 73 ha, situé sur les territoires d'Ath (40 ha) et de Chièvres ;
 - Zone de 20 ha située au sud du village d'Autreppe ;
 - Zone boisée entourant le château de Moulbaix ainsi que la Dendre occidentale d'une superficie de 84 ha ;
 - Zone de 21 ha comprenant le bois de Dupont, au sud du village de Villers-Notre-Dame ;
 - Zone entourant la Dendre Occidentale (71 ha) à hauteur du village d'Irchonwelz.

Initié en 1992 et confié par la Région Wallonne à l'association **A.D.E.S.A.**, l'inventaire des « périmètres d'intérêt paysager » (PIP) et des « points de vue remarquable » (PVR) s'attèle à repérer les paysages et les vues dont la qualité esthétique justifie leur inscription au plan de secteur. Les périmètres d'intérêt paysager et les points de vue et lignes de vue remarquables tels qu'identifiés par l'ADESA sont présentés sur la figure suivante. Par rapport aux zones d'intérêt paysager du plan de secteur, on notera l'identification d'une zone le long de la Sille, à l'est du village d'Isières et la zone le long de la N56, au nord d'Ath.

Région agro-géographique du plateau limoneux hennuyer, zones d'intérêt paysager dans les parties nord-ouest, nord et sud du territoire – notamment dans la vallée de Dendre et certaines zones boisées

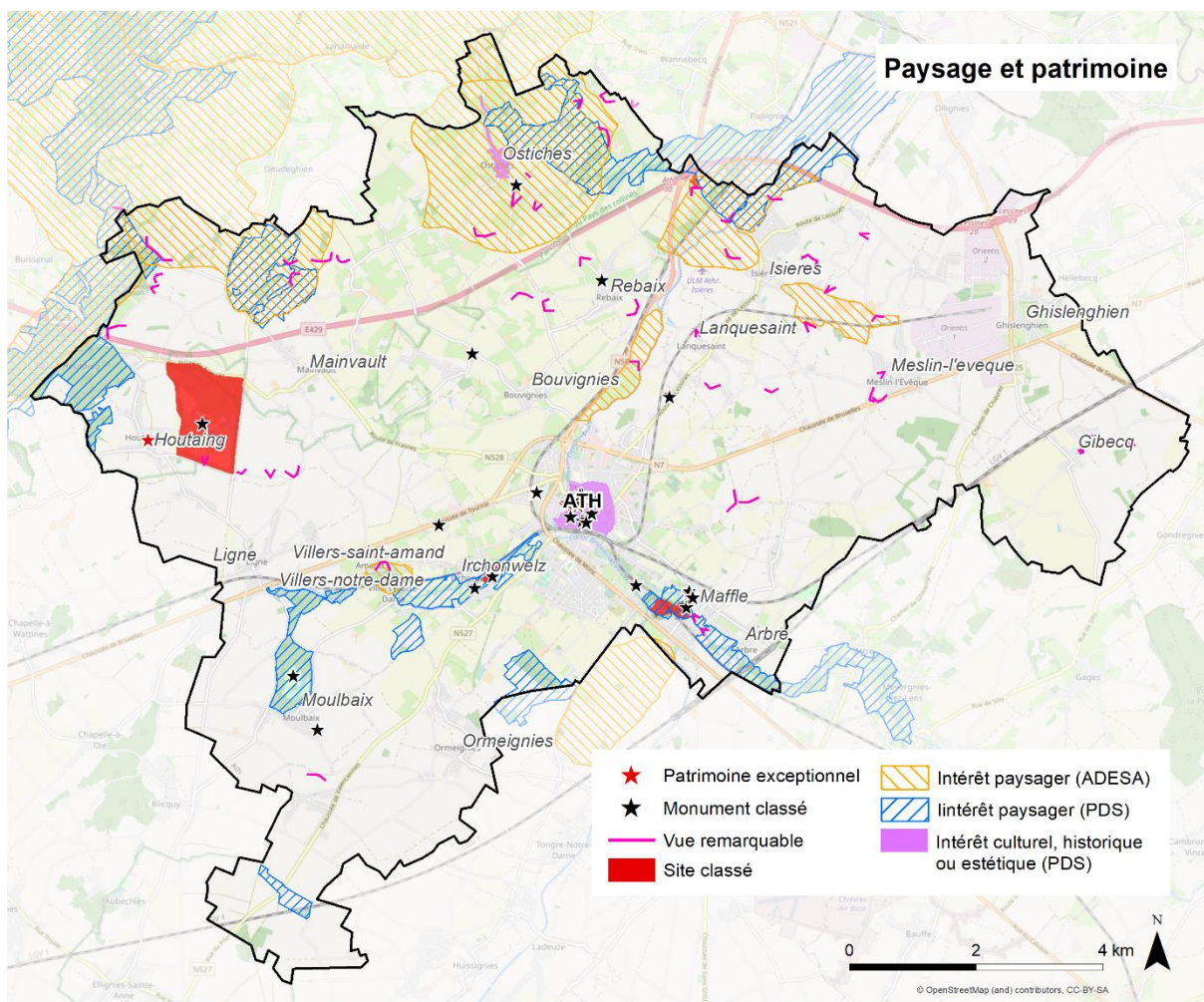


Figure 14 : Zones d'intérêt paysager et patrimonial (source : SPW)

Voir Annexe A-1 : Cartes villageoises « Paysage et Patrimoine »

4.3. Urbanisme

4.3.1. Analyse par village⁴

A. Ath

L'ancienne commune d'Ath constitue le cœur du territoire communal où est concentrée une part très importante de la population (13.580 habitants). Le cœur historique d'Ath est ceinturé par le canal « Blaton-Ath » au sud et à l'ouest (voie navigable bordée par le RAVeL) et le fossé de ceinture à l'est et au nord (cours d'eau non navigable de 1^{ère} catégorie). Il comprend plusieurs faubourgs : Tournais à l'ouest, Mons au sud et Bruxelles à l'est. Il est repris comme périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique au plan de secteur et concentre de nombreux biens classés, ainsi qu'un bien exceptionnel (Tour de Burbant et le château). A partir du milieu du 19^{ème} S, l'urbanisation s'est poursuivie le long des axes routiers structurants et s'est intensifiée fortement durant le 20^{ème} S. Le réseau de transport marque fortement le territoire avec notamment le chemin de fer et sa gare et la N7 (contournement nord d'Ath) qui a vu le jour dans les années '90. Outre la fonction résidentielle, Ath constitue un pôle patrimonial, commercial (centre, N7 et N56), culturel, économique, sportif et scolaire d'importance. Cette concentration des activités en fait un lieu de destination privilégié nécessitant des infrastructures en mobilité adaptée. Le centre d'Ath offre des espaces publics de qualité contribuant à son caractère chaleureux et accueillant.

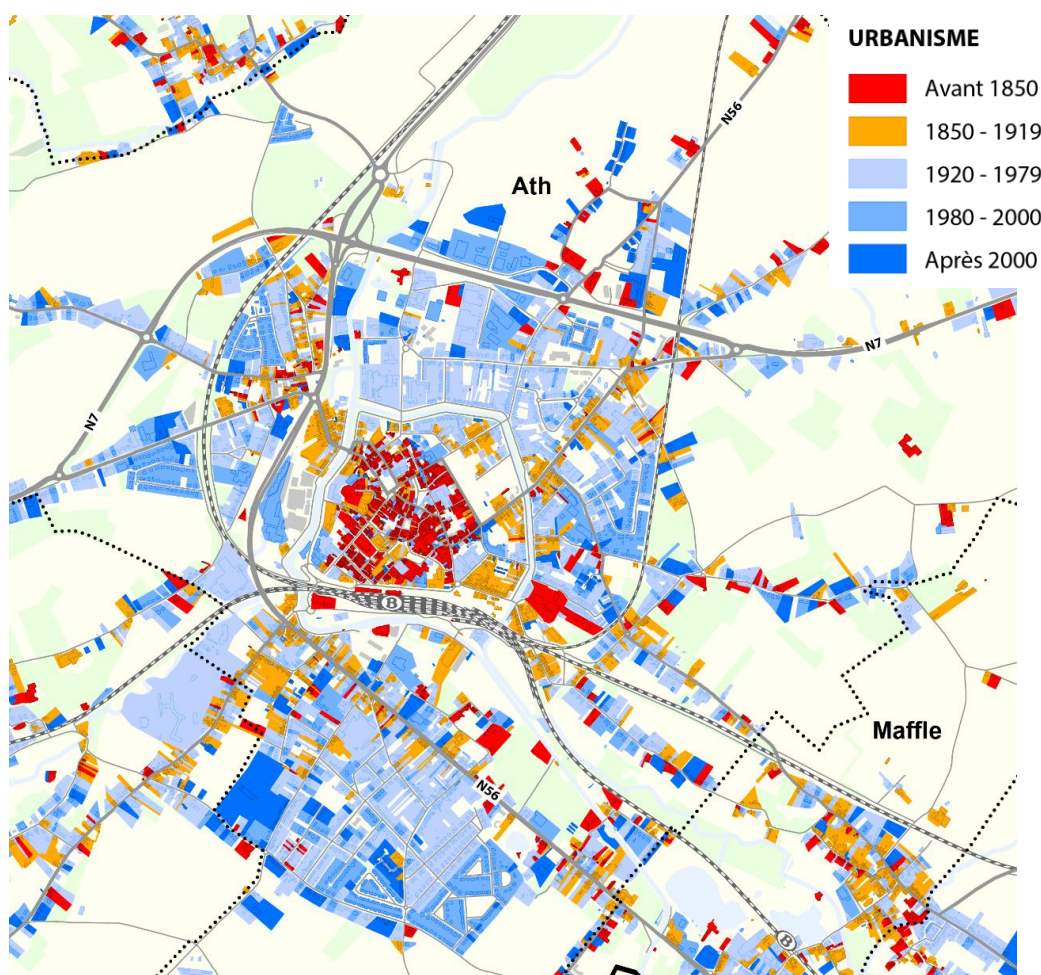


Figure 15 : Structure et âge du bâti à Ath (sources : Cadastre)

⁴ Histoire des villages : <https://www.ath.be/ma-commune/services-communaux/archives/les-villages-de-lentite-dath>

B. Arbre

L'ancienne commune d'Arbre, située au sud-est du centre d'Ath, est composée de 2 hameaux situés de part et d'autre du chemin de fer (Arbre au sud et Ponchau au nord) et compte moins de 1.000 habitants. Le sud-ouest d'Arbre est traversé par une seconde ligne de chemin de fer, la ligne à grande vitesse LGV1 matérialisée par un grand viaduc. La limite sud du village est arrosée par la Dendre orientale dont les abords sont repris en zone d'intérêt paysager. Le cœur historique du hameau d'Arbre est implanté à proximité de la Dendre et la fonction résidentielle s'est ensuite développée le long de la rue de Soignes et de la rue Mazette, les deux axes de liaisons vers Maffle et Ath. Le hameau de Ponchau montre un développement linéaire selon un axe nord-sud dans la seconde partie du 19^{ème} S. On y trouve notamment une école et un espace de convivialité (jeux, pique-nique...).

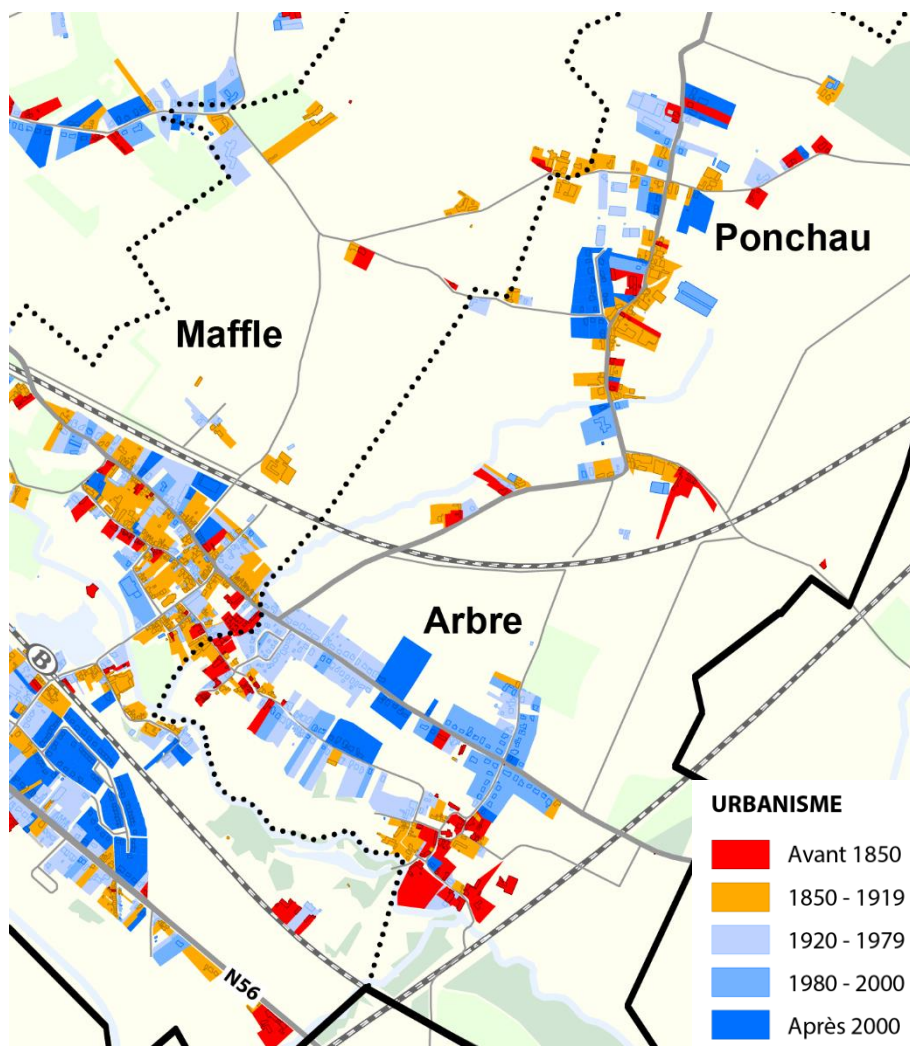


Figure 16 : Structure et âge du bâti à Arbre (sources : Cadastre)

C. Bouvignies

Situé au nord-ouest d'Ath, le village de Bouvignies compte moins de 1.000 habitants. Situé sur un territoire plat et fertile, Bouvignies s'est toujours consacré principalement à l'agriculture. L'ancienne commune est composée de 8 hameaux (Haut-Marais, Bas-Marais, Plat-Rieu, Goberwelz, Bois, Champ-de-Saint-Pierre, Remonquesnoy, Fonds-de-Bouvignies) géographiquement répartis en 2 zones. L'urbanisation, faible, s'est étalée dans le temps. Le sud du village est traversé par la Blanche. Le village compte un monument classé : la ferme du chemin de la Guinguette. Citons notamment la présence d'une école, d'une plaine de jeu et de la place du jeu de balle.

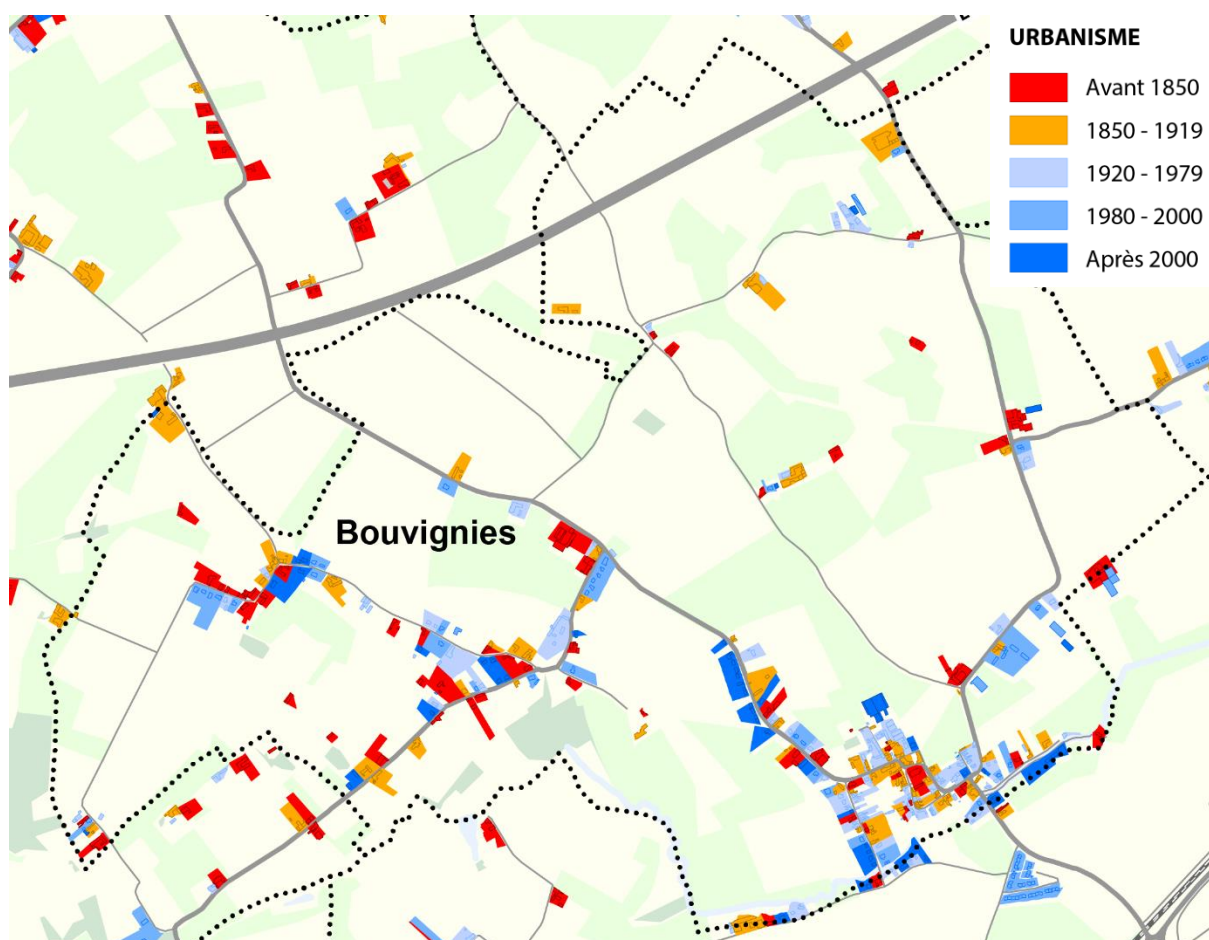


Figure 17 : Structure et âge du bâti à Bouvignies (sources : Cadastre)

D. Ghislenghien

L'ancienne commune de Ghislenghien est caractérisée par la traversée de 2 axes routiers structurants que sont la N7, orientée est-ouest, et la N57 orientée nord-sud. Ces axes marquent la séparation entre les différentes fonctions. La fonction résidentielle, moins de 1.000 habitants, est implantée le long et à l'est de la N57. Cette fonction s'est développée de manière progressive au cours du temps. A l'ouest de la N57 est implanté le parc d'activité économique « Orientis ». Le parc Orientis 1 regroupe de grandes entreprises du secteur logistique. Le parc Orientis 2 est occupé par un grand nombre de PME de l'industrie agro-alimentaire. Le parc Orientis 3 (au sud de la N7) n'est pas encore occupé mais offre des parcelles aménagées et constructibles, de superficies variées. Le parc Orientis 4, implantés sur les territoires de Lessines et d'Ath, est tourné vers l'économie bas carbone. L'activité agricole est surtout présente au nord et au sud du village. Ce dernier est arrosé par la Sille et le Buissonal. Plusieurs commerces de proximité, l'école et la plaine de jeux participent à la vie sociale et économique du village.

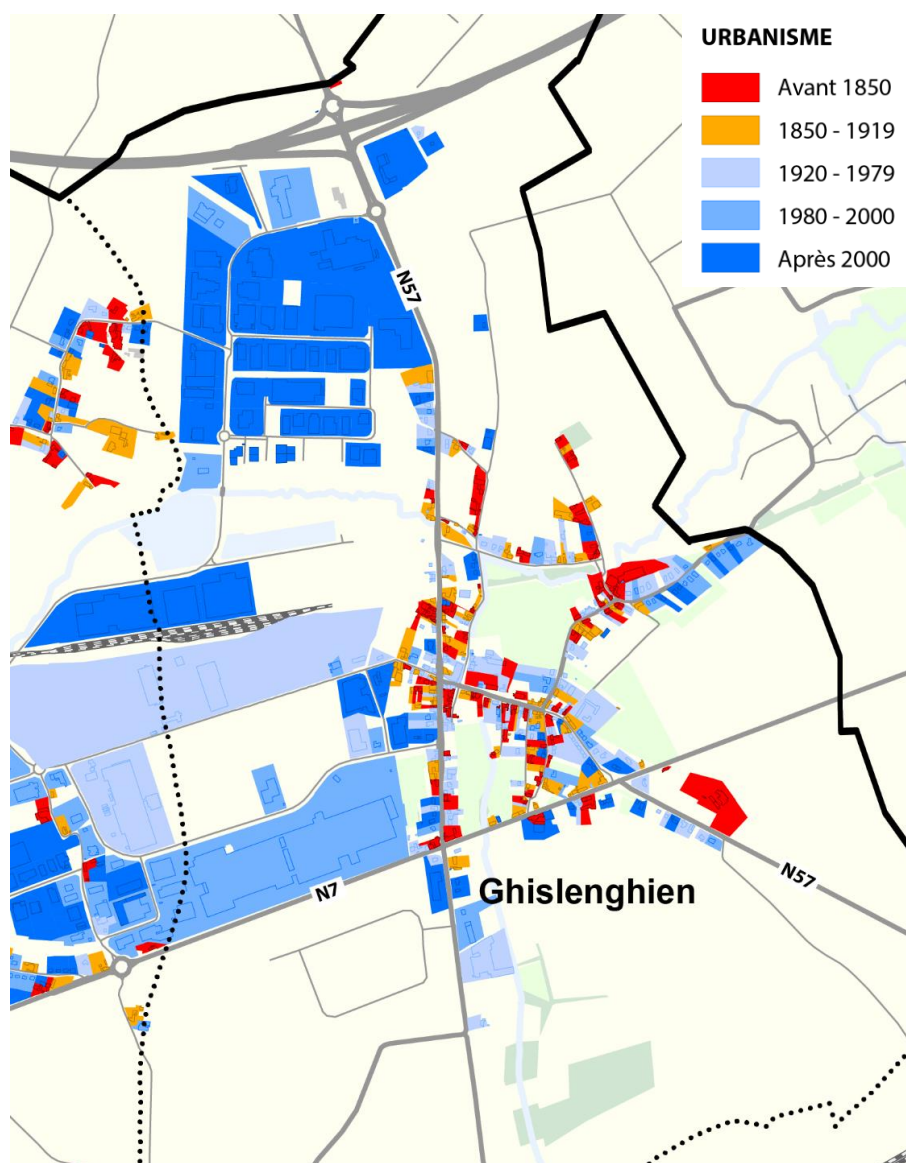


Figure 18 : Structure et âge du bâti à Ghislenghien (sources : Cadastre)

E. Gibecq

Gibecq est un des villages les moins peuplés de la commune, il compte de l'ordre de 300 habitants qui sont relativement concentrés dans le cœur du village historique. Il compte deux hameaux (Gibecq et Les Bragues). L'habitat y est relativement ancien et le village est arrosé par le Buisenal. Le territoire est marqué, dans sa partie nord, par la ligne de chemin de fer LGV1 (viaduc). Outre la fonction résidentielle et agricole (berceau de la coopérative agricole « Coprosain »), notons la présence de quelques commerces de proximité.

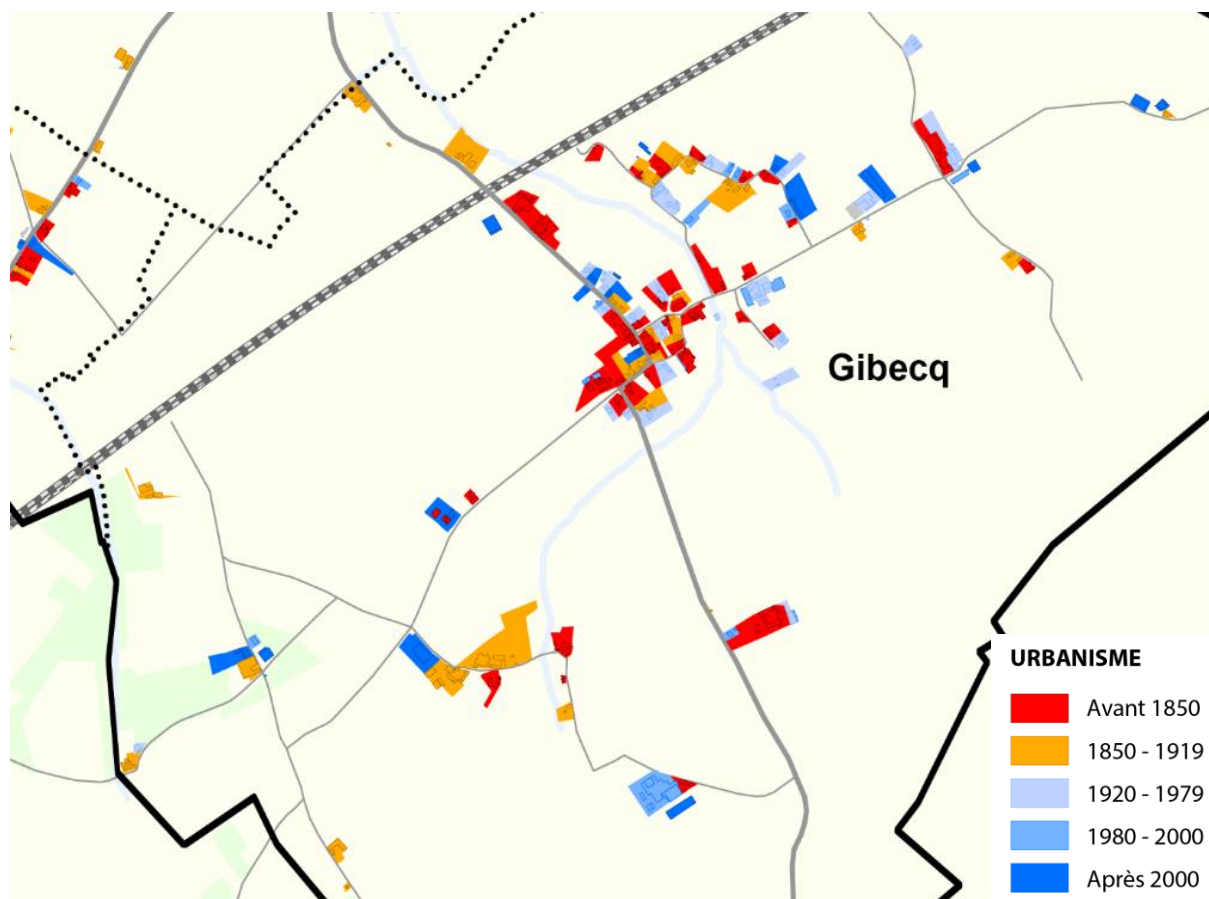


Figure 19 : Structure et âge du bâti à Gibecq (sources : Cadastre)

F. Houtaing

Le village d'Houtaing et ses 500 habitants sont localisés à l'extrémité ouest du territoire communal et inclus dans le périmètre du Parc Naturel du Pays des Collines. La fonction résidentielle s'est développée le long de la rue d'Houtaing, selon un axe nord-sud. Il compte six hameaux (Houtaing, Mont des Cheveaux, Marais, Moustache, Hollande et Le Coucou). Le tissu urbain s'est densifié au cours du temps. Le village est arrosé par les ruisseaux de la Fontaine-Saint-Pierre et de Verionplanque. Il est caractérisé par la présence de 2 sites / monuments classés : l'ensemble formé par le château de la Berlière, la drève, le jardin français, l'étang, la ferme et le parc château de la Berlière à l'est du village et la Chapelle Notre-Dame du Refuge ou Mausolée d'Oultremont au sein même du village. La zone boisée à l'est est reprise en zone d'intérêt paysager. Signalons la présence de la fonction de loisirs (terrain de foot, plaine de jeux, salle de sport, salle de musique...).

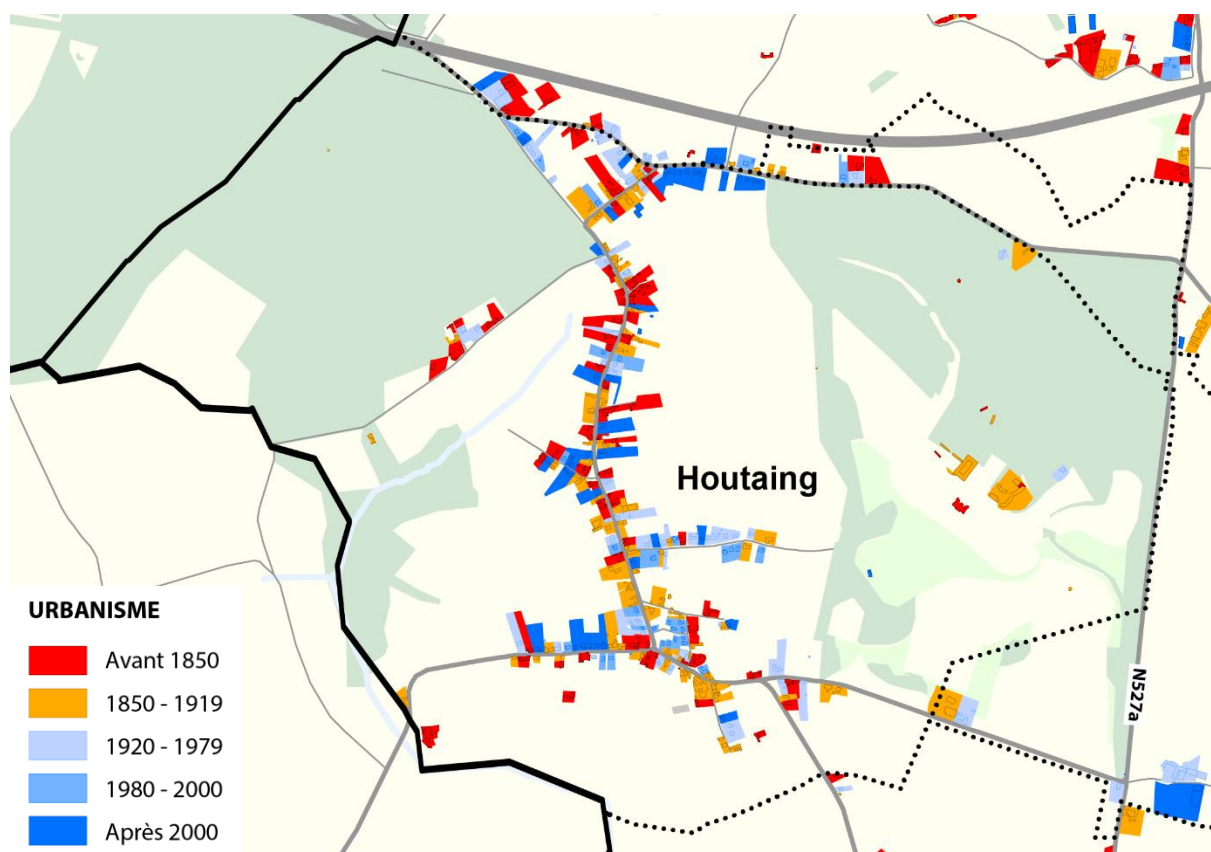


Figure 20 : Structure et âge du bâti à Houtaing (sources : Cadastre)

G. Irchonwelz

Jouxtant le centre d'Ath, le village d'Irchonwelz compte un peu plus de 1.000 habitants. L'urbanisation, assez récente, s'inscrit dans la continuité de l'urbanisation d'Ath selon un axe est-ouest. Le territoire est marqué par la traversée de la N7 et du chemin de fer selon ce même axe. Le village est arrosé par la Dendre occidentale. La zone située au sud de la voie ferrée est reprise en zone d'intérêt paysager et compte 2 sites / monuments classés : la Maison forte d'Irchonwelz et le Manoir de la rue du Pont-Mouchon. Un troisième site classé est implanté à proximité de la N7 : la Chapelle Notre-Dame. La fonction commerciale (essentiellement des moyennes surfaces spécialisées) est bien présente le long des axes de pénétration du centre d'Ath, à savoir la N7 au nord et la chaussée de Valenciennes au sud. La fonction scolaire est assurée par l'école communale et par l'Institut technique Renée Joffroy.

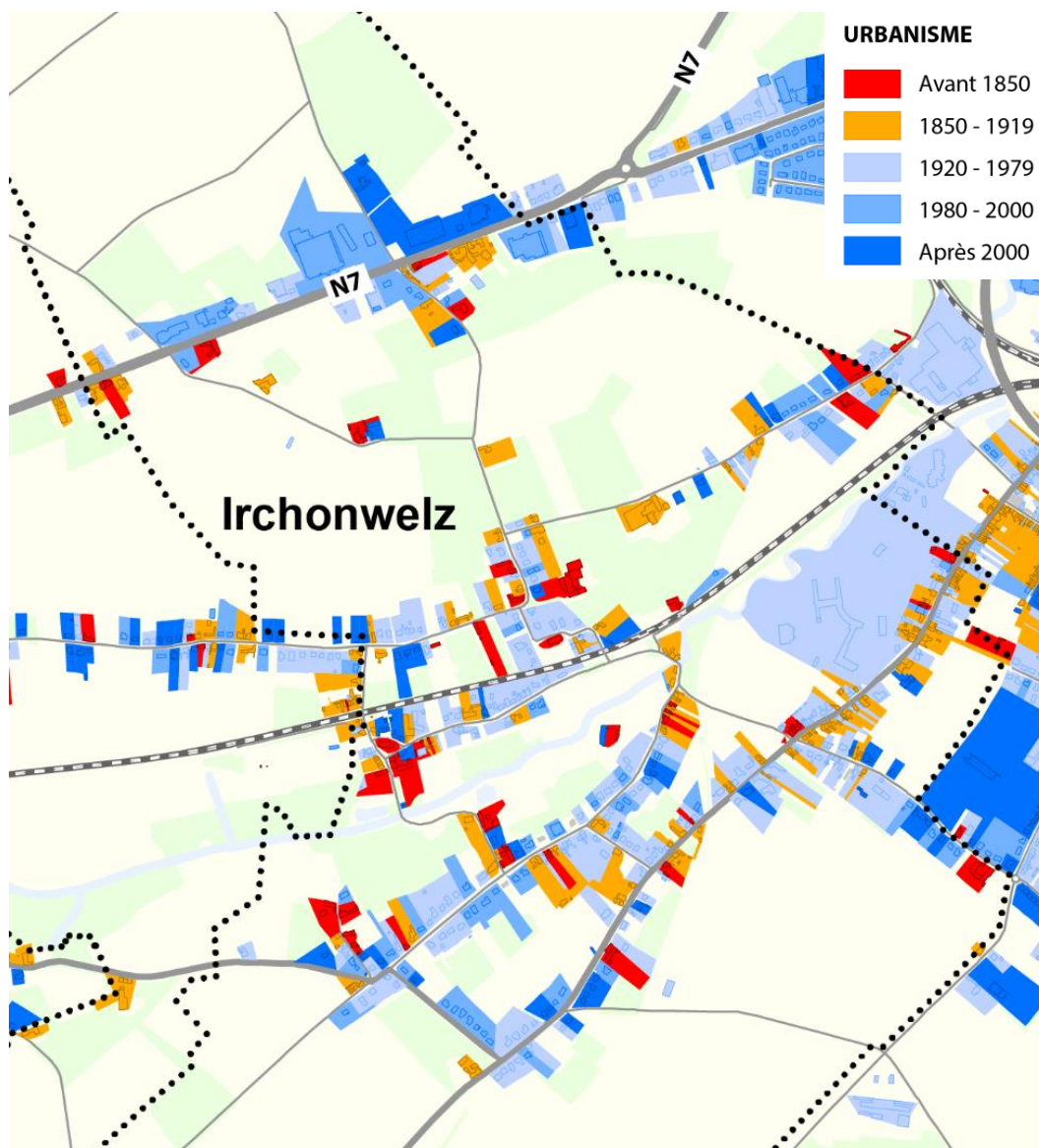


Figure 21 : Structure et âge du bâti à Irchonwelz (sources : Cadastre)

H. Isières

Le village d'Isières, qui compte de l'ordre de 1.200 habitants, est compris entre l'autoroute E429 au nord et le chemin de fer au sud. Il compte trois hameaux (Isières, Grand Marais et Outre Dendre). Il est également traversé par le RAVeL. Les habitations sont majoritairement implantées le long de l'axe principal (route de Lessines) et sur quelques axes secondaires perpendiculaires. Une part importante des bâtiments date de la fin du 20^{ème} S – début du 21^{ème} S. Les zones agricoles autour des cours d'eau (la Dendre et la Sille) sont reprises en zone d'intérêt paysager. Le territoire compte également des zones protégées en matière d'environnement (SGIB et Natura 2000) entre l'autoroute et le chemin de fer. Les quelques commerces de proximité, l'école et les aménagements sportifs (football, balle pelote...) contribuent à la vie locale du village.

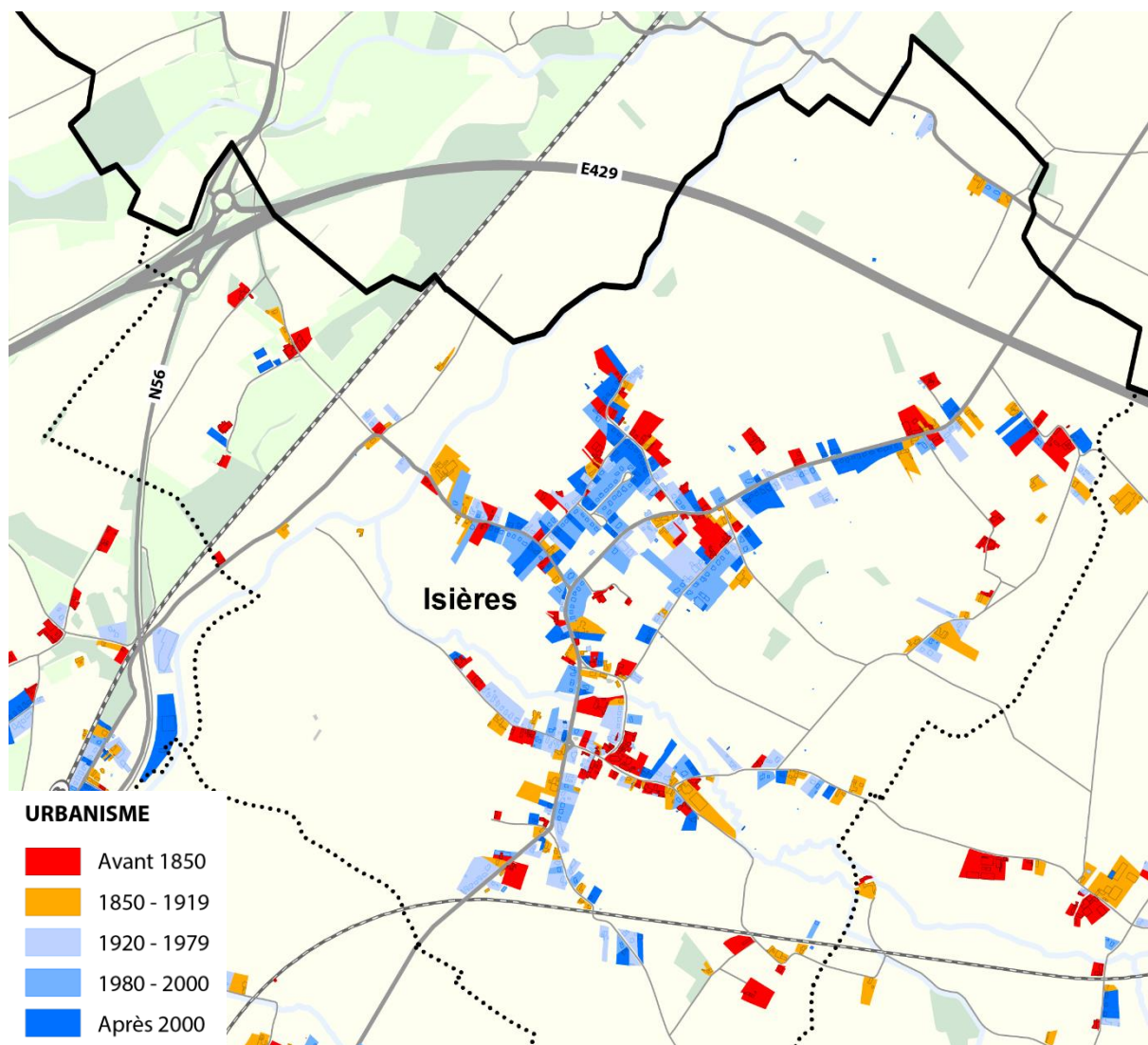


Figure 22 : Structure et âge du bâti à Isières (sources : Cadastre)

I. Lanquesaint

Petit village de moins de 500 habitants au nord-est d'Ath et constitué de quatre hameaux (Tanquin, La Croix, Haut-Marais et Le Renard), le territoire de Lanquesaint est caractérisé par une faible densité du réseau routier le long duquel sont implantées les habitations. Il est néanmoins marqué par la traversée de la N56 (lien vers Ath) et du chemin de fer dans sa partie nord. Il est arrosé par le ruisseau des Crolites. Notons notamment la présence d'une école et d'une maison de village.

Une maison de village existe et est encore utilisée pour certaines activités.

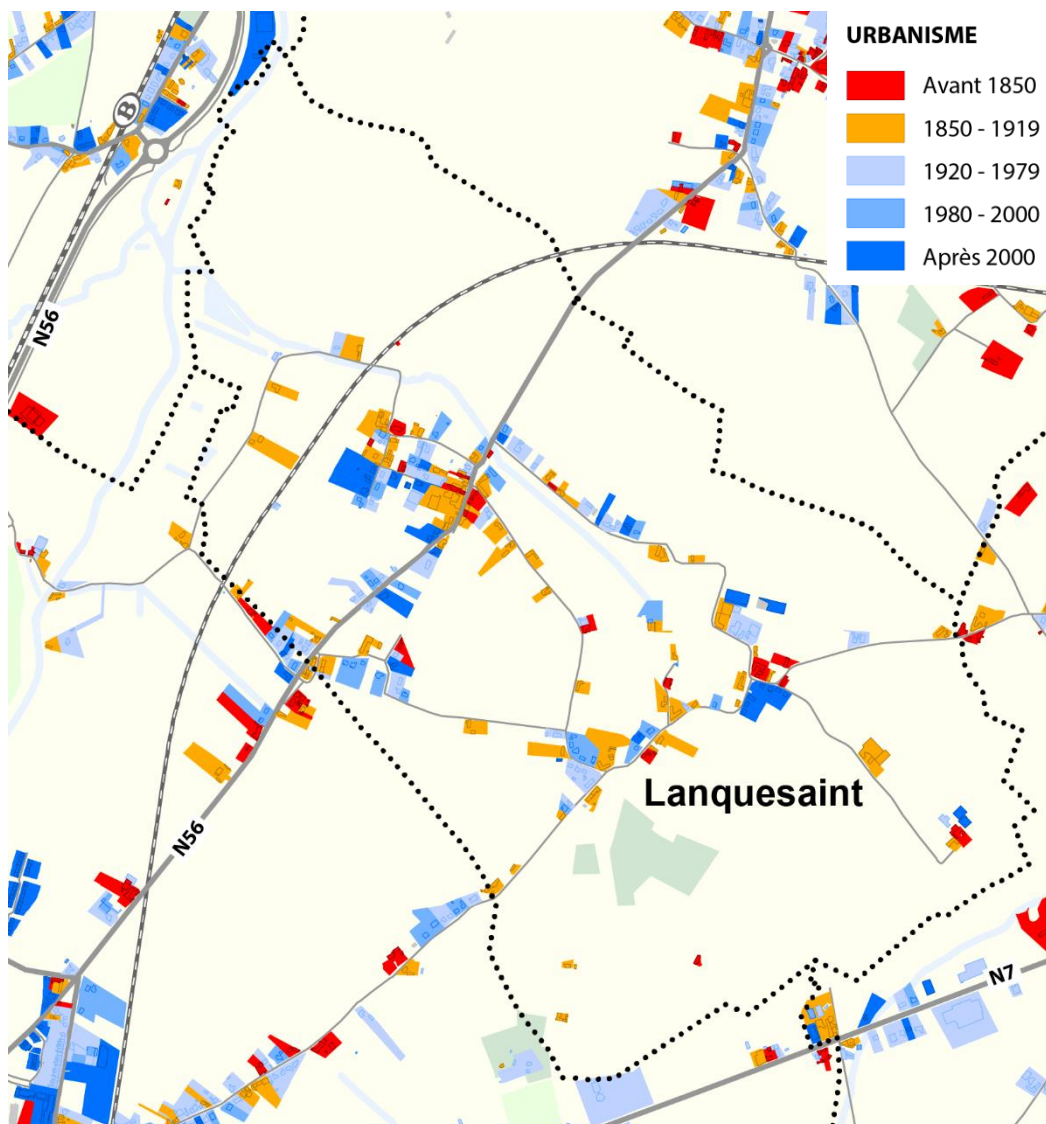


Figure 23 : Structure et âge du bâti à Lanquesaint (sources : Cadastre)

J. Ligne

Le village de Ligne compte de l'ordre de 900 habitants dont la majorité est concentrée dans le cœur historique du village, à proximité de l'église ainsi que le long de la N7, au sud de la voie ferrée. Il compte sept hameaux (Ligne, Breuil, Caplumont, Les Cats, Foucaumont, Clivemont et Willaufosse). L'évolution du bâti a été progressive et les constructions récentes (après 2000) sont peu représentées. Le territoire est arrosé par la Dendre occidentale et par le ruisseau Saint-Jean. Notons notamment la présence d'une école, d'une plaine de jeux et de quelques commerces de proximité.

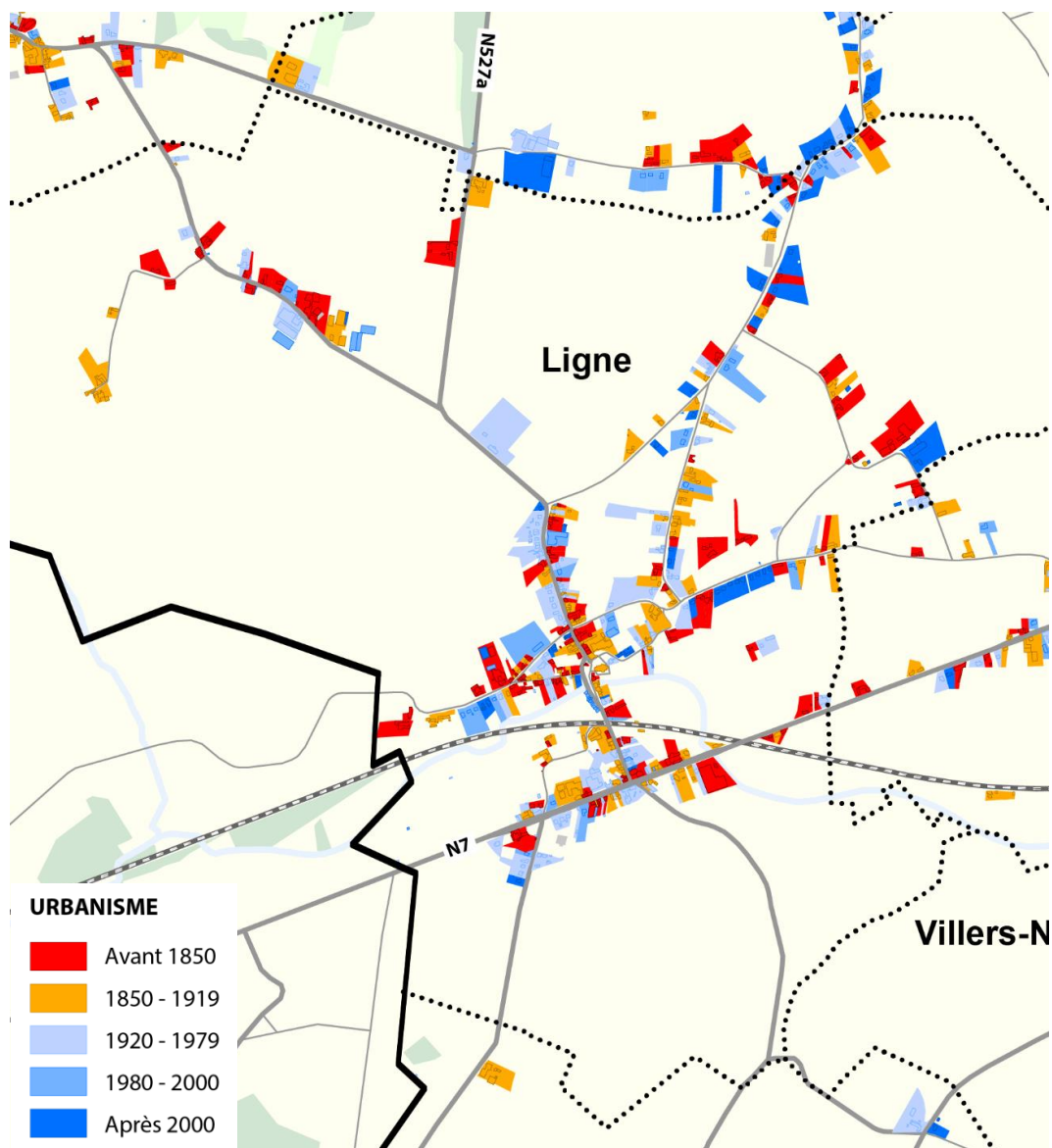


Figure 24 : Structure et âge du bâti à Ligne (sources : Cadastre)

K. Maffle

Avec plus de 1.500 habitants, l'ancienne commune de Maffle constitue le second village du territoire communal, tant en nombre d'habitants qu'en matière de densité. Il compte trois hameaux (Maffle Gare, Maffle Centre et Trieu Périlleux). Ce village s'inscrit dans la continuité physique du centre d'Ath. Le village est coupé en 2 par la voie ferrée et arrosé par la Dendre orientale. Les habitants profitent de la présence de l'arrêt SNCB, de même que du RAVeL en limite sud du territoire. La part relativement importante de bâtiments récents en partie sud est révélatrice de la pression foncière liée à la bonne accessibilité d'Ath en matière de transports en commun et à son haut niveau de services. Outre la fonction résidentielle, le village de Maffle regroupe également la fonction commerciale (le long de N56 essentiellement), la fonction scolaire et celle de loisirs (centre sportif, plaine de jeux, terrain de football...). Le territoire compte plusieurs sites / monuments classés : Four à chaux des Carrières de Rivière, l'ancienne brasserie Rivière et de multiples habitations sises le long de la rue de la Fosse. Les terres jouxtant la Dendre sont reprises en zone d'intérêt paysager et les anciennes carrières constituent un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB).

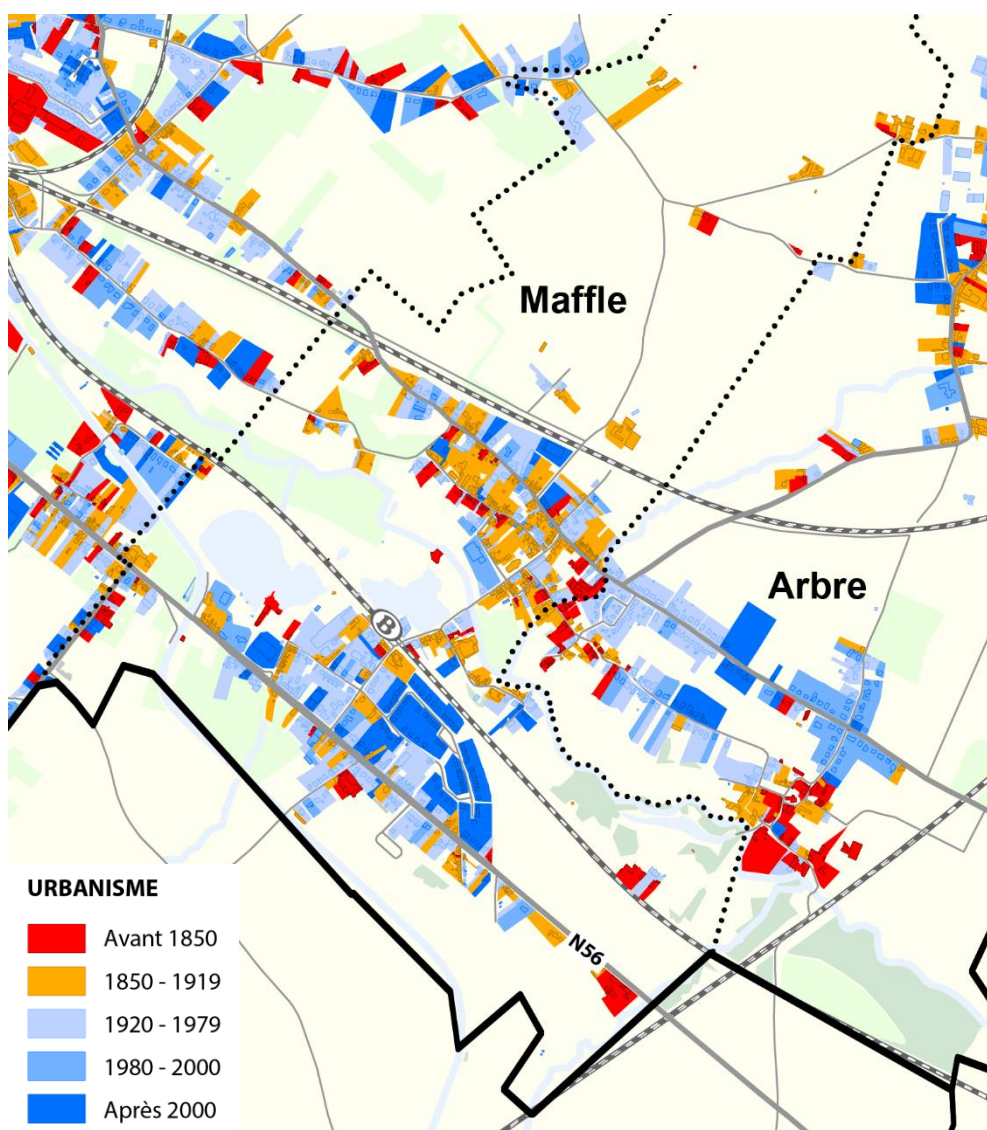


Figure 25 : Structure et âge du bâti à Maffle (sources : Cadastre)

L. Mainvault

Malgré ses 1.300 habitants, l'étendue de l'ancienne commune de Mainvault en fait un territoire très faiblement peuplé. Il compte six hameaux (Mainvault, Hembise, Le Renowelz, Mont de Mainvault, Landat et Recq) et est inclus dans le périmètre du Parc Naturel du Pays des Collines. Outre le noyau d'habitat historique où l'habitat est relativement groupé (au sud de l'E429), la fonction résidentielle est très éparpillée. La traversée de l'autoroute selon un axe ouest-est constitue une rupture physique au sein du territoire. La partie nord du territoire, en ce compris le mont de Mainvault (réservoir d'eau), est reprise en zone d'intérêt paysager. Notons la présence de plusieurs commerces de proximité ainsi que d'une école, de la chapelle du Bois Héllin (utilisée pour des activités culturelles, culturelles et associatives), un local patro.

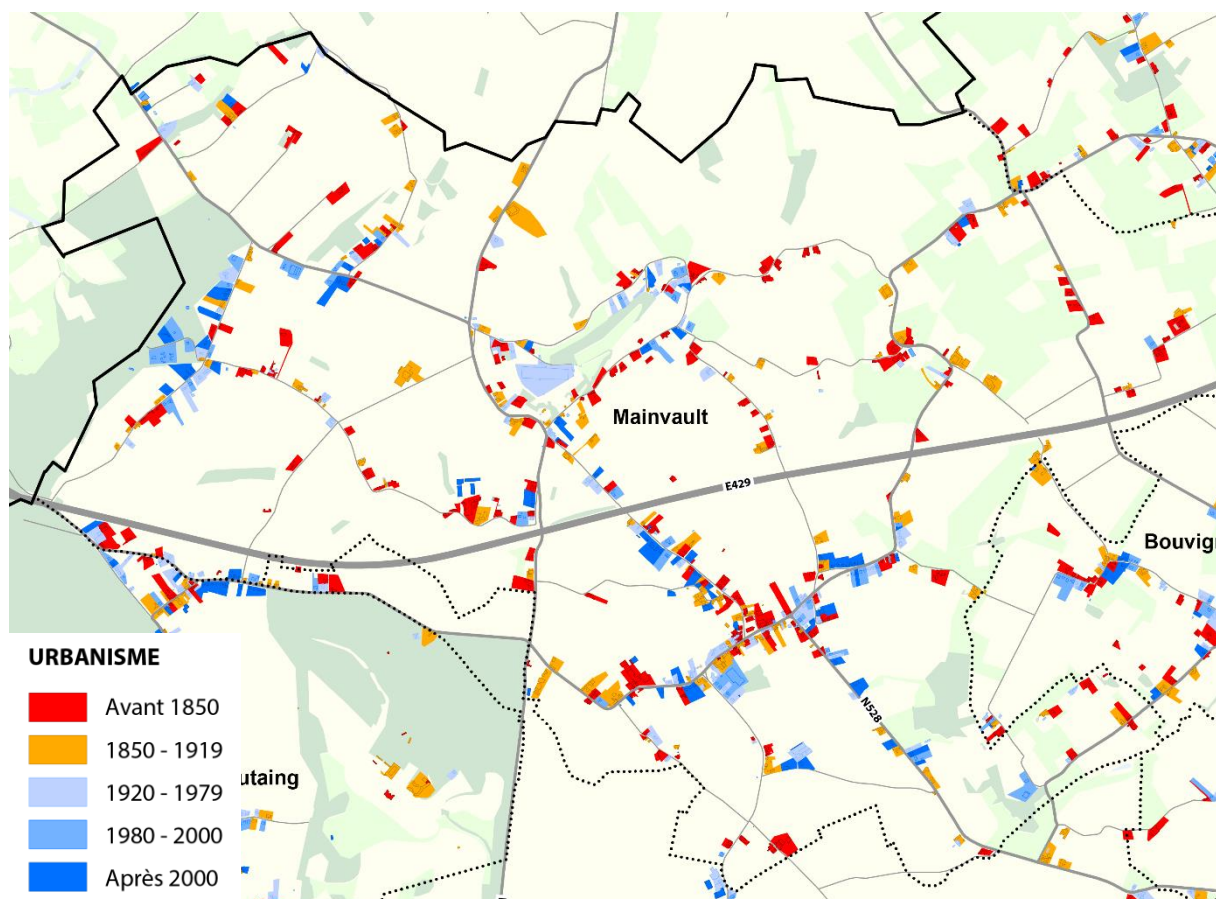


Figure 26 : Structure et âge du bâti à Mainvault (sources : Cadastre)

M. Meslin-l'Evêque

Le territoire de Meslin-l'Evêque, qui compte de l'ordre de 1.500 habitants, est particulièrement étendu mais l'essentiel de la fonction résidentielle est concentré autour du cœur historique, à proximité de la N7. Il compte cinq hameaux (Meslin-L'Evêque, Le Diable, Le Breucq, L'Esquinterie et Glaude). On observe une densification du village depuis quelques décennies. Les parties nord et sud de l'ancienne commune sont consacrées à la fonction agricole. Le parc d'activités économiques de Ghislenghien (Orientis) est en partie situé sur Meslin-l'Evêque. Le territoire est arrosé par la Sille, le ruisseau du Manage et le ruisseau du bois d'Hérimez. Un périmètre d'intérêt paysager entoure la vallée de la Sille. Quelques commerces de proximité, des infrastructures sportives (tennis, jeu de balle) et l'école contribuent à la vie socio-économique du village.

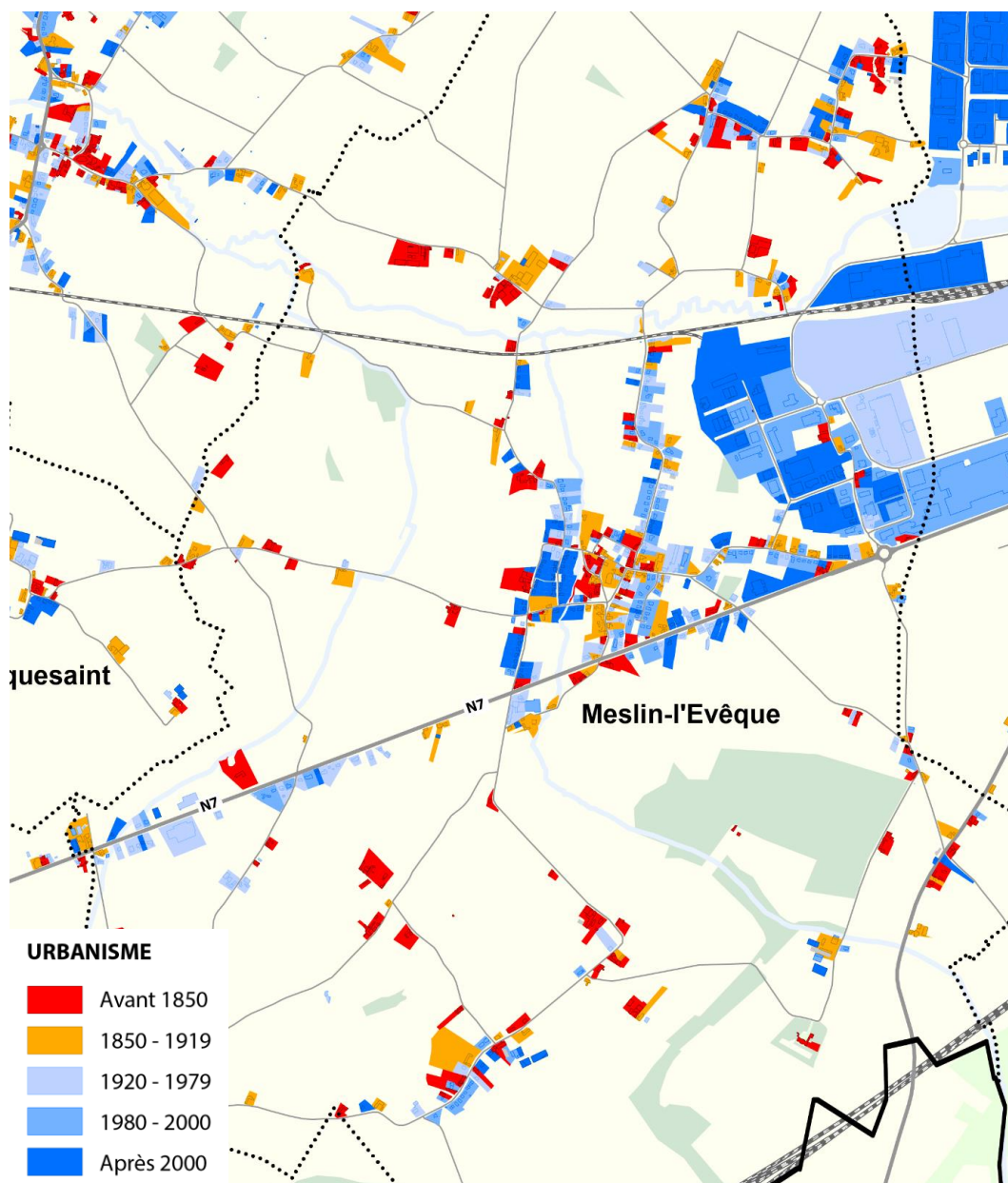


Figure 27 : Structure et âge du bâti à Meslin-L'Evêque (sources : Cadastre)

N. Moulbaix

Situé à l'ouest du territoire communal, le village de Moulbaix présente, contrairement à de nombreux autres villages, une configuration relativement groupée. L'évolution du village s'est faite progressivement pour atteindre de l'ordre de 600 habitants. Arrosé par le ruisseau du Tardin, le village compte 2 sites / monuments classés : le Château de Moulbaix et le Moulin de la Marquise. Le site du Château, zone de protection patrimoniale et zone d'intérêt paysager, compte de multiples arbres remarquables. Parmi les autres points d'intérêt, citons la plaine de jeux, le parc mellifère du Tardin...

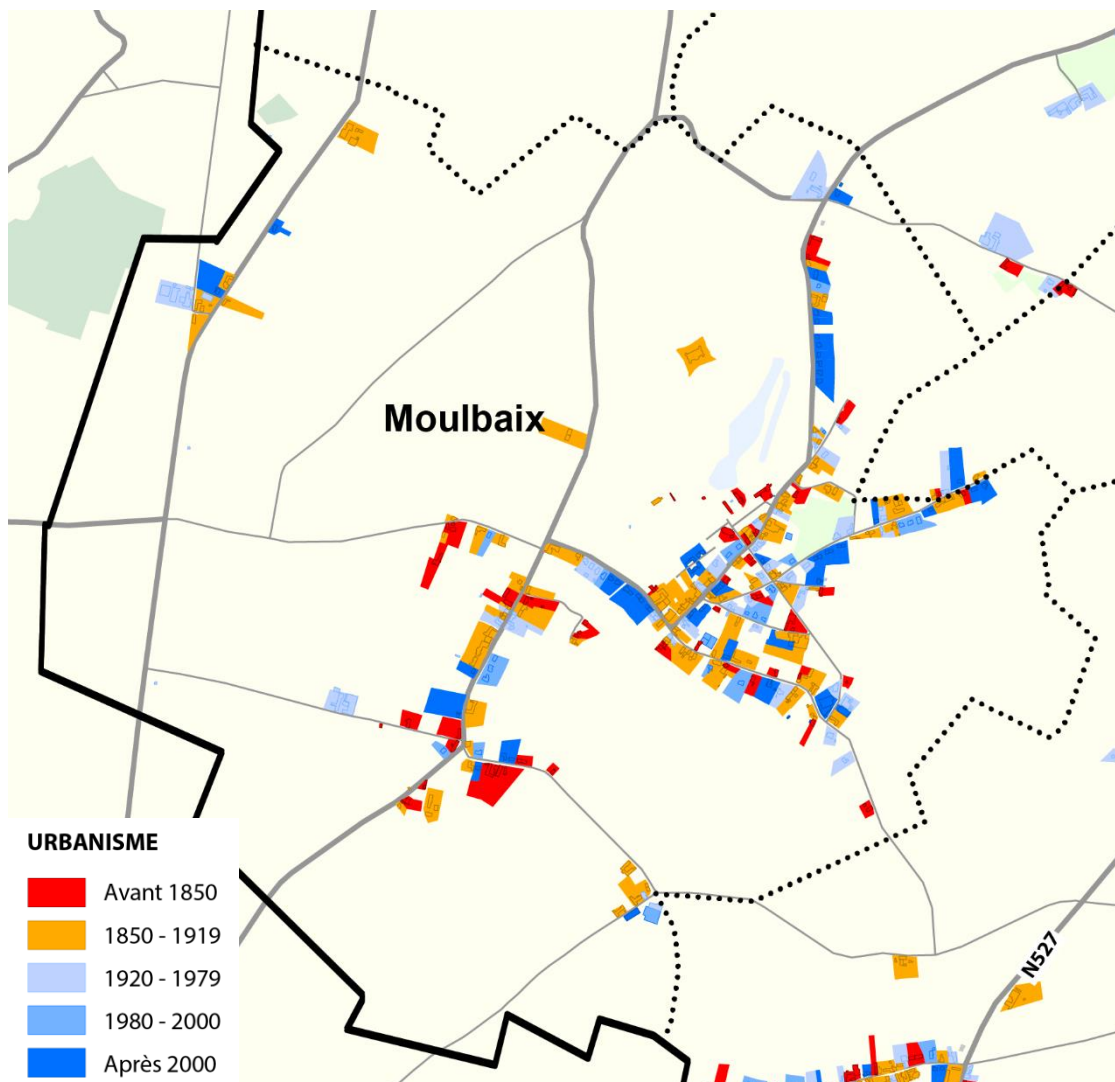


Figure 28 : Structure et âge du bâti à Moulbaix (sources : Cadastre)

O. Ormeignies

Située à l'extrémité sud du territoire communal, l'ancienne commune d'Ormeignies compte un peu plus de 1.000 habitants répartis entre les hameaux d'Ormeignies au nord et Autreppe au sud. Ils sont arrosés respectivement par le ruisseau d'Ormeignies et par les ruisseaux du Tardin et d'Autreppe. Le territoire est traversé par la N257 servant de liaison entre les 2 hameaux qui ont connu une densification progressive sous la forme d'espace-rue. La ligne à grande vitesse (LGV1) passe au sud. Quelques commerces et services de proximité y prennent place, de même qu'une école, une salle de village (Spoculo) et une plaine de jeux.

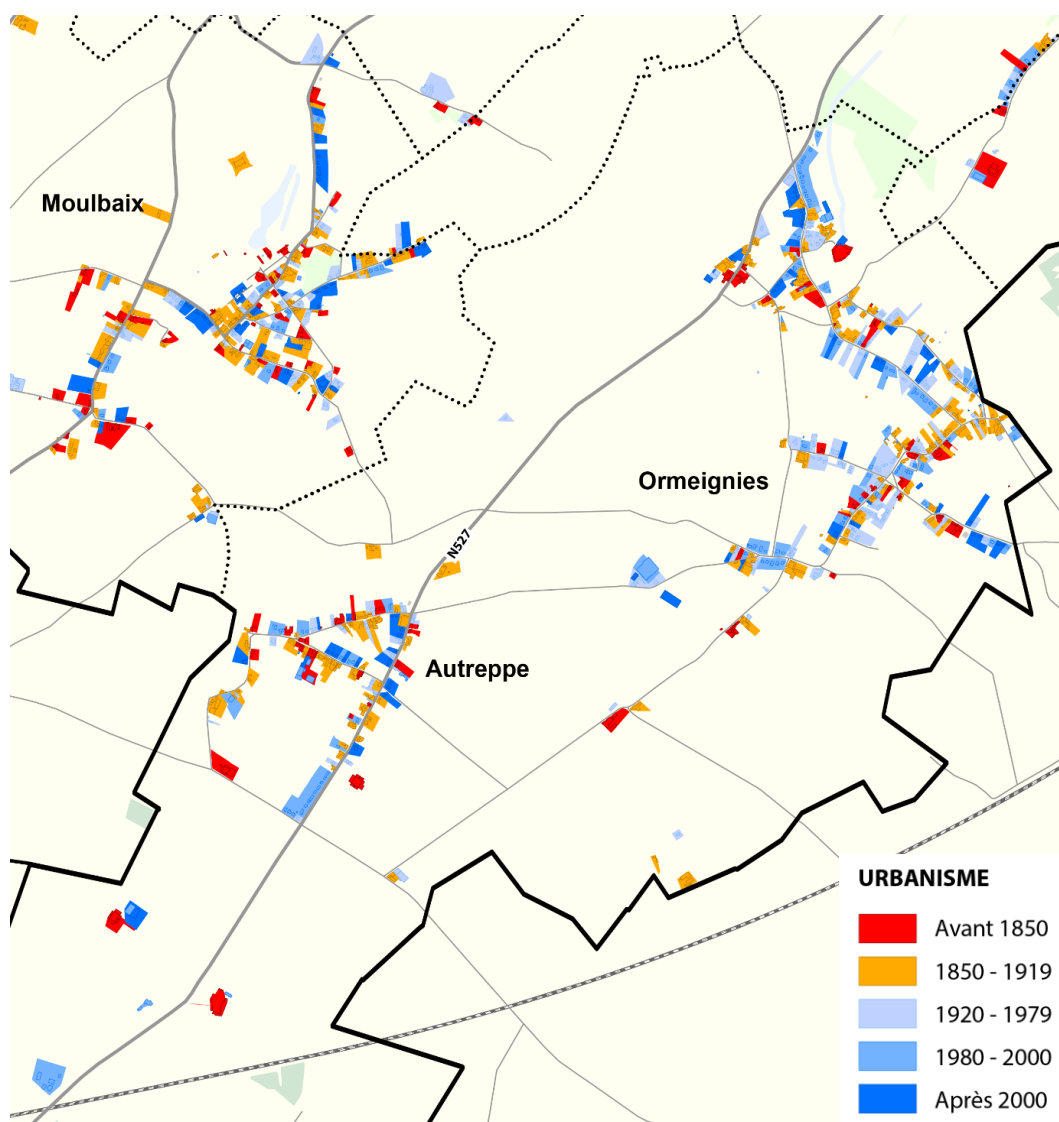


Figure 29 : Structure et âge du bâti à Ormeignies (sources : Cadastre)

P. Ostiches

Situé en limite nord du territoire communal, le village d'Ostiches est habité par 650 personnes relativement concentrés dans le cœur historique du village et le long de la route de Flobecq. Ailleurs, l'habitat est davantage dispersé. Il compte dix hameaux (Brun Culot, Martincamp, Ostiches, Magenies, Goumenpont, Petit Marais, Sartieu et Pidebecq). Ostiches est arrosé par le ruisseau du Trimpont et par le ruisseau du Petit Marais. Le territoire est presque entièrement repris en zone d'intérêt paysager et le cœur du village est intégré dans un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique au plan de secteur (cf carte en annexe). Le village compte un bien classé : le Blanc Moulin, le long de la route de Flobecq. Les quelques commerces de proximité ou plus spécialisés, la Forge et les infrastructures sportives contribuent à la vie socio-économique du village.

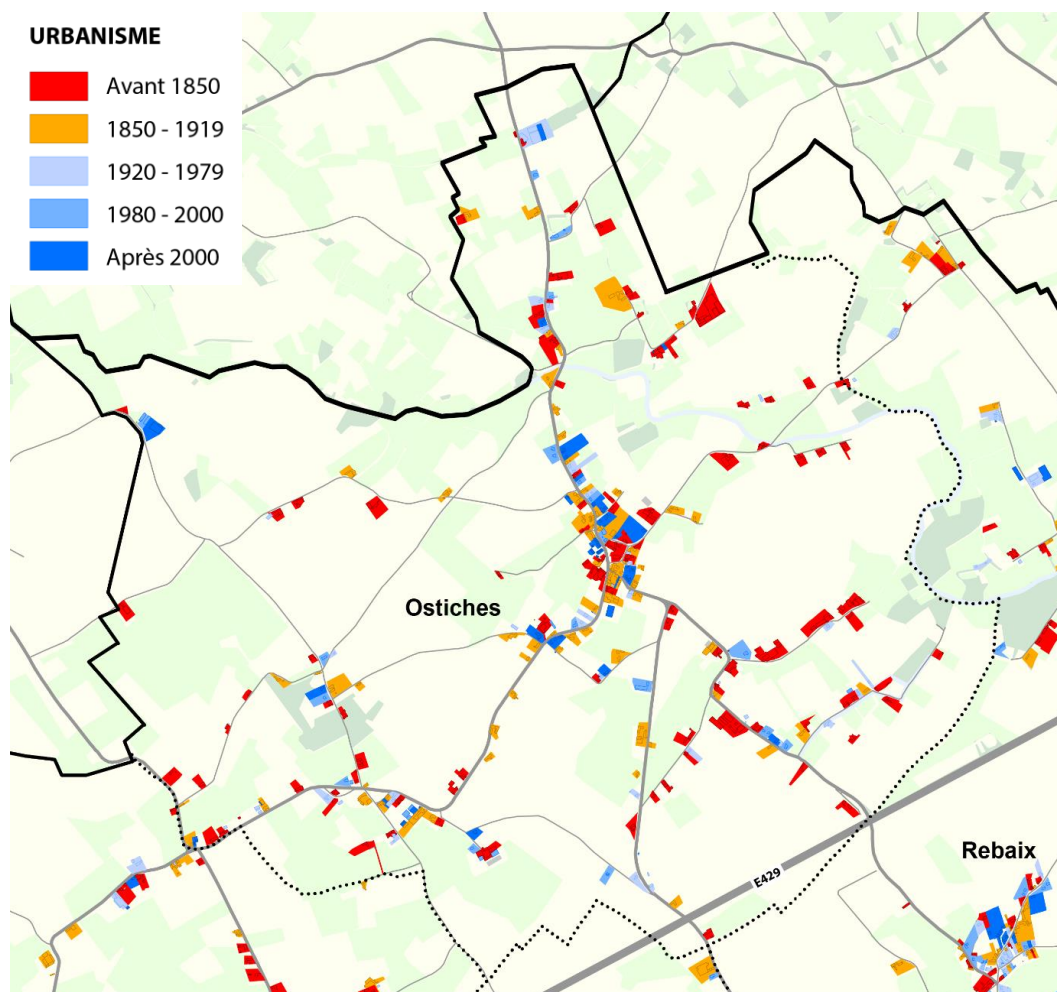


Figure 30 : Structure et âge du bâti à Ostiches (sources : Cadastre)

Q. Rebaix

Situé au nord d'Ath, le village de Rebaix compte près de 1.000 habitants essentiellement concentrés au sud de l'autoroute E429 qui coupe le territoire de l'ancienne commune en 2 parties avec au sud Rebaix et au nord les hameaux de Perquiesse et Franquier. La zone la plus peuplée est comprise entre l'autoroute au nord et la N56, le chemin de fer et son arrêt, et le RAVeL au sud offrant aux habitants une bonne accessibilité générale. Le territoire est arrosé par le ruisseau du Timpont, le ruisseau d'Ardenne, la Blanche et la Dendre. La partie nord est reprise en zone d'intérêt paysager et le cœur de Rebaix compte un monument classé, à savoir la Ferme de Beaulieu. On y trouve également une école et une place minérale (place de Rebaix) aménagée à côté de l'église.

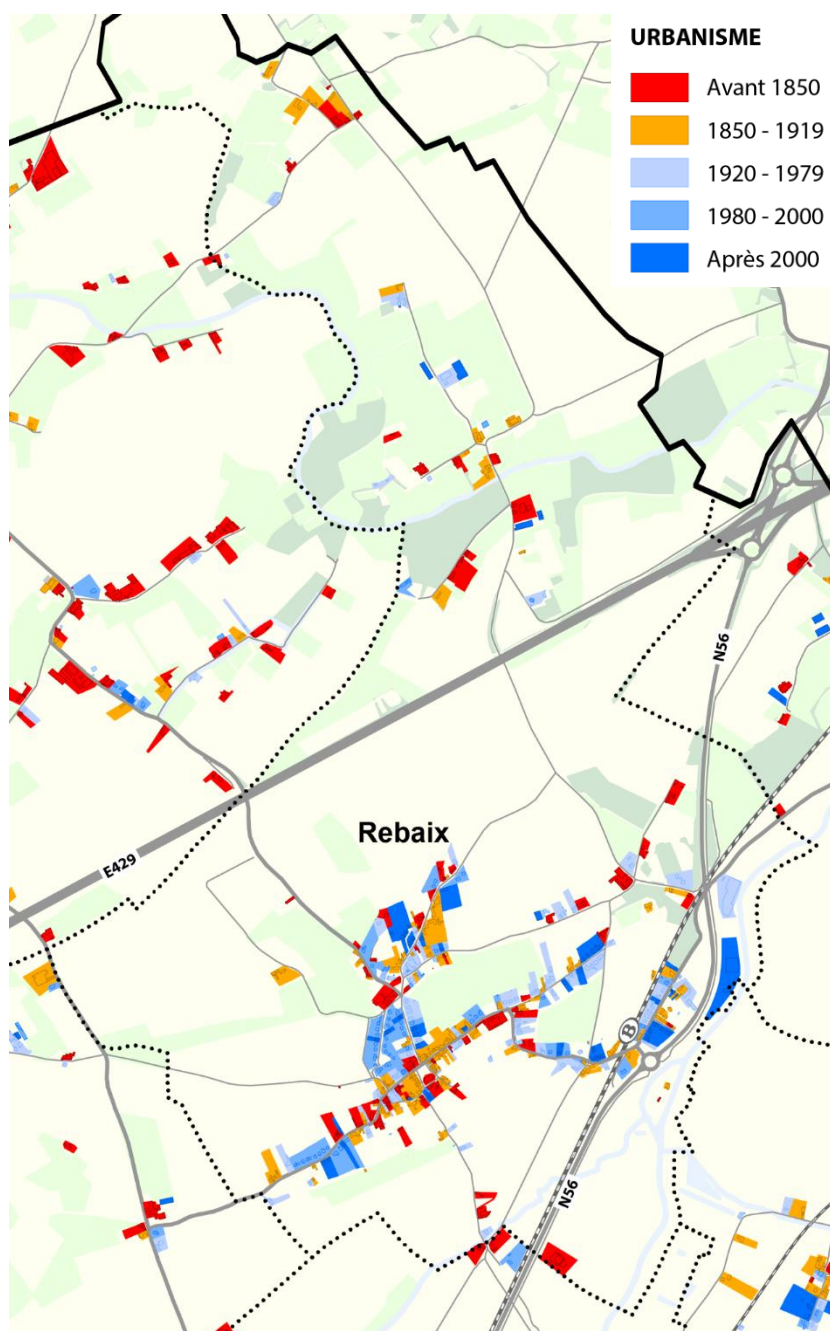


Figure 31 : Structure et âge du bâti à Rebaix (sources : Cadastre)

R. Villers-Notre-Dame

Villers-Notre-Dame est la plus petite ancienne commune du territoire d'Ath, enclavée entre 4 autres villages. Occupé par moins de 200 habitants, ce hameau prend la forme d'un village-rue le long de l'axe principal reliant Villers-Saint-Amand à Irchonwelz. Il est en partie repris en zone d'intérêt paysager. Le chemin de fer passe dans la partie nord du village, de même que la Dendre occidentale.

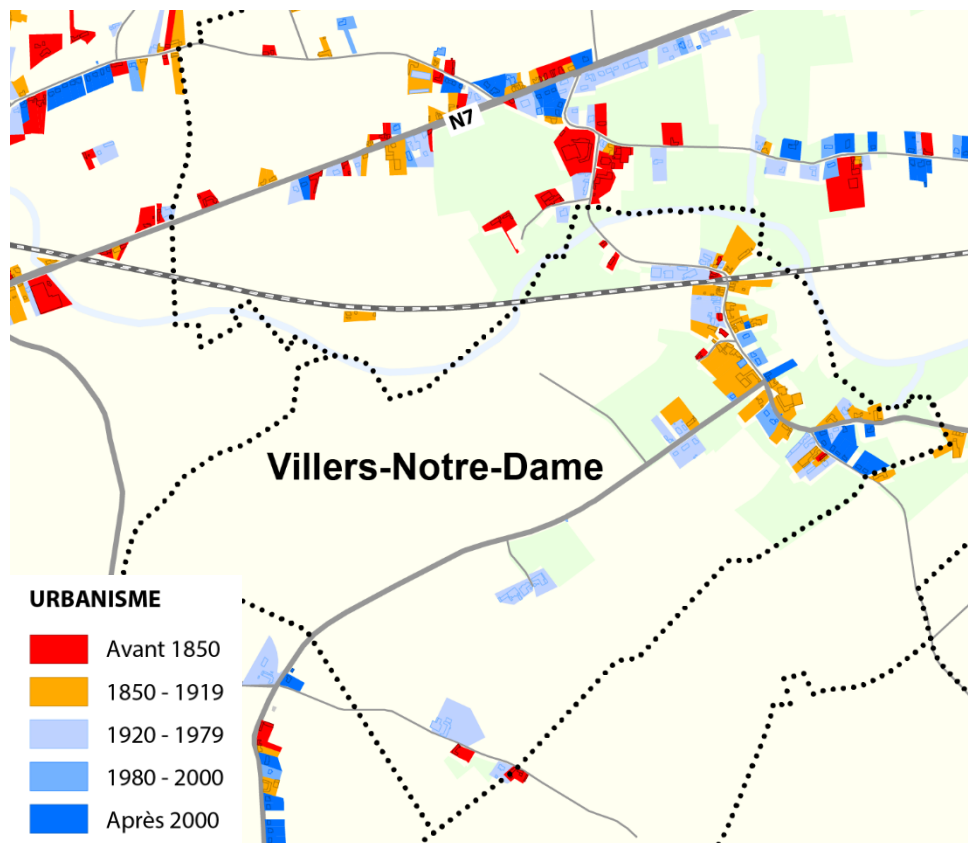


Figure 32 : Structure et âge du bâti à Villers-Notre-Dame (sources : Cadastre)

S. Villers-Saint-Amand

Le village de Villers-Saint-Amand fait partie des anciennes communes les moins densément peuplées et compte de l'ordre de 600 habitants. Les logements sont implantés le long des axes en lien avec Ath, la N7 et la rue Robert Delange. La Dendre occidentale longe la limite sud du village et ses abords sont repris en zone d'intérêt biologique.

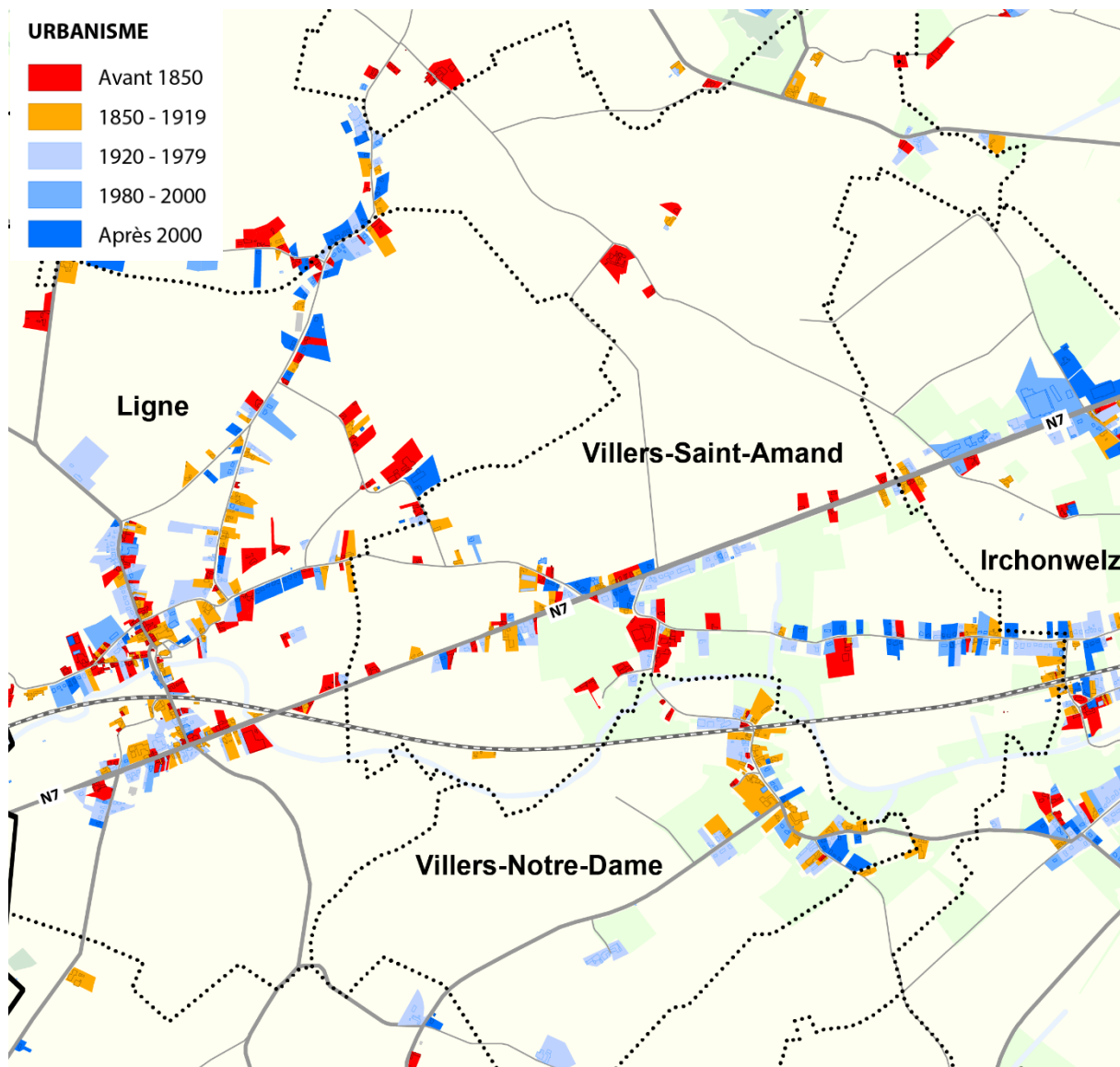


Figure 33 : Structure et âge du bâti à Villers-Saint-Amand (sources : Cadastre)

4.3.2. Sites et biens classés

Le territoire d'Ath compte de nombreux sites et biens classés et exceptionnels, notamment dans le centre d'Ath. Outre ces biens, de nombreux autres bâtiments sont également repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC).

Voir CARTE 6 : Paysage et patrimoine

Tableau 2 : Sites et biens classés et exceptionnels* sur le territoire d'Ath (source : SPW)

Code	Site et biens classés et exceptionnels	Date de l'arrêté
ATH/1	Hôtel de ville	02/12/1959
ATH/3	Maison, ancien refuge de l'Abbaye de Ghislenghien (façade), rue Haute, n° 27	03/08/1956
ATH/6	L'église Saint-Julien : Cœur et tour	10/11/1941
ATH/7	Calvaire avec mise au tombeau, attenant à l'église Saint-Martin	10/11/1941
ATH/8*	Tour de Burbant et le château (M) ainsi que l'ensemble formé par ces derniers (S)	16/10/1975
ATH/10	L'église Saint-Martin	10/11/1941
ATH/15	Façade de la maison de la Piété, sise rue du Spectacle à Ath	20/08/1982
ATH/17	Vestiges du fort du Mont-Féron : 33 casemates, chaussée de Tournai	16/08/1978
ATH/18	Maison (façade et toiture) de tailleurs de pierres, rue de la Fosse, n° 51.	17/03/1980
ATH/18	Maison (façade et toiture) de tailleurs de pierres, rue de la Fosse, n° 47.	17/03/1980
ATH/18	Maison (façade et toiture) de tailleurs de pierres, rue de la Fosse, n° 49.	17/03/1980
ATH/18	Maison (façade et toiture) de tailleurs de pierres, rue de la Fosse, n° 45.	17/03/1980
ATH/19	Ancienne Brasserie Rivière: salle des brassins, rue de la Fosse, 56	13/10/1980
ATH/19bis	Ancienne Brasserie Rivière extension de classement à l'intégralité du bâtiment, rue de la Fosse, 56	23/07/1992
ATH/22bis	Façades et toitures du Château de la Berlière ainsi que les éléments décoratifs suivants: les 2 balustrades et les sculptures et vases décoratifs, les murs en pierre ornés de têtes de lions.	29/08/1994
ATH/23	Maison forte d'Irchonwelz	25/11/1971
ATH/28	Moulin à vent en bois dénommé "Moulin du Marquis" à Moulbaix	24/07/1944
ATH/30	Maison (façades et toitures), sise rue du Noir Bœuf, n° 3	17/03/1980
ATH/31	Certaines parties de la Brasserie Langie : les façades et les toitures Grand'Rue des Bouchers, ainsi qu'une partie des façades donnant sur la cour intérieure	13/11/1990
ATH/33	Maison (façades et toitures), rue Beugnies, 2-4	17/03/1980
ATH/34	Maison (façades et toitures), rue Beugnies, 6	26/09/1980
ATH/35	Maison (façades et toitures), rue Beugnies, 8	17/03/1980
ATH/37	Château de Moulbaix : façades, toitures ainsi que le hall d'entrée	09/06/2000
ATH/38	Chapelle Notre-Dame au Chêne, chaussée de Tournai, à gauche du n° 241	24/02/1981
ATH/39	Château Bourlu : façades et toitures	22/03/1983
ATH/40	Moulin dit "Blanc Moulin", chemin de la Cocampe, à gauche du n° 326	20/04/1982
ATH/41	Four à chaux des Carrières de Rivière, Place et alentours	12/08/1988
ATH/42	Ferme (façades et toitures, ainsi que celles de la grange) , chemin de la Guinguette, n° 2	04/09/1984
ATH/43	Maison (façades et toitures) et totalité de la potale, rue de Scamps, n° 57 et alentours	17/04/1985
ATH/44	Château Francqué ou du Coron (façades et toitures, escalier et serre), chaussée de Lessines, n° 75 et prairie s'étendant à l'arrière	12/08/1988
ATH/45	Manoir (façades et toitures), rue du Pont-Mouchon	18/10/1990
ATH/46	Ferme de Beaulieu (façades et toitures), excepté les annexes à gauche du logis, rue de l'Enfer, n° 2	15/01/1990
ATH/48*	Chapelle Notre-Dame du Refuge ou Mausolée d'Oultremont, rue du Carnier, n° 3 (M) ; ancien Hospice "Refuge Saint-Clément", mur de clôture et pièce d'eau ou "abreuvoir", rue du Carnier, n° 5 (EA); parcelles englobant ces biens (S)	23/07/1993



Photo 2 : Mausolée d'Oultremont (source : Ville d'Ath)



Photo 3 : Tour de Burbant et le château (source : Ville d'Ath)



Photo 4 : Château de Moulbaix
(source : www.moulbaix.be)



Photo 5 : Château Francqué
(source : www.cirkwi.com)

Par ailleurs, le territoire compte également plusieurs périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (au plan de secteur) dont le cœur historique d'Ath (60 ha) et le village d'Ostiches (15 ha). De tels périmètres peuvent être la source de conditions supplémentaires lors de l'octroi de permis d'urbanisme.

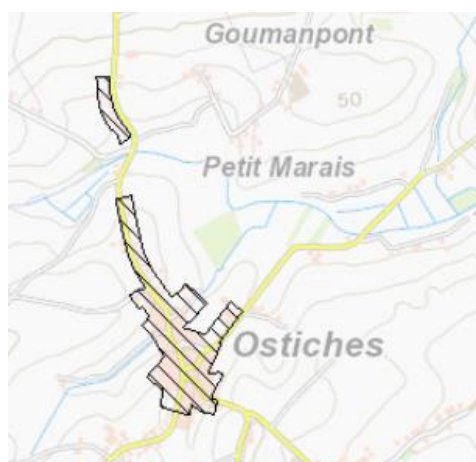
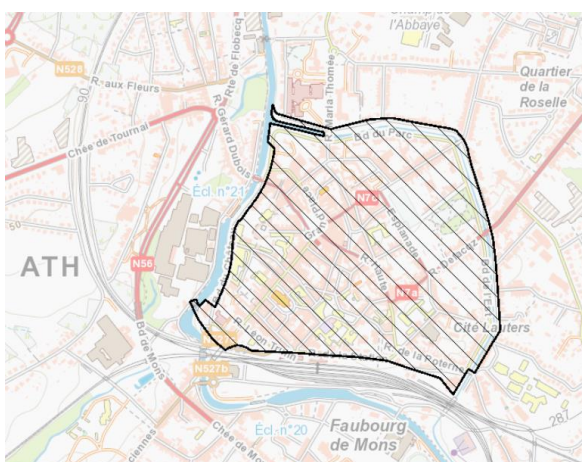


Figure 34 : Sites d'intérêt culturel, historique ou esthétique au plan de secteur (source : SPW)

4.4. Espaces publics structurants

35 espaces publics structurants (places, espaces verts et plaines de jeux) ont été identifiés dans les villages de l'entité et sont décrits ci-dessous. Etant donné que le Collège a décidé que les actions du PCDR devaient se concentrer sur les villages et ne pas prendre en compte le centre-ville qui bénéficie d'autres politiques de développement, les espaces publics structurant du centre-ville n'ont pas été repris.

Lieux	Photos
1) Arbre, place. Bon état général mais espace fort minéral et peu aménagé pour les piétons.	
2) Arbre, espace vert et plaine de jeux rue de la commune. Bon état général	

3) Arbre, espace vert sous le TGV avec bancs et tables. Espace faiblement aménagé.	
4) Autreppe, place. Espace non aménagé et fort minéralisé à l'avant de l'église. Agréable petit espace vert à l'arrière agrémenté de fruitiers.	
5) Bouvignies, place. Espace réaménagé de bonne qualité avec tables, bancs, panneaux didactiques et plantations.	

6) Bouvignies, terrain de balle pelote. Place minéralisée aménagée pour le terrain de balle pelote avec local dédié	
7) Ghislenghien, place. Espace public rénové et de bonne qualité.	
8) Ghislenghien, espace vert. Espace de qualité acceptable avec banc, balançoire et zone macadamisée pour jeux divers.	

9) **Gibecq, place.** Espace de qualité moyenne, fort minéral.



10) **Gibecq, aire de jeux.** Aire ayant déjà bien vécue avec un panier de basket et un module de jeux. Attenante à une prairie avec 2 goals de foot.



11) **Houtaing, place.** Espace rénové de bonne qualité avec plantations et voirie réaménagée.



12) Houtaing, placette des Marais. Espace non aménagé fort minéralisé	
13) Houtaing, plaine de jeux. Espace vert de bonne qualité avec module de jeux et une balançoire.	
14) Irchonwelz, place. Espace public réaménagé sur un des deux côtés de l'église.	
15) Isières, place. Espace public rénové avec travail sur la voirie.	

16) Lanquesaint, place. Espace public rénové avec travail sur la voirie, bancs et nouvel éclairage.	
17) Lanquesaint, place Croix Vasseau. Espace public faiblement aménagé.	
18) Ligne, place. Abords et arrière de l'église réaménagés. Chancre à l'avant avec projet de réaménagement en cours.	

19) Ligne, parc. De bonne qualité, avec goals de foot et modules de jeux. Proximité de l'école.	
20) Maffle, place et aire de jeux. Espace de bonne qualité avec modules de jeux, espace vert et parvis devant l'église.	
21) Maffle, ancienne carrière. Espace aux multiples fonctions (réserve de biodiversité, sentiers, zone de plongée, espace muséal, liaison piétonne et vélo, ...)	

22) Mainvault, place. Espace de qualité acceptable avec plantations mais encore fort minéral.	
23) Meslin-L'Evêque, place. Espace peu aménagé encore fort minéral mais fonctionnel et non dégradé.	
24) Meslin-L'Evêque, terrain de pétanque. Espace en manque d'entretien avec bancs à rénover.	
25) Moulbaix, place et plaine de jeux. Espace de bonne qualité avec beaucoup de charme mais qui manque de structure.	

26) Moulbaix, parc mellifère. Espace vert didactique assez grand avec certains aménagements à refaire (escaliers, marre, pontons)	
27) Ormeignies, place de l'église. Espace public fort minéral et peu structuré pour les piétons.	
28) Ormeignies, place. Espace avec plusieurs équipements (bulles à verre, panneaux didactiques, espace vert mais dont la disposition au centre des voiries le rend peu intéressant.	

29) Ormeignies, espace vert près de l'église. Agréable petit espace vert avec plusieurs modules de jeux dont certains à rénover.	
30) Ostiches, place. Espace public réaménagé	
31) Rebaix, place. Espace public réaménagé	
32) Rebaix, clos de Beaulieu. Terreplein central peu exploité au sein d'un espace très minéralisé.	

33) Villers-Notre-Dame, place. Espace fort minéralisé et peu aménagé pour les piétons.	
34) Villers-Notre-Dame, espace partagé. Petit espace vert intimiste et secret avec terrain de pétanque, petit potager et boîte à livres.	
35) Villers-Notre-Dame, Place. Espace rue avec peu d'espace disponible pour structurer l'espace.	

4.5. Evolution du territoire

4.5.1. Potentiel foncier

L'analyse du potentiel foncier à l'échelle communale consiste à mettre en évidence les terrains urbanisables actuellement libres et susceptibles d'être construits à court, moyen ou long terme. Au plan de secteur, 14% (15.631 ha) de la superficie totale de la commune est en zone urbanisable. Cette zone comprend les zones d'habitat, les zones de loisirs, les zones de services publics et d'équipements communautaires, les zones d'activités économiques (mixte ou industrielle) et les zones d'aménagement communal concerté (ZACC). La mise en œuvre de ces dernières, pour lesquelles aucune affectation n'a été attribuée, nécessite l'établissement d'un schéma d'orientation locale (SOL).

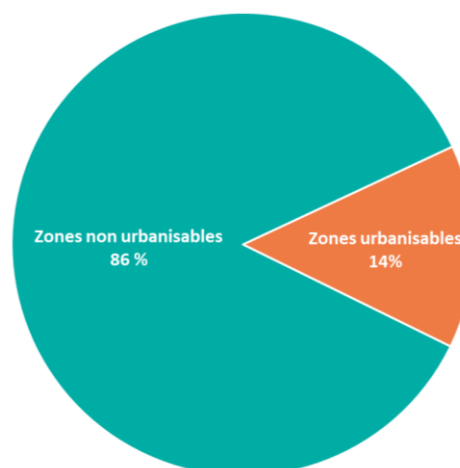


Figure 35 : Part des zones urbanisables et non urbanisables au plan de secteur (source : SPW)

Tableau 3 : Répartition des zones urbanisables par affectations (source : SPW)

Affectation	Part des zones urbanisables
Habitat	26,8 %
Habitat à caractère rural	43,7 %
Activité économique mixte	7,0 %
Activité économique industrielle	9,9 %
Loisirs	0,0 %
Services publics et équipements communautaires	5,6 %
ZACC	7,0 %
ZACC à caractère industriel	0,0 %
Total des zones urbanisables	100,0%

L'estimation du potentiel foncier a été réalisée en croisant les affectations au plan de secteur et les parcelles non construites du cadastre (version 2019). Etant donné l'étendue du territoire, une marge d'erreur liée à la particularité de certains terrains est possible mais elle ne met pas en cause l'estimation de ce potentiel.

Il ressort de cette analyse que la commune d'Ath dispose d'un potentiel foncier de l'ordre de 675 ha dont 405ha sont affectés en zone d'habitat et 101ha sont affectés en ZACC. Pour les autres zones d'affectation (excepté le loisir dont le potentiel est nul), la réserve foncière est de l'ordre de 50 ha par affectation.

Il est important de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une analyse théorique réalisée sur base des données disponibles et que des imprécisions ne sont pas à exclure.

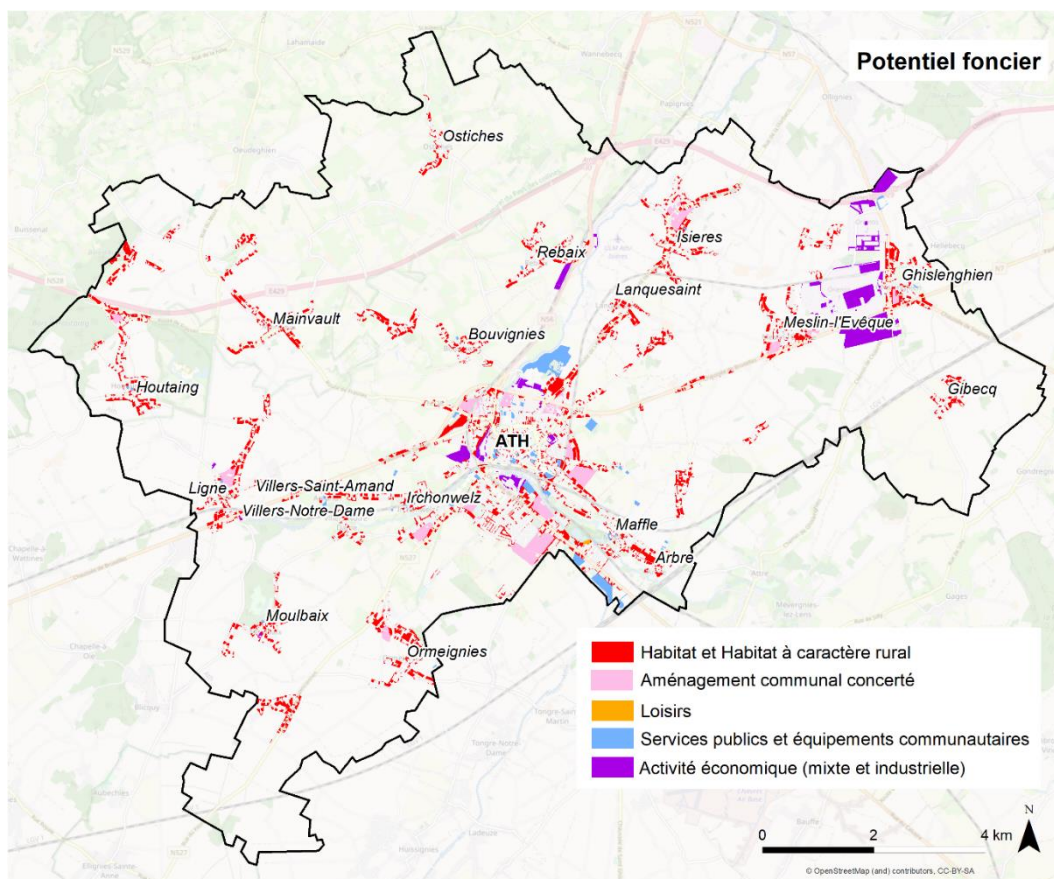


Figure 36 : Potentiel foncier par affectation au plan de secteur (source : SPW – Cadastre – ICEDD)

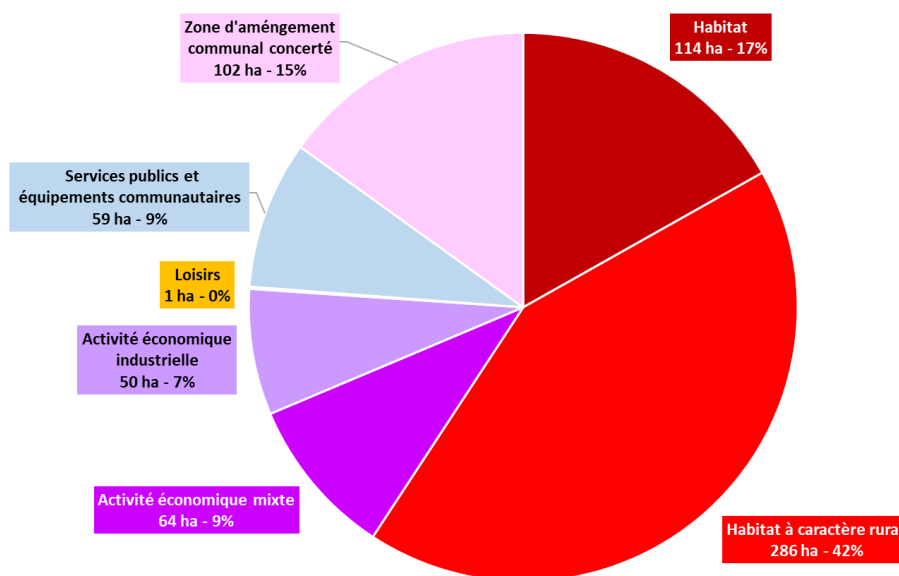


Figure 37 : Répartition du potentiel foncier par zone d'affectation au plan de secteur (source : SPW – Cadastre – ICEDD)

4.5.2. Projets

En prévision de l'établissement de la stratégie de développement et en complément du diagnostic établi, il est important de prendre connaissance des principaux projets en cours à l'échelle communale. La liste des projets soumis à **permis d'urbanisme** et à **permis d'environnement / unique**, établie avec l'appui de la commune, est reprise dans les tableaux suivants.

Tableau 4 : Principaux projets à Ath – situation en octobre 2020 (source : Commune d'Ath)

Description	Adresse	Etat d'avancement
Fonction résidentielle		
3 maisons – 4 appartements	Rue des Blancs Curés à Ormeignies	Permis octroyé en 2019
8 maisons	Rue du Canon à Ath	Permis octroyé en 2019
10 appartements	Chaussée de Valenciennes à Ath	Permis octroyé en 2019
20 appartements	Boulevard des Glacis à Ath	Permis octroyé en 2019
10 maisons	Route de Lessines à Ath	Permis octroyé en 2019
4 appartements	Chaussée de Tournai à Ligne	Permis octroyé en 2019
5 maisons	Route de Lessines à Isières	Permis octroyé en 2019
6 maisons	Chemin du Pic au Vent à Isières	Permis octroyé en 2019
6 maisons	Croix Vassau à Lanquesaint	Permis octroyé en 2019
6 appartements	Chaussée de Valenciennes à Irchonwelz	Permis octroyé en 2020
7 appartements	Rue de Brantignies à Ath	Permis octroyé en 2020
4 appartements	Rue du Paradis à Ath	Permis octroyé en 2020
5 appartements	Rue de Bouchain à Ath	Permis octroyé en 2020
16 appartements	Rue d'Angleterre à Ath	Permis octroyé en 2020
11 appartements	Rue du Chemin de Fer à Ath	Permis octroyé en 2020
17 appartements	Chemin de Carex à Ath	Permis octroyé en 2020
28 appartements + 2 professions libérales	Route de Lessines à Ath	Permis octroyé en 2020
6 appartements	Chaussée de Grammont à Ghislenghien	Permis octroyé en 2020
6 maisons	Rue Robert Delange à Villers- Saint-Amand	Permis en cours d'instruction
3 appartements	Rue du Château Bourlu à Ath	Permis en cours d'instruction
11 appartements	Rue du Canon à Ath	Permis en cours d'instruction

Tableau 5 : Principaux permis d'environnement / uniques – situation en octobre 2020 (source : Commune d'Ath)

Demandeur	Description	Etat d'avancement
S.A. Pranarom International	Permis d'environnement de classe 1 relatif à l'extension de la capacité de stockage des huiles essentielles et huiles végétales dans un bâtiment existant voisin, ainsi qu'une actualisation des activités autorisées, dans un établissement situé Avenue des Artisans, 37 à 7822 Ghislenghien	Permis en cours d'instruction
FAIROILS SPRL	Permis unique de classe 1 relatif à la construction et l'exploitation d'un nouveau bâtiment (3.425 m ²) de stockage d'huiles végétales et huiles essentielles situé avenue de l'Innovation 5 à 7822 Ghislenghien.	Permis octroyé en octobre 2019
ETS FR. COLRUYT	Permis unique de classe 1 relatif à l'agrandissement du magasin Colruyt existant ainsi que de son parking par la démolition d'un bâtiment type industriel situé chaussée de Bruxelles, 116-118 à 7800 Ath	Permis octroyé en juillet 2014

Outre ces demandes de permis en cours, citons également trois projets d'importance pour lesquels aucune décision officielle n'a actuellement été prise :

- Elia, qui est le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension belge, a introduit une demande de permis pour la réalisation d'une **nouvelle ligne électrique aérienne** d'un niveau de tension de 380 kV et d'une capacité de transport de 6GW, entre les postes

d'Avelgem et de Courcelles (nommée « **Boucle du Hainaut** »). Le territoire athois est en partie concerné par le projet et plus spécifiquement les villages d'Ormeignies et Arbre. Ce projet est actuellement (octobre 2020) à l'enquête publique.

- Afin de diminuer les charges de trafic observées sur certaines voiries locale liées aux activités du parc animalier **Pairi Daiza** implanté à Brugelette, on note un projet de **nouvelle voirie** d'environ 10 km depuis la N7 à Ghislenghien jusqu'au parc, en longeant en partie la ligne TGV. Elle devrait notamment soulager le village de Gibecq mais ce projet fait débat sur de multiples points, notamment son impact environnemental. A ce stade, la première phase (contournement de Gages) est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement de la Wallonie.
- Le projet de rénovation du **plateau de la gare**.

4.6. Synthèse

Des cartes de synthèse mettant en évidence les principaux éléments en matière de paysage et patrimoine par ancienne commune sont reprises en annexe du présent document.

Voir Annexe A-1 : Cartes villageoises « Paysage et Patrimoine »

Le tableau ci-après constitue la synthèse en matière d'aménagement du territoire, de paysage et d'urbanisme. Il met en évidence les atouts et faiblesses (facteurs internes au territoire) et les opportunités et menaces (facteurs externes au territoire).

Tableau 6 : Matrice AFOM en matière d'Aménagement du territoire, de paysage et d'urbanisme

Atouts	Faiblesses
• Ath = pôle résidentiel, scolaire, commercial, culturel... dont les nombreux habitants d'Ath, de Maffle et d'Irchonwelz peuvent bénéficier • Zone d'influence de Bruxelles (emplois) • Cadre de vie agréable dans le centre et dans les villages ruraux • Nombreuses zones d'intérêt paysager • Nombreux sites et bien classés – richesse patrimoniale • Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) • Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) • Importante réserve foncière	• Pas de schéma de développement communal • Pas de guide communal d'urbanisme
Opportunités	Menaces
• Projet de nouvelle voirie en lien avec Pairi Daiza	• Projet de nouvelle voirie en lien avec Pairi Daiza

5. Mobilité

5.1. Introduction

Au regard des enjeux environnementaux actuels et de la nécessité de réduire la consommation énergétique (et les émissions de polluants associées) par le secteur du transport, des efforts considérables doivent être fournis en matière de transport. Le transfert modal requis pour répondre aux objectifs de la [Vision régionale FAST 2030](#) implique de mettre les moyens pour accroître les parts des modes actifs et des transports en commun. Des efforts doivent être fournis en matière de :

- Développement des infrastructures ;
- Sensibilisation / communication ;
- Accompagnement au changement.

La Ville d'Ath ne dispose pas d'un Plan communal de mobilité mais elle s'est dotée, en 2013, d'un plan piéton et cyclable (voir point 5.6 ci-après).

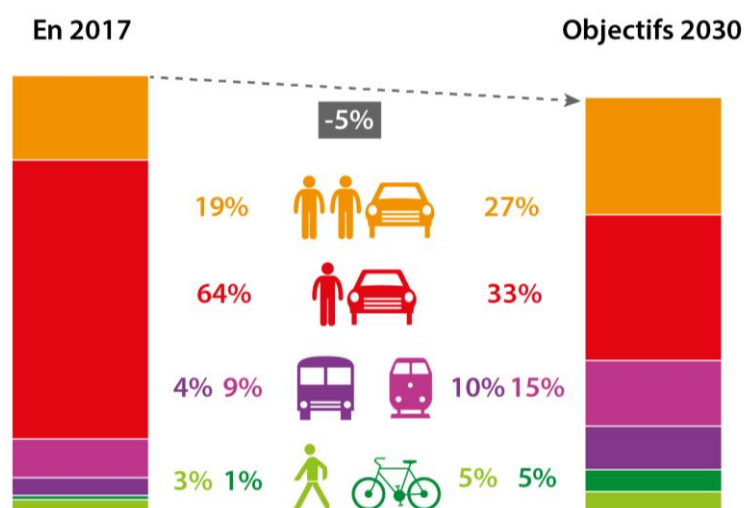


Figure 38 : Objectifs régionaux wallons en matière de parts modes (en km.passagers) à l'horizon 2030 (source : SPW)

5.2. Réseau viaire

5.2.1. Hiérarchie

Le territoire communal est structuré par une autoroute et plusieurs voiries régionales traversant l'entité d'Ath dont :

- L'autoroute **E429** qui traverse le nord de la commune selon un axe ouest-est et qui relie Tournai à Halle et l'autoroute R0
- La **N7**, orientée ouest-est, qui relie Tournai à Halle et à l'autoroute R0
- La **N56**, orientée nord-sud, qui relie Mons à Lessines
- La **N57**, connectée à la N7 à l'est du territoire, elle offre une desserte nord-sud entre Lessines et Soignies ;
- La N527 qui relie Ath à l'autoroute E42 à hauteur de Bernissart (au sud-ouest d'Ath).

Les voies de liaison permettent de lier la plupart des villages entre eux. Les voies de collecte et les voies locales complètent l'offre viaire et assurent la desserte de tous les villages.

Ce réseau routier très développé offre une bonne accessibilité au territoire mais impacte de manière plus ou moins d'importante selon les tronçons la perméabilité du tissu urbain pour les modes doux (piétons et cyclistes) et la qualité paysagère des villages.

Voir CARTE 3 : Voies de communication

Voir Annexe A-2 : Cartes villageoises « Mobilité »

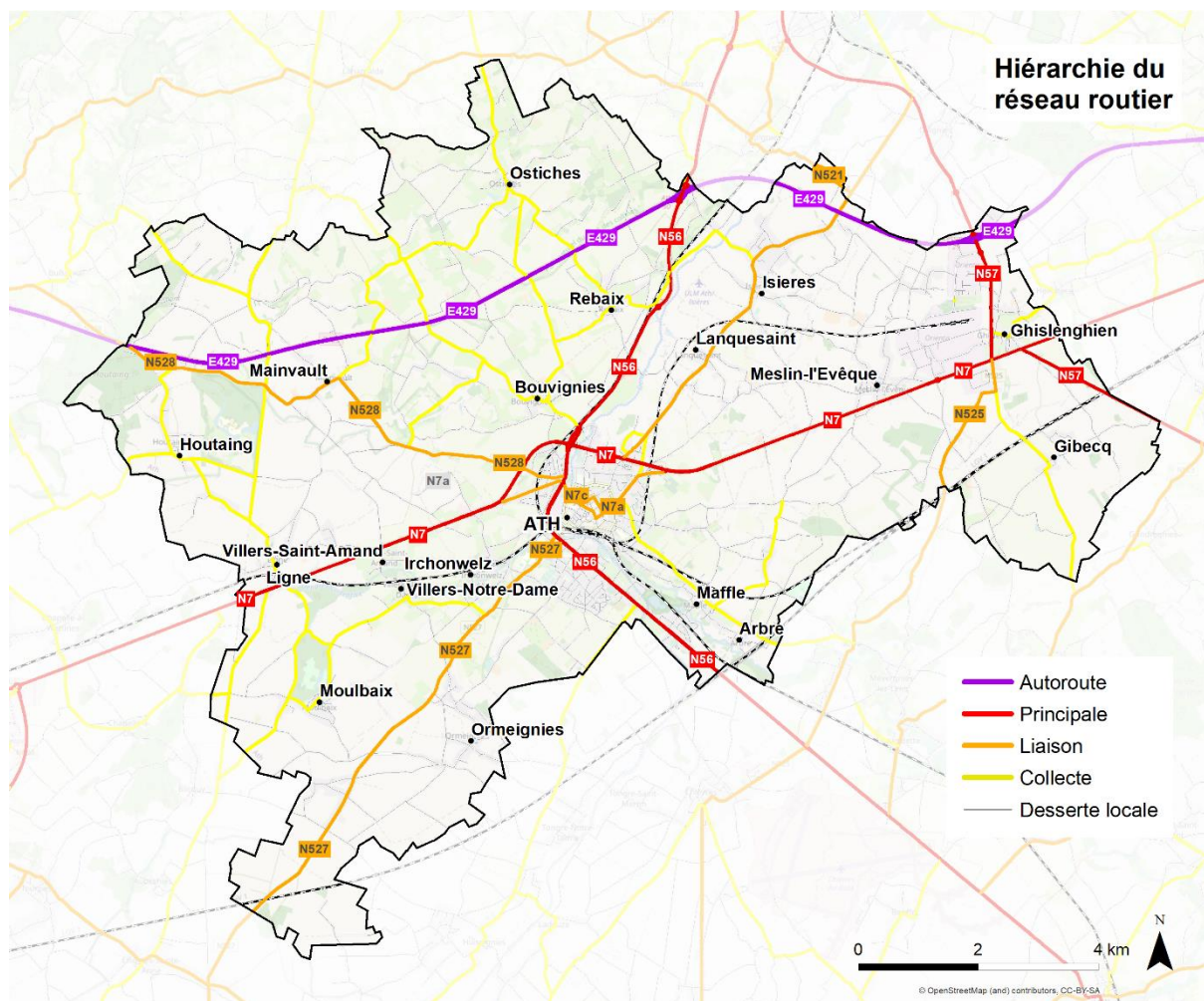


Figure 39 : Hiérarchie du réseau routier (source : Openstreetmap)

Une dorsale autoroutière orientée « ouest-est » traversant la partie nord de la commune ; 2 routes régionales N7 et N56 se croisant perpendiculairement à Ath ; organisation viaire convergeant en partie vers Ath ; traversée de certains villages par des voies importantes amenant une certaine insécurité.

5.2.2. Gestion

A Ath, la part des autoroutes et routes régionales (16%) est proche de la moyenne wallonne mais globalement supérieure aux communes limitrophes. Le nombre de km de voirie par km² est identique à la moyenne wallonne et proche des communes limitrophes.

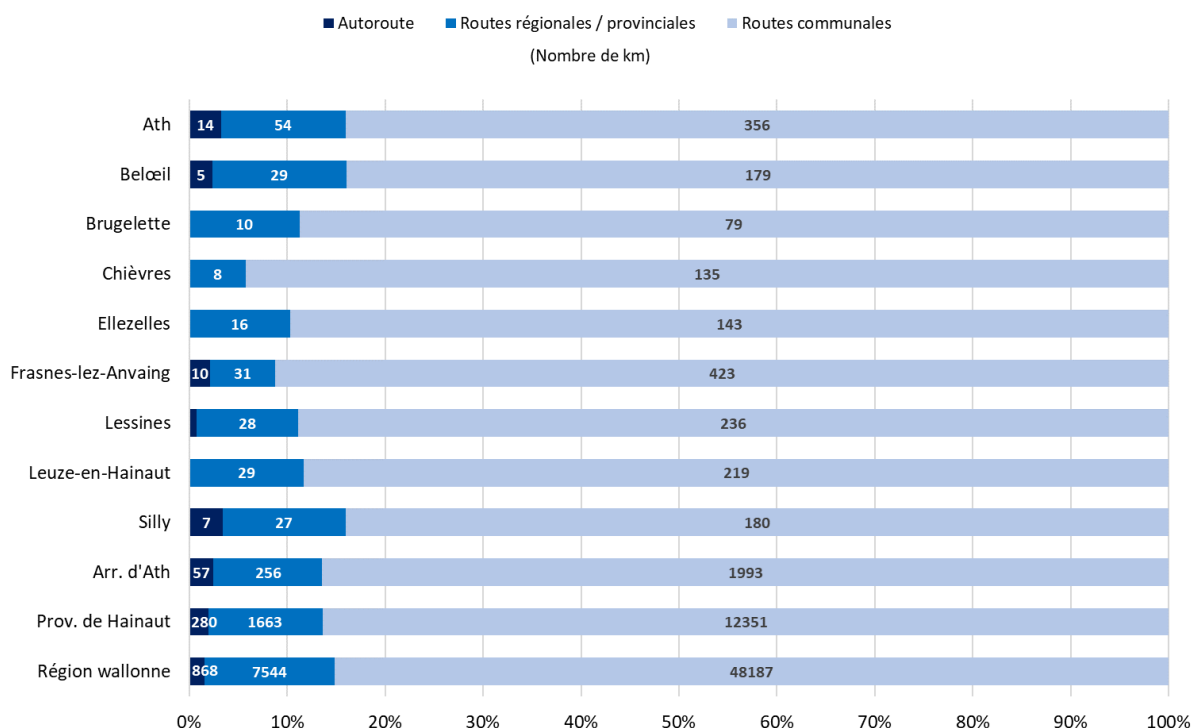


Figure 40 : Répartition des routes par type à Ath et dans les communes limitrophes en 2005 (source : IWEPS – WalStat)

5.3. Déplacement des habitants

5.3.1. Taux de motorisation des ménages

Les habitants de la commune d'Ath présentent une dépendance à la voiture inférieure à la moyenne des communes wallonnes. En 2021, le taux de motorisation moyen y est de 1,12 véhicule par ménage contre 1,26 en Wallonie. Il est en diminution par rapport à 2018 où il était de 1,14. A noter que ce taux tient uniquement des véhicules privés et non des véhicules de fonction et de service. Il est évident que, vu la distribution spatiale de l'offre en transport en commun, cette dépendance est moindre à Ath que dans les villages périphériques.

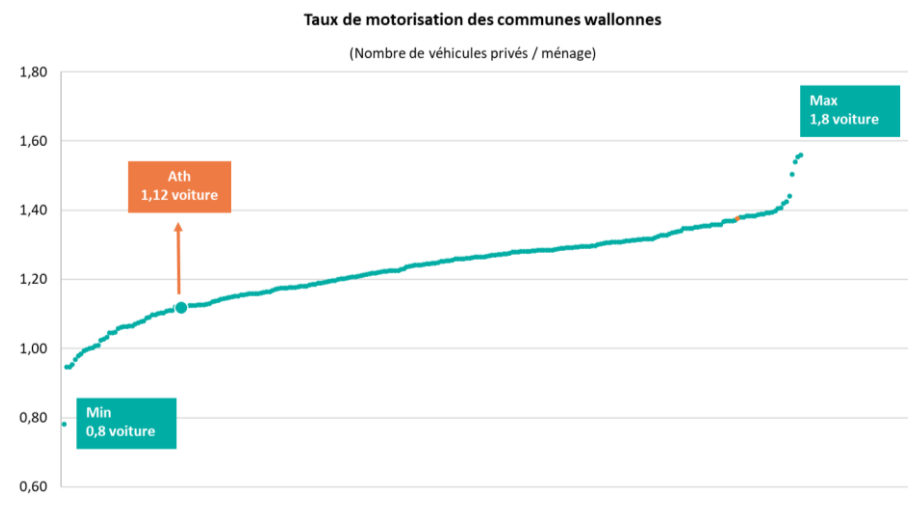


Figure 41 : Taux de motorisation (nombre de véhicules privés / ménage) des communes wallonnes en 2021 (source : IWEPS – WalStat)

5.3.2. Déplacements professionnels en lien avec Ath domicile-travail

A. Source des données

Les données relatives aux déplacements professionnels émanent du Censur 2011 et offrent un large éventail de chiffres au niveau démographique, socio-économique, de l'enseignement ainsi que par rapport au logement. Bien que les déplacements professionnels ne représentent qu'environ 30% de l'ensemble des déplacements, l'analyse des origines / destinations en lien avec Ath est particulièrement utile pour comprendre le fonctionnement du territoire en matière de déplacement.

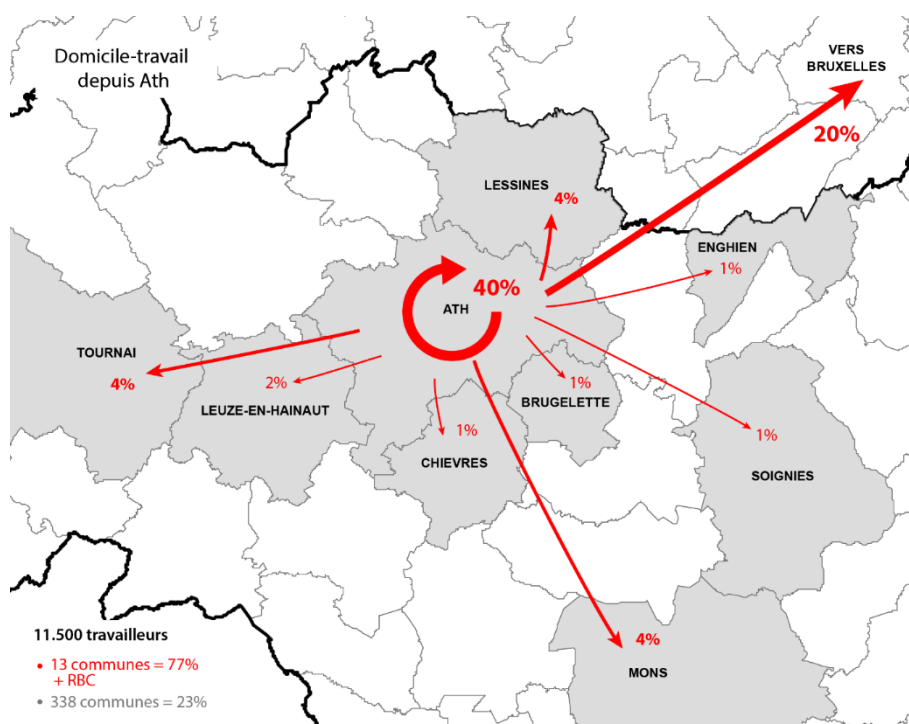
B. Déplacements professionnels depuis Ath - flux sortant

Parmi les 11.586 travailleurs que compte Ath, 68% travaillent dans la Province de Hainaut (plus spécifiquement dans l'arrondissement d'Ath⁵ : 45%) et 20% en Région de Bruxelles-Capitale. Les communes les plus attractives sont Ath (40%), Bruxelles (8%), Lessines (4%), Mons (4%) et Tournai (4%).

C. Déplacements professionnels vers Ath - flux entrant

Les travailleurs d'Ath (11.439) proviennent majoritairement de la Région wallonne (93%) et plus spécifiquement des arrondissements d'Ath (55%), de Soignies et de Tournai (12% chacun). Ils proviennent préférentiellement de la commune même d'Ath (39%) et, dans une moindre mesure, des communes limitrophes.

Faible dépendance à la voiture dans le centre d'Ath et les villages limitrophes mais dépendance plus importante dans les nombreux villages périphériques ; attractivité d'Ath et de Bruxelles pour les habitants en matière d'emploi.



⁵ Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Chièvres, Ellezelles, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Silly

Figure 42 : Principales destinations des déplacements professionnels depuis Ath – analyse par commune (source : Census 2011)



Figure 43 : Principales origines des déplacements professionnels vers Ath – analyse par commune (source : Census 2011)

5.4. Réseau de transports en commun

5.4.1. Réseau ferré

Le terrain d'Ath est à la croisée de 2 lignes de chemin de fer :

- la ligne 94 « Bruxelles - Hal - Tournai/Mouscron » qui dessert la gare d'Ath. En semaine, la fréquence est de 40 trains par jour, soit 1 à 4 trains par heure.
- la ligne 90 « Denderleeuw - Grammont – Ath – Mons » qui dessert la gare d'Ath et les arrêts de Rebaix et de Maffle. En semaine, la fréquence est de 20 trains par jour, soit 1 à 2 par heure.

La gare d'Ath joue donc un rôle structurant dans le réseau de communication avec notamment la desserte des pôles de Bruxelles, Tournai et Mons.

La ligne 1 qui longe le sud du territoire communal est la ligne des trains à grande vitesse entre Bruxelles et Paris.

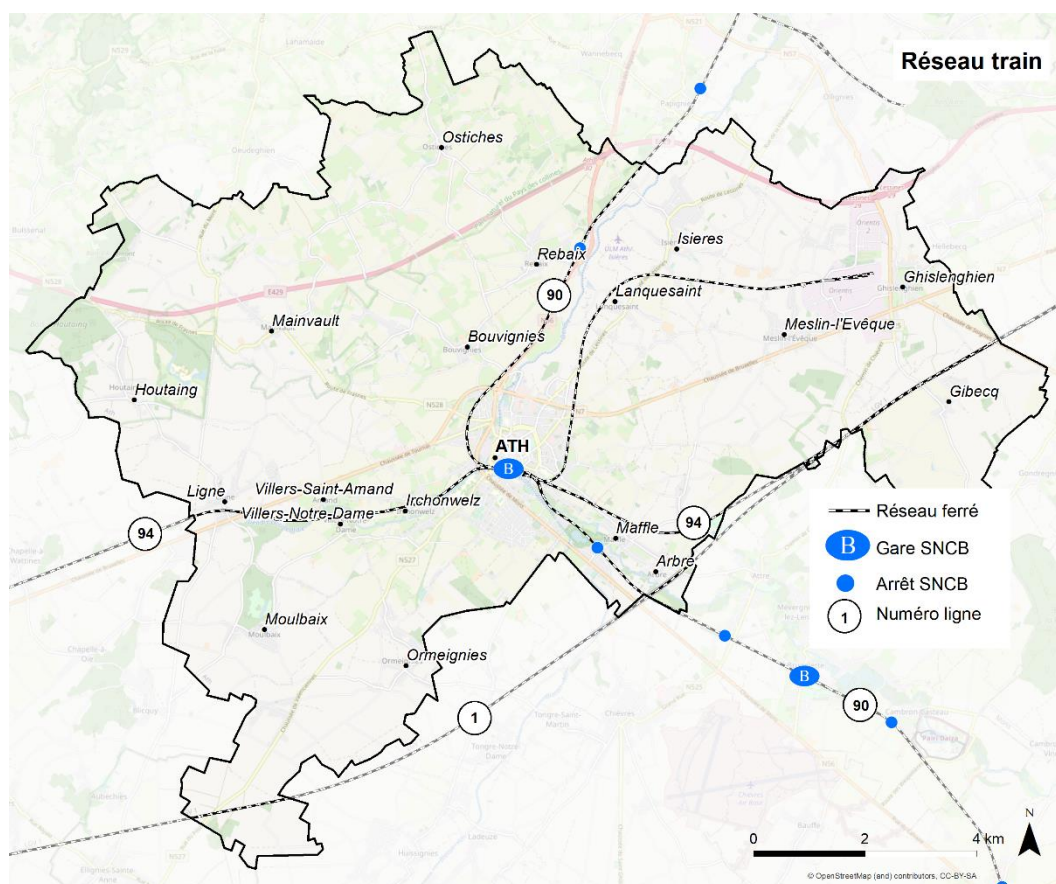


Figure 44 : Réseau train d'Ath (source : TEC)

5.4.2. Réseau bus

Le territoire d'Ath est desservi par **7 lignes du réseau TEC** dont les plus structurantes en matière de fréquence sont la ligne 81 « Ath – Blaton » et la ligne 100 « Ath – Saint-Ghislain ». Seuls les villages d'Ath, d'Irchonwelz, de Maffle et d'Ormeignies sont desservis par au moins une de ces lignes. Les autres villages sont desservis par au moins une ligne (en lien avec Ath et sa gare) mais les fréquences de passage y sont faibles. Un tel réseau de transports en commun aura donc pour effet de renforcer le pôle central d'Ath.

Depuis octobre 2020, une **nouvelle ligne de bus express**, baptisée E40, a vu le jour entre Ath et Péruwelz. Ce nouvel itinéraire dessert également Chièvres, Beloeil, Blaton et Quevaucamps. Cette liaison rapide comprend deux correspondances SNCB, la gare d'Ath (vers Bruxelles) et la gare de Blaton (vers Tournai). Les arrêts sont : Péruwelz (3 arrêts), Beloeil, Chièvres, Ath SNCB, Ghislenghien (5 arrêts). La fréquence de desserte du tronçon gare d'Ath – Ghislenghien est plus faible qu'entre la gare d'Ath et Blaton (matin et soir pour desservir le parc d'activité économique).

A noter que le TEC procède en ce moment, en collaboration avec les communes et les acteurs principaux du territoire, à la **restructuration de son offre**.

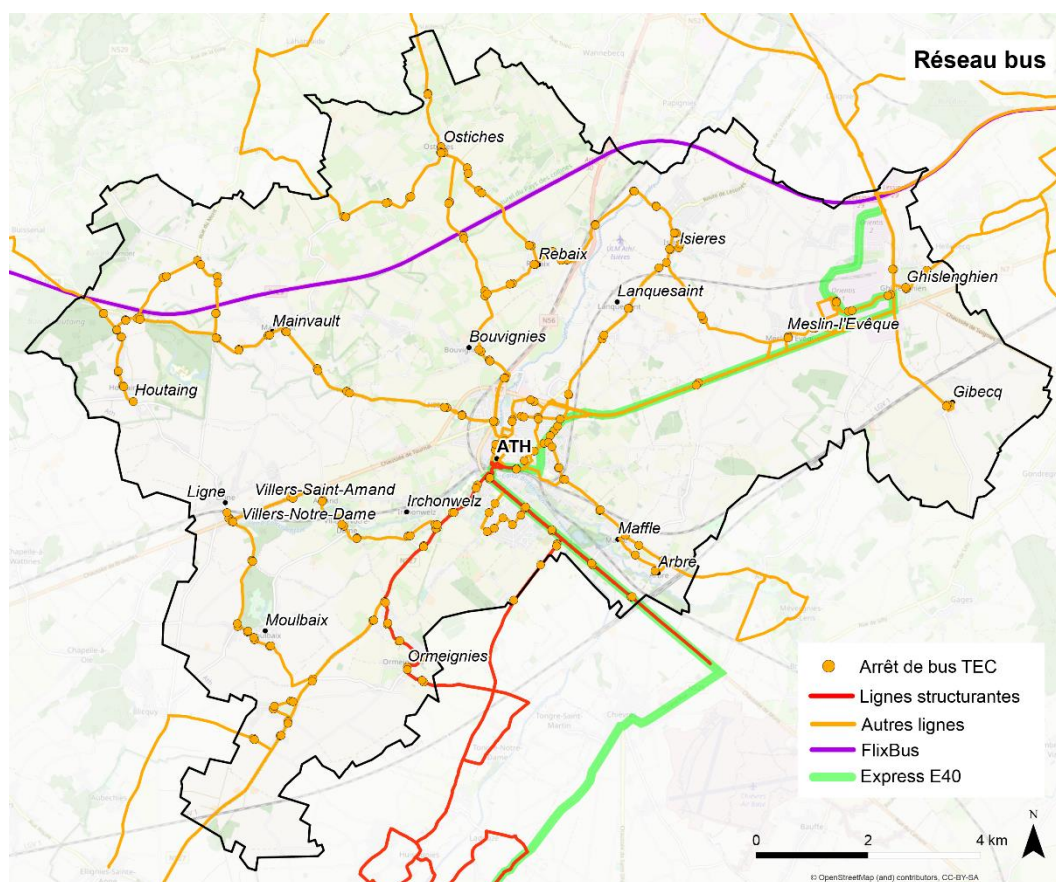


Figure 45 : Réseau bus d'Ath (source : TEC)

Tableau 7 : Fréquence journalière de passage des bus desservant Ath (source : infoTEC)

Ligne	Villages desservis	Nombre de passages pour jour			
		Jour ouvrable	Samedi	Dimanche	Congé scolaire
9 : Ath - Tournai	Ath – Villers-Saint-Amand - Mainvault - Houtaing	5-8	/	/	4-6
10 : Ath – Ellezelles	Ath – Bouvignies – Ostiches – Mainvault -	7-11	/	/	4-5
12 : Ath - Blaton	Ath – Irchonwelz – Ormeignies – Villers-Notre-Dame - Villers-Saint-Amand – Ligne - Moulbaix	8	/	/	3-6
81 : Ath – Blaton	Ath – Irchonwelz - Ormeignies	21	5	/	18-19
87 : Ronce – Enghien	Ghislenghien	1	/	/	1
94 : Ath – Enghien	Ath – Meslin-l'Evêque - Ghislenghien	14	/	/	9-11
100 : Ath – Saint-Ghislain	Ath - Maffle	18-22	4	/	17-18
E40 : Ath - Blaton	Ath	14	7	/	14
	Ath - Ghislenghien	6	/	/	6

Réseau SNCB performant en lien avec Bruxelles, Tournai et Mons – Réseau bus organisé en étoile autour d'Ath avec deux lignes plus structurantes pour Ath et les villages d'Irchonwelz, Ormeignies et Maffle.

5.5. Réseau cyclable

5.5.1. Caractérisation du réseau cyclable

Le territoire d'Ath est traversé du sud au nord par l'**itinéraire régional** « W1 Entre Dendre et Hauts-Pays » faisant partie du réseau des **RAVeL et des véloroutes**. Le tronçon sud longe le Canal Blaton – Ath sur un chemin large et confortable. Dans sa traversée d'Ath, l'itinéraire emprunte le quai de l'entrepôt et le quai des usines (voiries locales) sur une longueur totale de 1.500 m. Ces 2 quais sont connectés par un bout de RAVeL de 250 m le long du canal. Le tronçon nord longe la Dendre sur un chemin large et confortable.

Les voiries régionales sont en grande partie équipées de pistes cyclables, à l'exception de la N56 en direction du nord (présence du RAVeL en parallèle) et de la N528 vers le nord-ouest. Les aménagements sont de qualité variable, notamment en termes de largeur. Outre la largeur, la notion de sécurité doit tenir compte de la qualité du revêtement et des vitesses autorisées et/ou pratiquées. En dehors de ces axes régionaux, signalons la présence de quelques pistes sur le réseau communal.

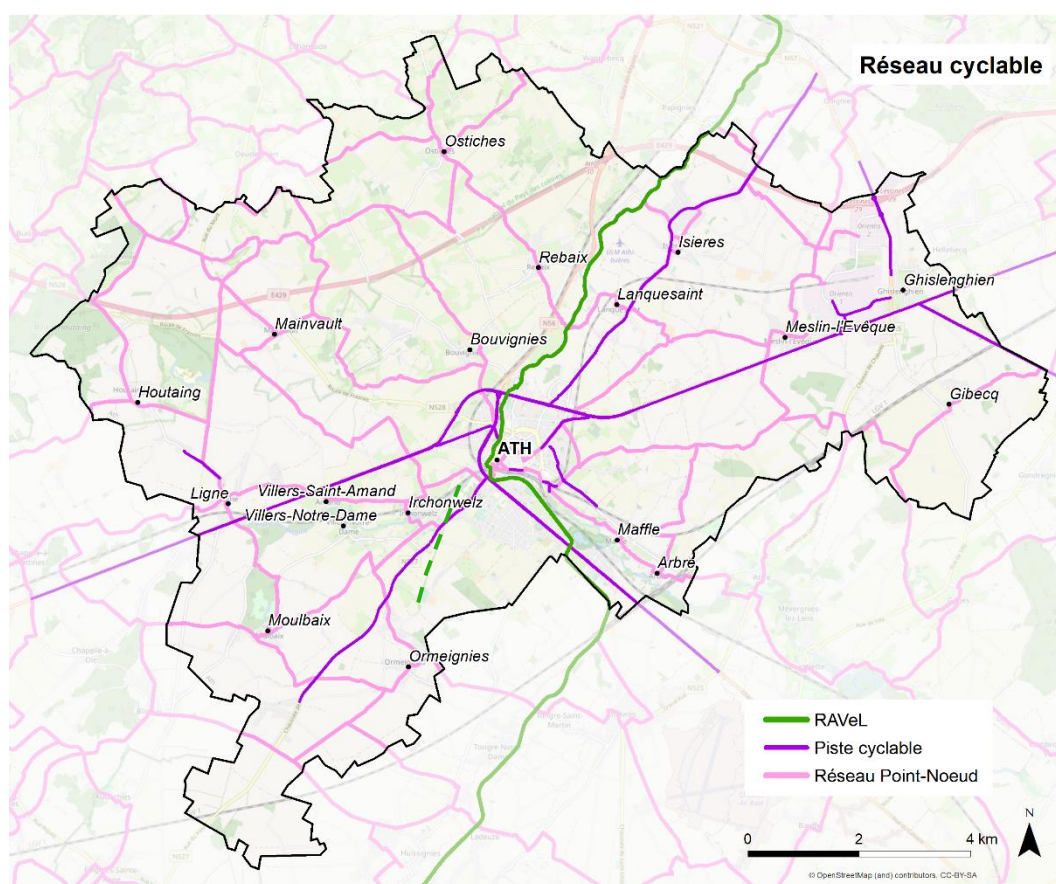


Figure 46 : Réseau cyclable d'Ath (source : Commune - SPW)

Dans le **Schéma directeur cyclable** de la Région wallonne, la ville d'Ath y est reprise dans la catégorie « pôles à connecter ». Concernant les liaisons :

- Sont reprises dans les voiries régionales à haut potentiel cyclable :
 - la N56 entre Ath et Arbre
 - le N527 entre Ath et Irchonwelz
 - la chaussée de Bruxelles entre Ath et Ghislenghien
 - la N57 depuis Ghislenghien vers le Nord

- Sont reprises dans les liaisons entre les pôles les itinéraires en direction de Leuze-en-Hainaut, Lessines, Silly, Brugelettes et Chièvres. Plusieurs tronçons sont identifiés comme problématique en matière de sécurité, notamment la liaison vers l'ouest, en direction de Leuze-en-Hainaut et la traversée d'Ath via la RAVeL (quai de l'entrepôt et le quai des usines).

5.5.2. Réseau cyclable à points nœuds

Un réseau cyclable à points-nœuds est un réseau cyclable à vocation essentiellement touristique destiné à un large public (sportif, famille, etc.). Il est composé de nœuds portant tous un numéro et d'un maillage plus ou moins fin selon les régions. Chaque maille (entre 2 points) fait de l'ordre de 5 à 8 km et les boucles de 20 à 30 km. Les principaux critères de sélection du réseau sont la sécurité, le confort, la pente et l'intérêt paysager et touristique. A ce jour, l'entièreté de la Région flamande est couverte et la couverture wallonne se poursuit. La Wallonie picarde (dont Ath) est entièrement couverte par le réseau « Wallonie Picarde à Vélo ».



Figure 47 : Principe du réseau cyclable à points-nœuds et modèle du panneau de balisage (source : Sentiers.be)

Dorsale cyclable selon un axe nord-sud, en lien avec Lessines et Blaton ; réseau cyclable à points-nœuds sur l'ensemble de la Province ; relief relativement plat favorable à la pratique du vélo.

5.5.3. Point Vélo⁶

Un Point Vélo a vu le jour au sein de la Ressourcerie. Il a pour mission principale de fournir un service de réparation "vélo" rapide, professionnel et efficace. A ce service s'ajoute également la location de vélos, que ce soit dans un but touristique, privé ou professionnel ainsi que la réparation et la vente de vélos de seconde main.

5.6. Plan communal cyclable et piéton d'Ath

5.6.1. Présentation générale

La Ville d'Ath s'est dotée en 2013 d'un plan communal cyclable et piéton (PCCP). Il s'agit d'un outil prospectif de planification destiné à améliorer la circulation des piétons et cyclistes au sein de la commune. Son objectif est de proposer un développement du réseau opérationnel des voies lentes ainsi que des mesures de sécurisation. Il s'est déroulé en 4 phases : diagnostic, objectifs, plan vélo et plan piéton.

⁶ Source : Ville d'Ath

Pour plus d'informations concernant le PCCP, se référer au document de base disponible auprès de la commune. Seuls quelques éléments principaux sont repris ci-après.

5.6.2. Plan piéton

Le plan piéton consiste en une série de mesures à réaliser le long des itinéraires pédestres utilisés par les écoliers, les chalands, les visiteurs d'un jour, les habitants, etc... Ceux-ci forment un réseau qui doit atteindre, à terme, une qualité fonctionnelle et une qualité de séjour optimale.

Plan piéton : concept

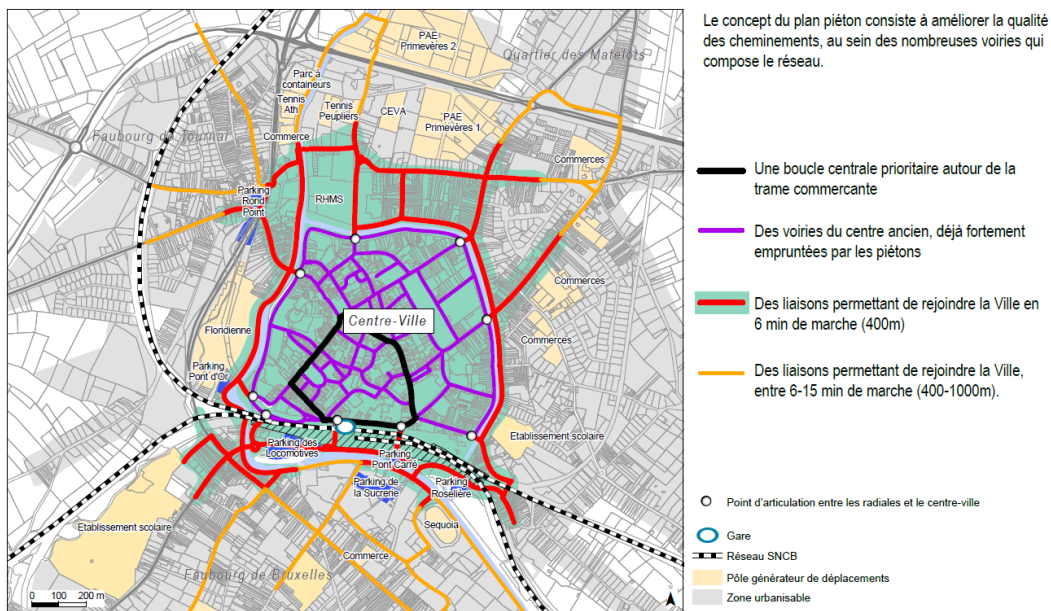


Figure 48 : Concept du plan piéton (source : Ville d'Ath – ICEDD – 2013)

Plan piéton : synthèse des recommandations sur les cheminements

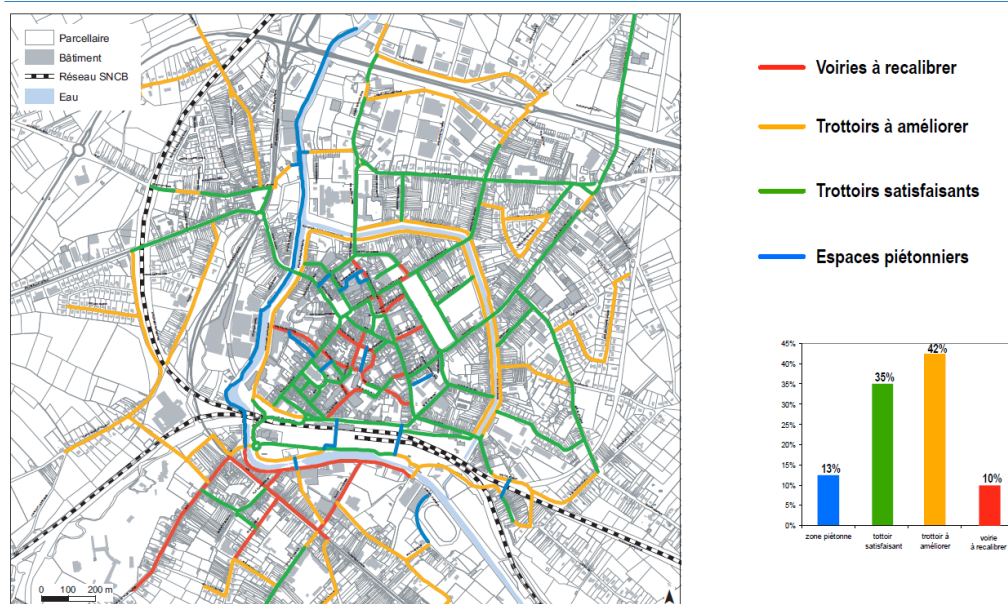


Figure 49 : Synthèse des recommandations sur les cheminement piéton (source : Ville d'Ath – ICEDD – 2013)

Plan vélo : concept

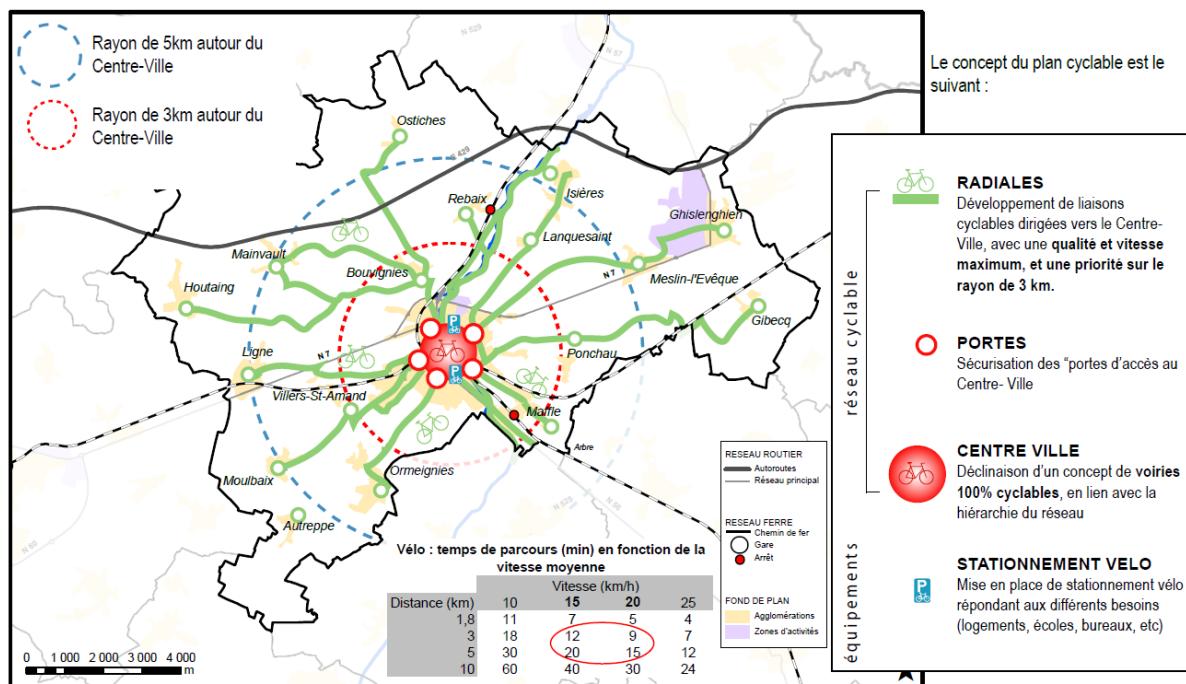


Figure 50 : Concept du plan Cyclable (source : Ville d'Ath – ICEDD – 2013)

Plan vélo : réseau existant et projeté (Centre-Ville et faubourgs)



Figure 51 : Réseau cyclable existant et projeté (source : Ville d'Ath – ICEDD – 2013)

5.7. Transports alternatifs

La commune d'Ath ne dispose pas d'aire de covoiturage (réflexion en cours), ni de système de véhicules partagés (voiture / vélos). Dans le but d'améliorer la mobilité d'un public fragilisé au sein de l'entité athoise, le CPAS de la commune a mis sur pied un service de **taxi social**.

5.8. Stationnement

Les parkings du centre d'Ath sont gérés par un plan de stationnement qui répartit les différentes voiries par zone de couleur (voir lignes sur le plan ci-dessous). Les zones rouges, oranges et jaunes sont payantes et limitées dans le temps, les zones bleues sont limitées dans le temps et les zones vertes sont gratuites. La réglementation pour les riverains varie également selon les zones (voir aplat de couleur sur le plan ci-dessous).

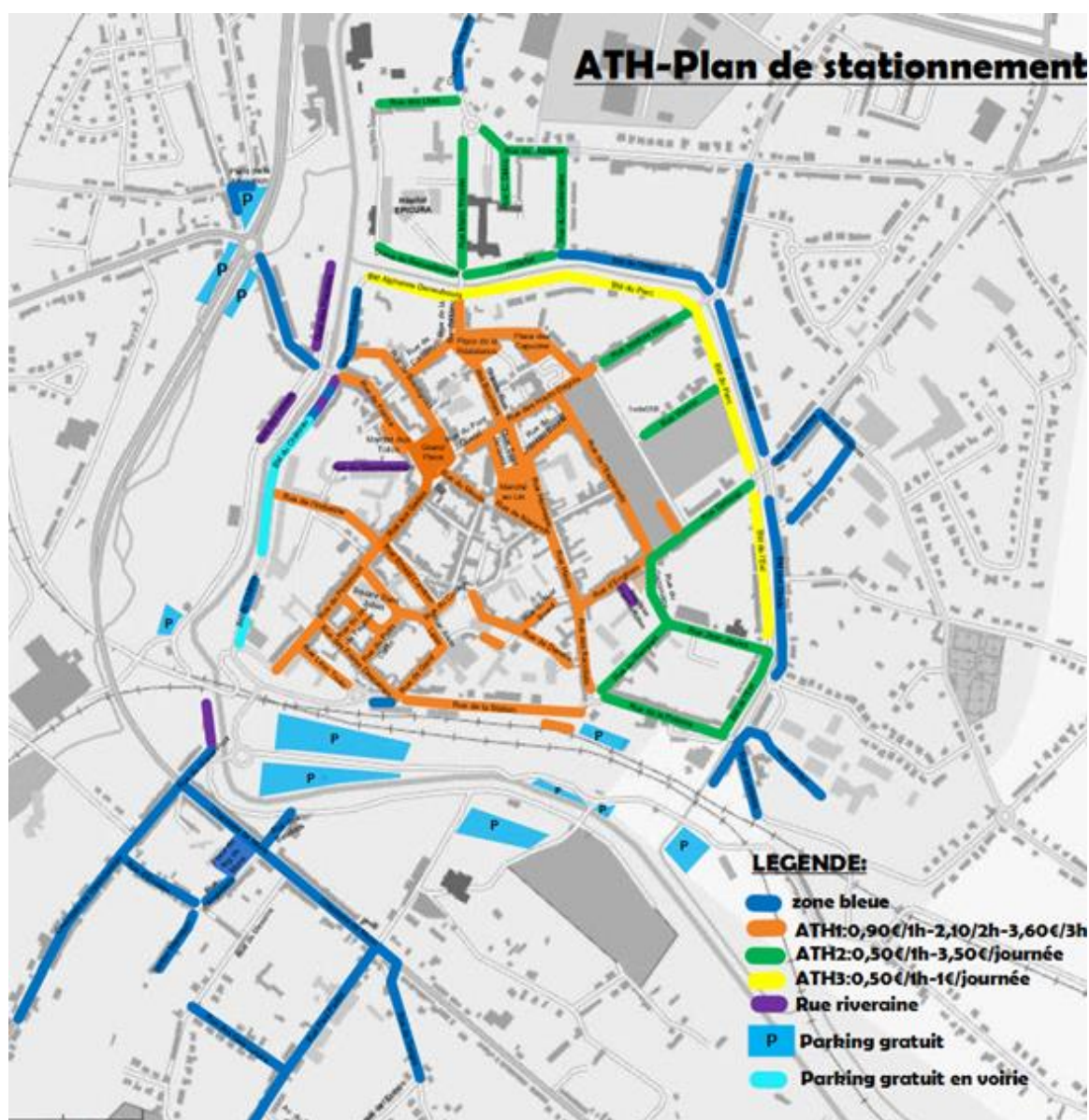


Figure 52 : Plan de stationnement du centre d'Ath (source : www.ath.be)

5.9. Synthèse

Des cartes de synthèse mettant en évidence les principales infrastructures en matière de mobilité (réseau bus et infrastructures cyclables) par ancienne commune sont reprises en annexe du présent document.

[Voir Annexe A-2 : Cartes villageoises « Mobilité »](#)

Le tableau ci-après constitue la synthèse en matière de mobilité. Il met en évidence les atouts et faiblesses (facteurs internes au territoire) et les opportunités et menaces (facteurs externes au territoire).

Tableau 8 : Matrice AFOM en matière de mobilité

Atouts	Faiblesses
- Bonne accessibilité générale, plus spécifiquement d'Ath et des villages limitrophes bénéficiant de l'offre en bus et en train et de la présence du RAVeL - Gare et arrêts SNCB + liaison en train vers Bruxelles, Mons et Tournai - RAVeL traversant le territoire du nord au sud - Piste cyclable le long des axes structurants - Réseau cyclable à points-nœuds - Plan communal cyclable et piéton d'Ath de 2013 - Plan de stationnement et signalétique associée dans le centre d'Ath - Concentration de la population autour du centre-ville dans un périmètre restreint - Centre-Ville ancien en zone 30	- Faiblesse des transports en commun dans les villages - Faiblesse des infrastructures piétonnes dans les villages - Qualité moyenne des infrastructures cyclables sur certains tronçons routiers - Faible mise en œuvre du Plan communal cyclable et piéton d'Ath de 2013 - Forte dépendance à la voiture dans les villages plus ruraux - Barrière physique liée au réseau routier structurant et au chemin de fer
Opportunités	Menaces
- Essor du vélo - Essor des mobilités alternatives	Vitesses excessives pratiquées sur les axes routiers structurants

6. Environnement

Voir CARTE 7 : Nature et environnement

6.1. Relief

Pour rappel, la Ville d'Ath est située dans la région agro-géographique du plateau limoneux hennuyer qui présente un relief de plaine et de bas-plateau où alternent des interfluvés bombés orientés sud-ouest – nord-est et des versants doux. Seules variantes dans cet ensemble au relief calme et assez uniforme, les buttes et collines situées au nord-est de Tournai sont à rattacher au système des collines de la bordure sud de la Flandre. Le plateau limoneux hennuyer, comme les autres régions limoneuses, présente un relief doux et uniforme composé de plaines et de bas plateaux parcourus par de nombreuses vallées à fond plat. Seul le « Pays des Collines », situé au nord-est du Tournaisis, se singularise dans cette région paysagère par son aspect vallonné.⁷

Voir 4.2 Paysage

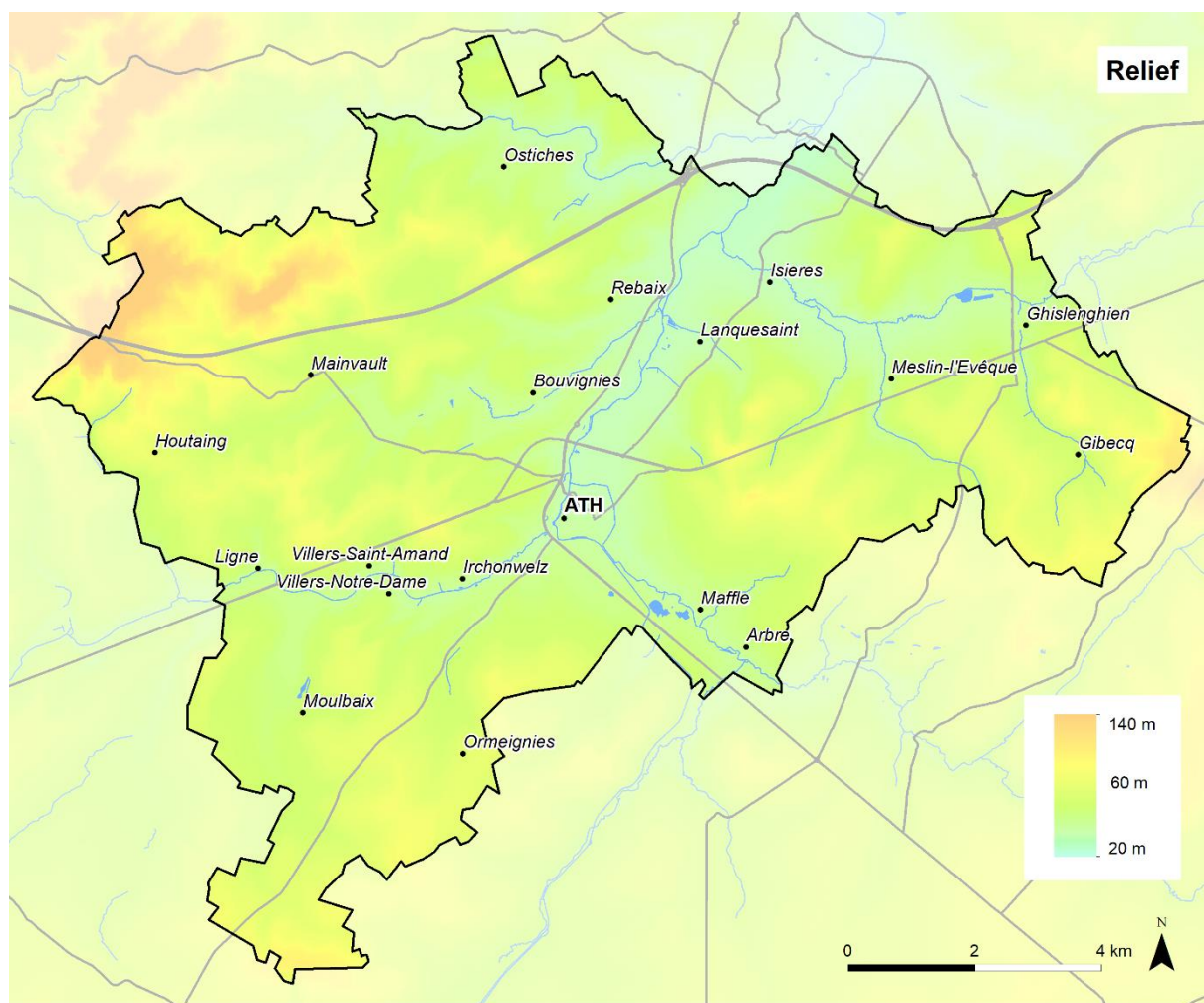


Figure 53 : Relief et réseau hydrographique d'Ath (source : SPW)

⁷ Source : <https://cpdt.wallonie.be/>

Dans l'ensemble, l'altitude du territoire varie entre 40 et 60 m, à l'exception de la cuvette d'Ath (25 m), du Mont de Mainvault (126 m) et de l'Assoumont (110 m). Les collines les plus hautes du territoire d'Ath sont le bois du Renard (château d'eau) et la Belle Vue (bois du Roy) à 77,50 m.

Relief de plateau peu marqué à l'exception de la partie nord-ouest du territoire (pays des collines), paysage dominé par l'activité agricole.

6.2. Sols

Le territoire se trouve majoritairement sur un **sol limoneux** à drainage naturel favorable ou à drainage naturel modéré ou imparfait. Une couverture limoneuse, de 2 à 5 m d'épaisseur, recouvre le sous-sol du territoire. Le manteau limoneux, bien que d'épaisseur modérée, confère une fertilité à la région, mais sa vitesse d'érosion élevée menace à terme la qualité des sols. D'une manière générale, les dépôts limoneux forment un bon filtre pour les nappes sous-jacentes. À l'extrême nord-ouest du territoire, (au nord des villages d'Isières, Meslin-l'Evêque et Ghislenghien) se trouvent des sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait.

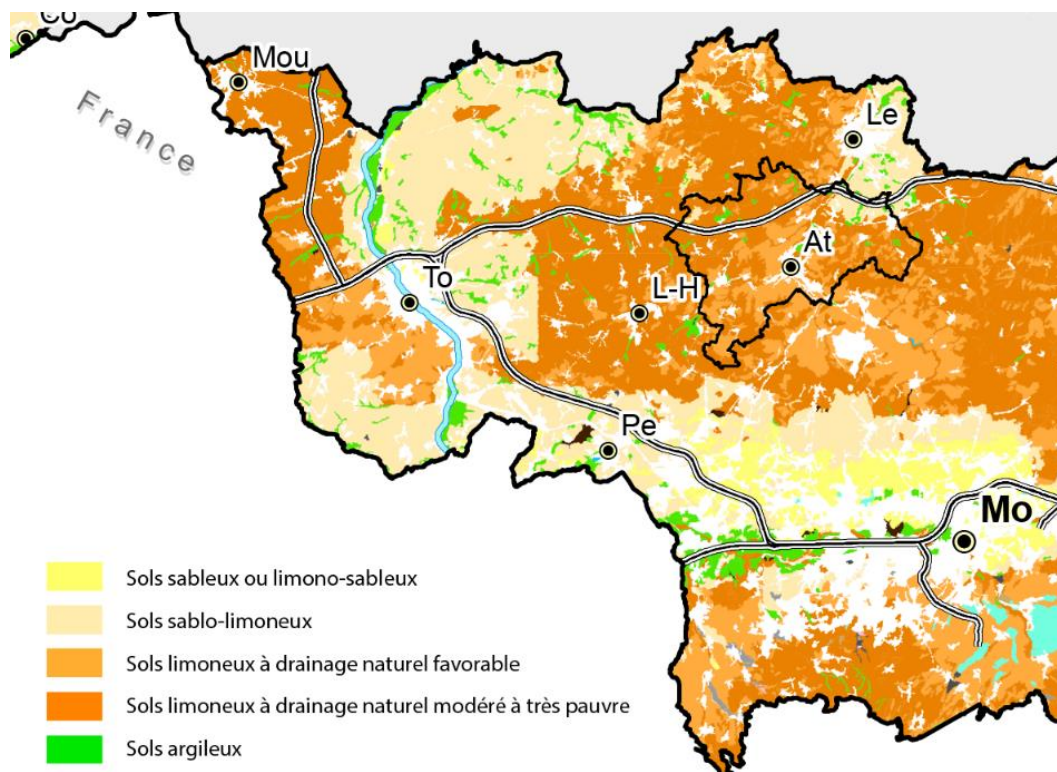


Figure 54 : Principaux types de sols à Ath et ses environs (source : SPW)

Sol limoneux à drainage naturel « favorable » ou « modéré – imparfait » - Bonne fertilité des sols – Menace de l'érosion sur la qualité des sols

6.3. Eaux

6.3.1. Réseau hydrographique

Le **sous-bassin hydrographique de la Dendre**, comprenant la commune d'Ath, se situe entièrement en Belgique. Sa superficie totale est de 1.381 km² (673 km² en région wallonne, 708 km² en région flamande). Il s'étend sur les provinces de Hainaut, de Brabant Flamand et de Flandre Orientale.

La Dendre naît à Ath de la confluence entre la Dendre Orientale (prenant sa source à Herchies, commune de Jurbise) et la Dendre Occidentale (prenant sa source à Vezon, commune de Tournai). Elle coule ensuite vers la Flandre où elle se jette dans l'Escaut à Dendermonde. Le réseau hydrographique du sous-bassin s'étend sur 1.107 km, toutes catégories confondues. Outre la Dendre, les principaux cours d'eau sont la Dendre Orientale, la Dendre Occidentale, la Marcq, la Sille, le Ruisseau d'Ancre, le Rieu du Trimpont, la Blanche, la Hunelle, etc.⁸

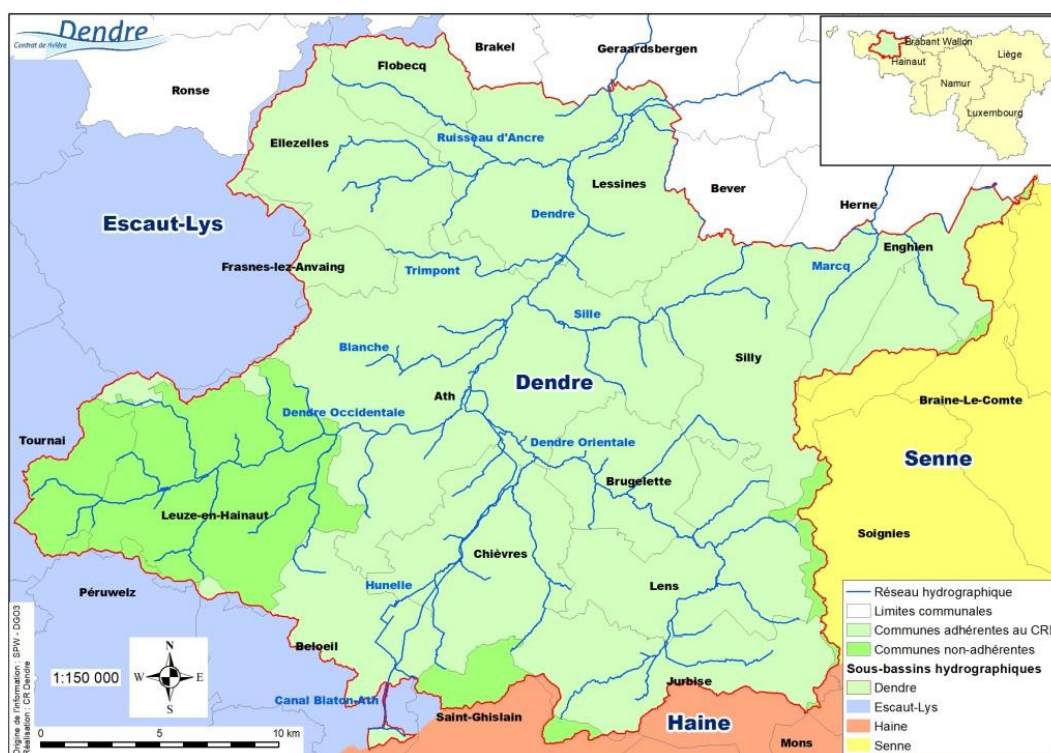


Figure 55 : Sous-bassin hydrographique de la Dendre (source : SPW – Contrat de Rivière Dendre)

La **Dendre** constitue l'ossature du réseau hydrographique du territoire communal d'Ath. Il s'agit d'un cours d'eau navigable qui traverse le territoire selon un axe sud-nord en passant par le centre d'Ath et par les villages d'Isières et de Rebaix. Trois cours d'eau de 1^{ère} catégorie sillonnent le territoire :

- la Sille : de Meslin-l'Évêque à la Dendre en passant par Isières ;
- la Dendre orientale : en provenance du sud-est via les villages d'Arbre et de Maffle jusqu'à Ath ;
- la Dendre occidentale : en provenance du sud-ouest via les villages de Ligne, Villers-Saint-Amand, Villers-notre-Dame et Irchonwelz jusqu'à Ath.

Voir 6.5.4 : Contrat de rivière

⁸ <https://contratrivieredendre.be/>

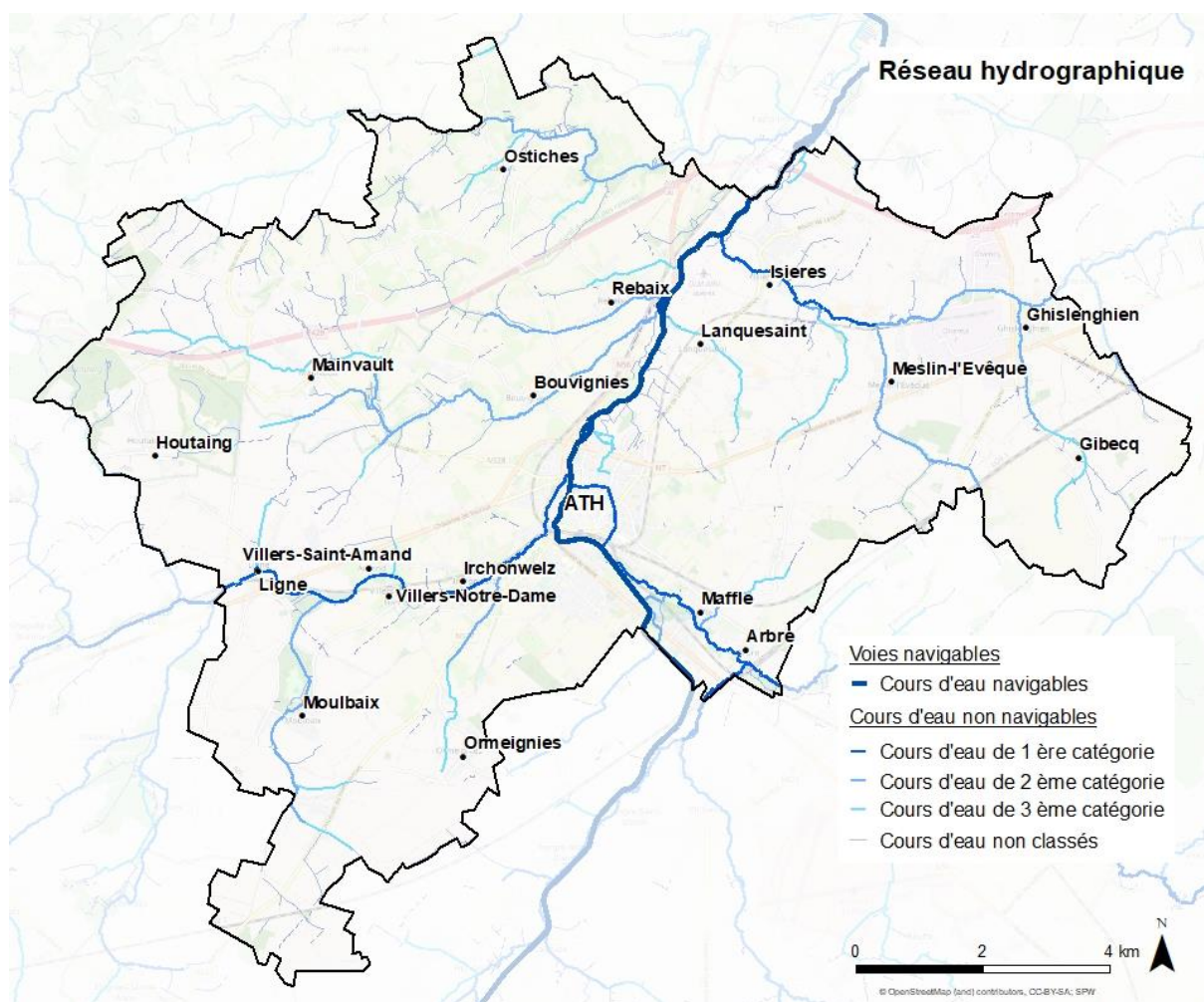


Figure 56 : Réseau hydrographique d'Ath (source : SPW)

6.3.2. Qualité des eaux de surface et souterraines

D'après le SPW, l'état global des masses d'eau de surface et souterraine en Région wallonne est mauvais, le principal paramètre les déclassant étant les nitrates lessivés des terres agricoles. La pollution au PFAS devenant également problématique. A Ath, la situation n'est pas meilleure avec une qualité oscillant entre pas bon à mauvais en passant par médiocre.

	Etat écologique	Etat chimique
Dendre occidentale et orientale	mauvais	mauvais
Dendre canalisée	mauvais	Pas bon
Blanche	mauvais	Pas bon
Trimpont	mauvais	Pas bon
Sille	Médiocre	Pas bon

Tableau 9 : Etat des cours d'eau de surface (Source : eau.wallonie.be)

Le territoire compte plus de 200 captages d'eau souterraine pour lesquels il n'existe aucune zone de prévention. Plusieurs captages destinés à la distribution publique sont implantés à proximité des limites communales avec Leuze-en-Hainaut et Beloeil, à hauteur des villages de Moulbaix et d'Ormeignies.

Ces captages font l'objet d'une zone de prévention arrêtée (zones rapprochées et éloignées).

6.3.3. Assainissement

D'après le Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographiques (PASH), la majorité de la population communale est en zone de régime d'assainissement collectif (88% - en rose sur la carte suivante) dans laquelle les égouts débouchent vers une station d'épuration existante ou en projet. Quelques zones (12% - en gris) sont en zone d'assainissement autonome.

Aujourd'hui, 82% du linéaire des collecteurs et égouts sont construits, le solde étant en construction, en projet ou à l'étude. Sur les 13 stations d'épuration initialement prévues (capacité totale de 36.750 Equivalents-Habitants), seules 4 sont aujourd'hui existantes : Bouvignies, Ath, Maffle et Ghislenghien qui compte un total de 31.150 Equivalents-Habitants, soit 85% de la capacité totale prévue.

Le taux de collecte des eaux usées pour assainissement est relativement haut mais les eaux non épurées constituent néanmoins une source de pollution dans certaines zones du territoire.

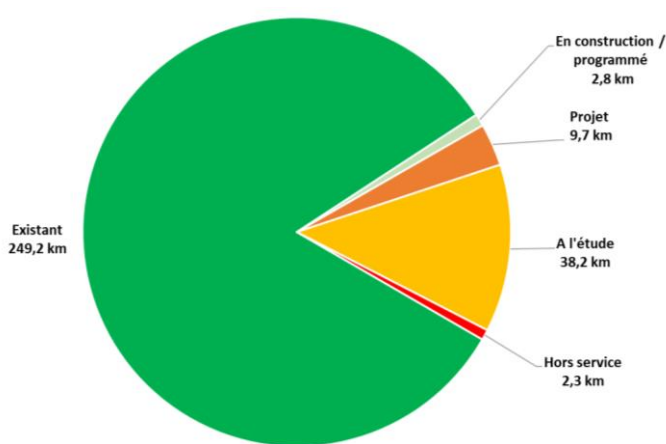
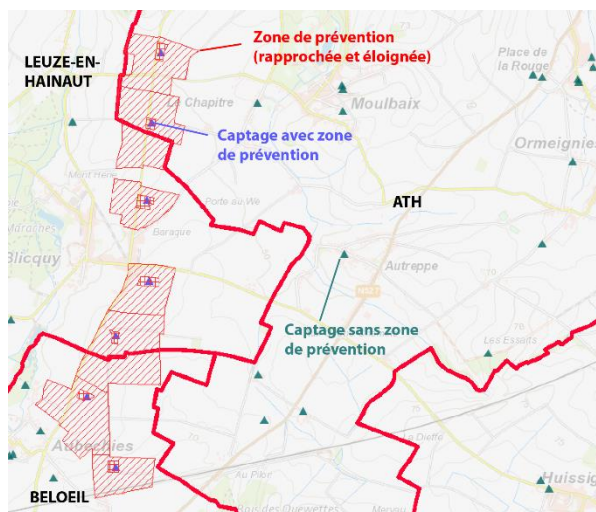


Figure 58 : Etat du réseau d'égouttage d'Ath (source : PASH)

Tableau 10 : Etat et capacité des stations d'épuration d'Ath (source : PASH)

Localisation	Etat	Capacité (en EH)
Ath	Existant	22500
Maffle	Existant	1500
Ghislenghien	Existant	6500
Bouvignies	Inexistant	650
Isières	Inexistant	1900
Ligne	Inexistant	1000
Houtaing	Inexistant	600
Mainvault	Inexistant	500
Moulbaix	Inexistant	450
Autreppe	Inexistant	300
Gibecq	Inexistant	250
Ostiches	Inexistant	350
Ponchau	Inexistant	250
Total		36.750

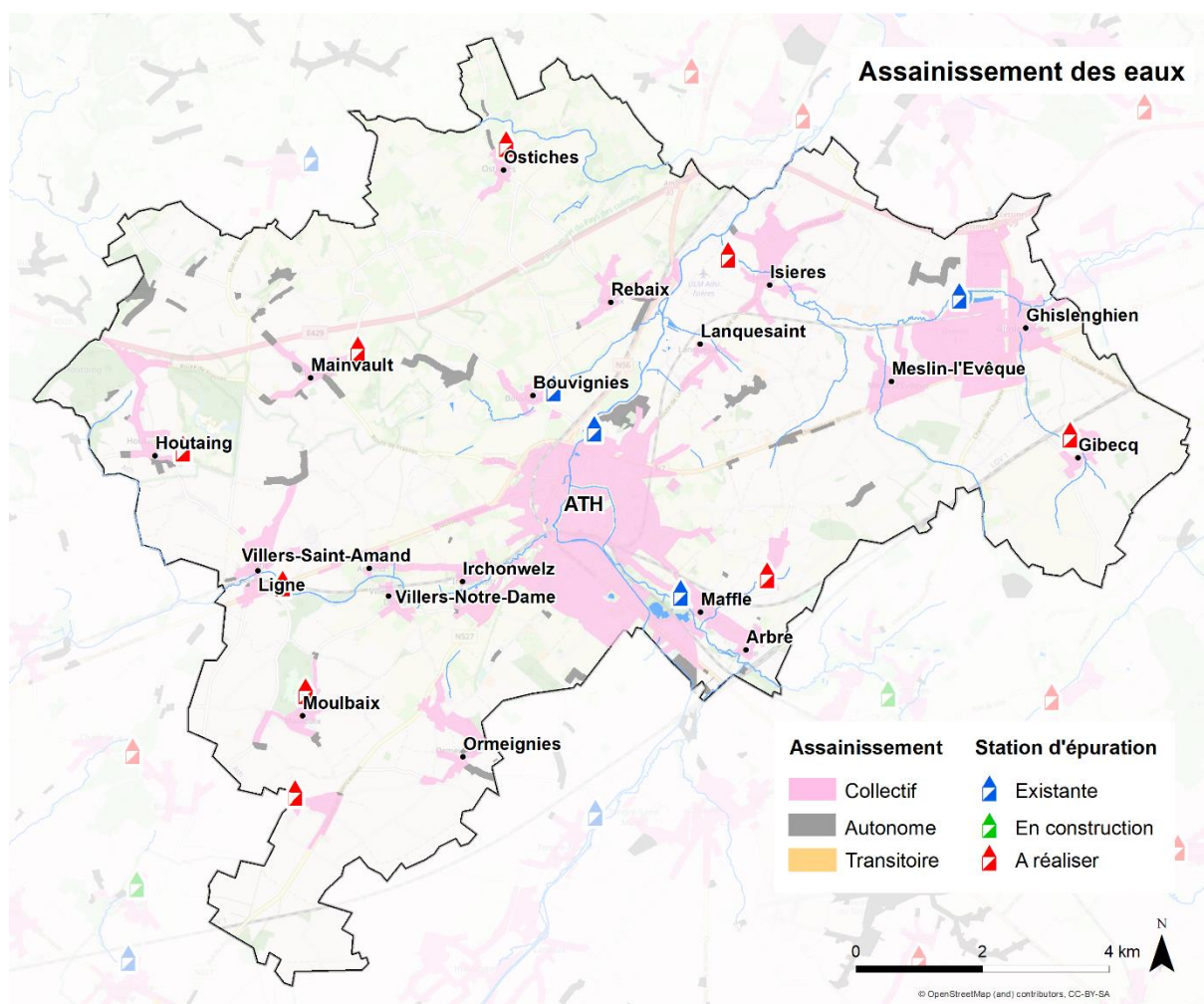


Figure 59 : Zone d'assainissement et station d'épuration à Ath en 2019 (source : PASH)

La commune d'Ath fait partie du sous-bassin de la Dendre qui traverse le territoire du sud au nord et constitue l'ossature hydrographique de la commune. L'état global des eaux de surface et souterraines est mauvais (nitrates lessivés des terres agricoles). Une part importante des eaux usées sont épurées (82%)

6.4. Réseau écologique

6.4.1. Contexte

En matière d'occupation du sol, le territoire d'Ath est marqué par la domination de sols artificialisés dans le centre de la commune (Ath, Maffle...) et par de l'agriculture (champs et prairies) sur le reste du territoire. Les surfaces boisées sont très faiblement représentées.

A ce jour, la commune ne dispose pas d'analyse spécifique de son territoire en matière de réseau écologique mettant notamment en évidence les zones centrales, de développement, à restaurer... en lien avec la richesse en biodiversité.

Voir Annexe A-3 : Cartes villageoises « Nature »

6.4.2. Zones protégées⁹

La Ville d'Ath compte globalement peu de sites naturels protégés tels que les sites Natura 2000 et les Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB). Outre ces sites, il est important de prendre notamment en considération les éléments tels que les arbres et haies remarquables et les mesures tels que le fauchage tardif des bords des routes favorables au réseau écologique.

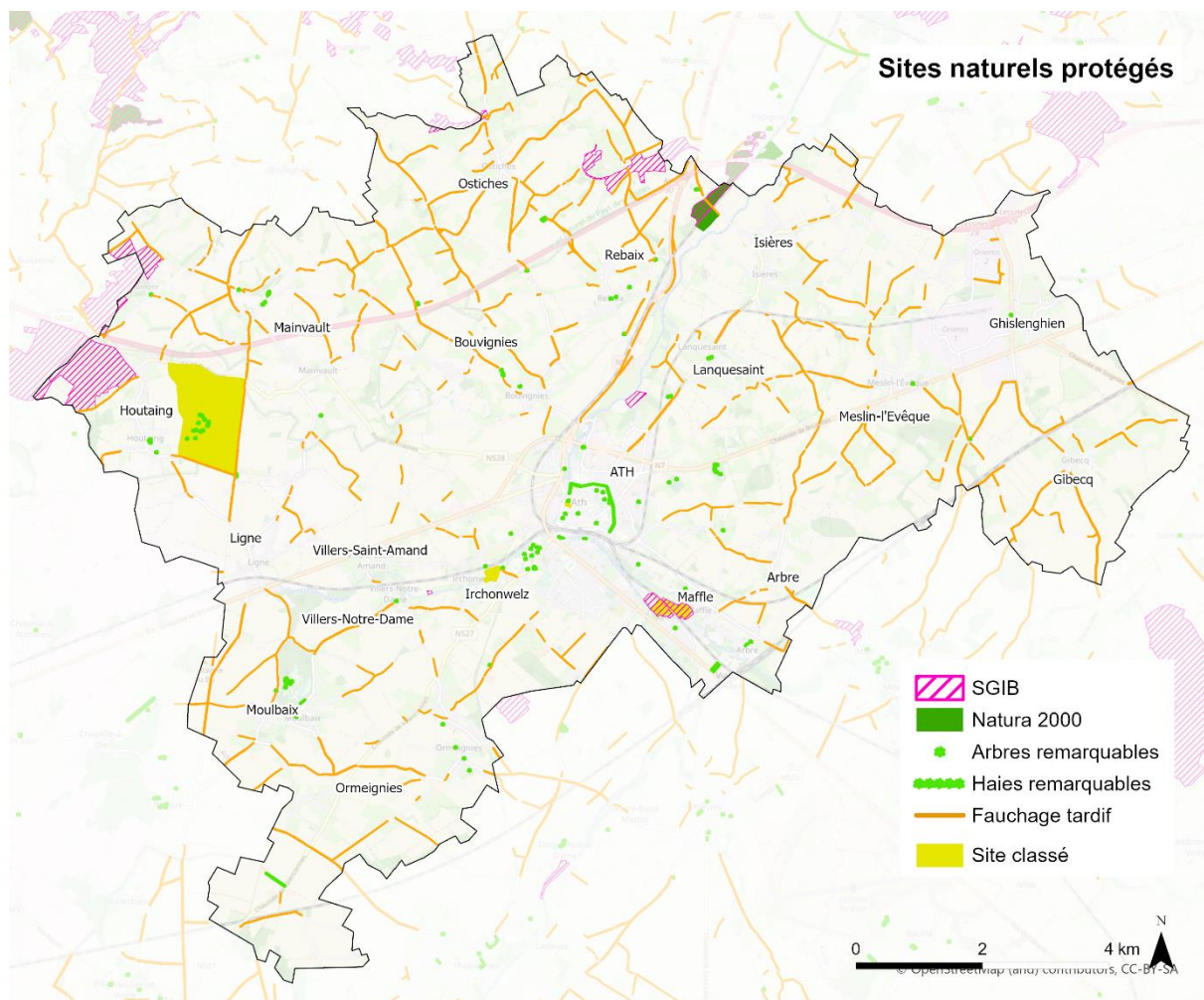


Figure 60 : Sites naturels protégés à Ath (source : SPW)

Natura 2000

Le territoire d'Ath ne contient qu'un seul site protégé en matière de conservation de la nature. Il s'agit de la zone **Natura 2000 « BE32005 - Vallées de la Dendre et de la Marcq »** dont les différentes zones sont réparties sur les territoires d'Ath, d'Ellezelles, de Flobecq, de Frasnes-lez-Anvaing et de Lessines. Une de ces zones est située entre Ath et Lessines, à proximité de Grand-Maraîs. Elle couvre environ 20 ha d'Ath et est composée de prairies de liaison et de forêts non indigènes de liaisons.

⁹ Source : www.biodiversite.wallonie.be

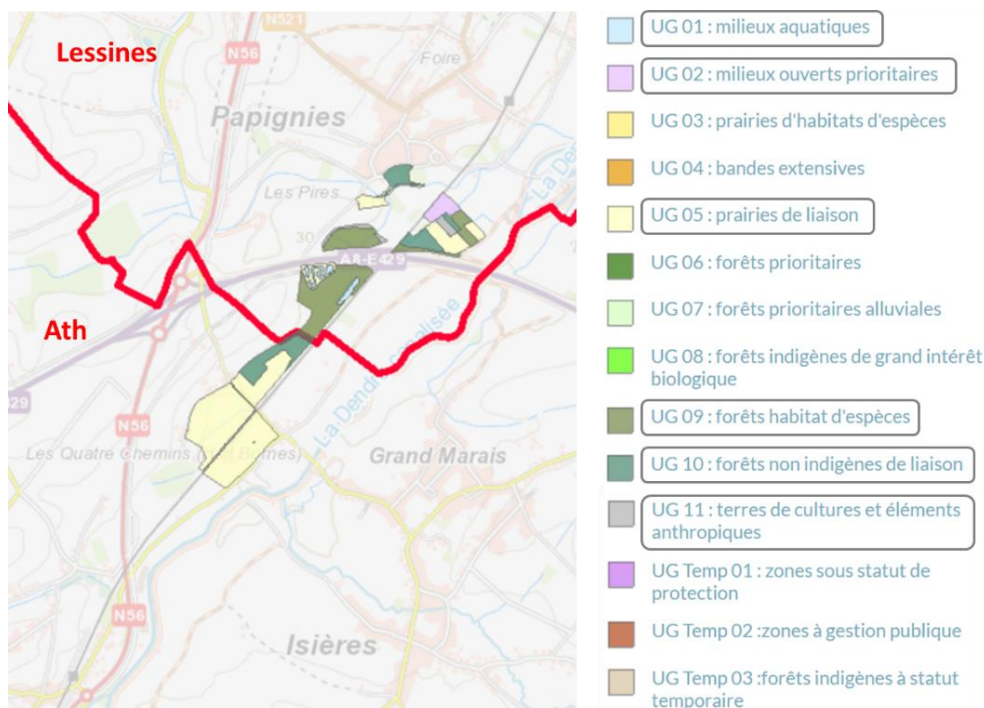


Figure 61 : Zone Natura 2000 BE32005 - Vallées de la Dendre et de la Marcq à Ath (source : SPW)

SGIB

Plusieurs SGIB prennent place sur le territoire communal. Ils sont en partie localisés en limite nord du territoire (Lessines et Frasnes-lez-Anvaing). Notons spécifiquement le site des anciennes carrières de Maffle dont l'exploitation a cessé en 1951 et dont certaines parties à l'abandon ont été recolonisées par une forêt haute et dense.

Tableau 11 : Site de Grand d'Intérêt Biologique d'Ath (source : SPW)

N°	Nom	Commune	Superficie
206	Papignies	Ath - Lessines	17,28 ha
208	Villers-Saint-Amand	Ath	0,37 ha
569	Bois d'Assômont	Ath - Frasnes-lez-Anvaing	55,85 ha
570	Bois à Choques	Ath	11,51 ha
572	Bois de Carmoi	Ath - Frasnes-lez-Anvaing - Leuze-en-Hainaut	87,09 ha
573	Bois d'Houtaing	Ath	83,72 ha
574	Bois de Perquiesse	Ath - Lessines	13,33 ha
575	Rieu du Trimpont	Ath – Lessines	9,25 ha
1299	Les Bas Prés de la Dendre	Ath	3,87 ha
2634	Anciennes carrières de Maffle	Ath	16,49 ha

Parc naturel

Le nord-ouest du territoire (villages de Houtaing, Mainvault et Ostiches) est repris dans le **Parc Naturel du Pays des Collines (PNPC)**, de même que les communes d'Ellezelles, de Flobecq, de Frasnes-lez-Anvaing, de Mont-de-l'Enclus. La superficie totale du Parc naturel est de 23.327 hectares. Le parc met en œuvre une série d'actions concrètes dans une optique de restauration, développement et protection

du réseau écologique ainsi que dans une optique du patrimoine naturel. Le parc donne également des conseils à suivre à l'échelle de toute la commune.

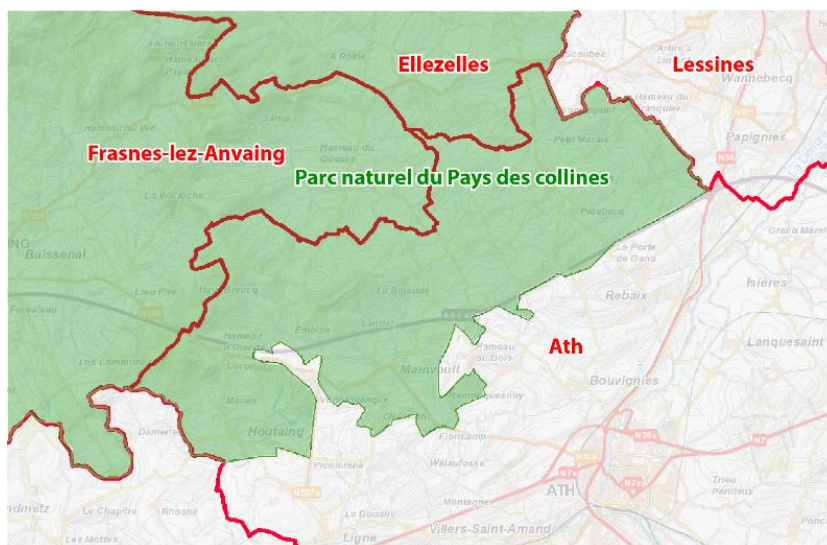


Figure 62 : Parc naturel du Pays des collines (source : SPW)

Les missions de base du PNPC sont :

- Protection, gestion et valorisation du Patrimoine naturel,
- Paysage et Aménagement du territoire
- Développement économique et Rural



Photo 6 : Principales thématique du PNPC (source : www.paysdescollines.be)

Voici quelques exemples de projets menés par le PNPC :

- Végétalisation des étangs et bassins d'orage ;
- Préservation du patrimoine génétique fruitier local ;
- Mise en place de biofiltres ;
- Protection des berges des cours d'eau ;
- Marché des fermiers ;
- Animations scolaires ;
- ...

Arbres remarquables

La commune d'Ath compte un total de 109 arbres remarquables. Parmi les espèces les plus représentées, citons le châtaigner commun, le hêtre pourpre et le Tilleul de Hollande.

Tableau 12 : Arbres remarquables à Ath

Espèce	Nombre	Espèce	Nombre
Arbre aux quarante écus	2	Hêtre pourpre	25
Catalpa commun	1	Houx commun	1
Cèdre bleu de l'Atlas	1	If commun	2
Charme commun	3	Marronnier d'Inde	5
Châtaigner commun	11	Mûrier noir	1
Chêne pédonculé	8	Noyer commun	3
Chêne rouge d'Amérique	1	Peuplier noir	1
Copalme d'Amérique	1	Pin sylvestre	1
Cyprès chauve	3	Platane d'Orient	1
Désespoir des singes	1	Sapin pectiné	1
Erable plane 'Cuculatum'	1	Saule pleureur	1
Erable sycomore	4	Thuya d'Orient	2
Erable sycomore à feuilles pourprées	1	Tilleul à grandes feuilles	6
Février à trois épines	1	Tilleul à grandes feuilles à feuilles laciniées	2
Frêne commun	1	Tilleul argenté	1
Hêtre commun	1	Tilleul de Hollande	10
Hêtre pleureur	3	Tulipier de Virginie	2

Absence de vision générale du réseau écologique à l'échelle communale - peu de zones protégées en matière d'environnement - nombreux arbres et haies remarquables - fauchage tardif bien développé.

6.5. Mesures de protection de l'environnement

De multiples mesures sont prises par la commune en matière de protection de l'environnement. Ces mesures sont brièvement décrites ci-après.

6.5.1. Agenda 21

La Ville d'Ath a lancé un Conseil du Développement Durable (Agenda 21) en 2009. Des groupes de travail ont été formés et un diagnostic du territoire avait été établi pour chaque thématique. Bien que l'initiative n'ait pas reçu le soutien attendu, des actions ont tout de même eu lieu sur le territoire, via notamment la mobilisation de l'important tissu associatif (Ath en transition, CRASEN, MCA, etc.) et la mise en place de plusieurs outils tels que le plan de mobilité douce, le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC), le Plan d'Action Zéro Déchet, le Plan Stratégique Transversal... La démarche de l'Agenda 21 est intégrée au PCDR.

6.5.2. Biodiversité

Depuis 2011, la Ville d'Ath s'est engagée à être une « commune Maya » (programme désormais inclut dans l'appel à projet Biodiversité) dans le but de soutenir l'activité apicole sur le territoire, maintenir

et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs mais aussi sensibiliser les citoyens à la problématique des insectes butineurs.

Parmi les initiatives menées, citons :

- La plantation de végétaux mellifères : fleurissement de la ville, parc de Tardin à Moulbaix (parc mellifère avec ruches, mare, verger...) ;
- L'organisation d'événements pédagogiques et de sensibilisation : journée du miel, placement de panneaux didactiques ;
- L'inventaire des sites communaux pouvant accueillir des ruches ;
- Des rencontres entre apiculteurs et associations impliquées dans la défense des abeilles ;
- La convention de fauchage tardif (voir point suivant) ;
- Les tests MAEC (Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques).

6.5.3. Gestion différenciée de l'espace public

Selon la Ville d'Ath, « depuis presque 10 ans, de manière progressive, le Service Espaces verts de la ville a adapté ses méthodes d'entretien pour anticiper, se préparer et suivre les évolutions des législations concernant les pesticides. Ainsi, les massifs de plantes annuelles, sont transformés et aménagés de manière durable avec des plantes vivaces, des arbres et arbustes ou des bulbes. Des prairies fleuries sont semées, le paillage et l'utilisation de plantes couvre-sol facilitent et diminuent le désherbage. Les techniques alternatives de désherbage (eau chaude, flamme, brosses) sont mises en œuvre et remplacent les herbicides.

Depuis le 1^{er} juin 2019, tout usage des pesticides dans les espaces verts communaux, et donc aussi dans les cimetières, est formellement interdit. Le vieux cimetière d'Arbre (autour de l'Eglise) est en phase de labellisation Cimetière-Nature. Chaque espace vert est maintenant entretenu en fonction de son utilisation et sa localisation. Tout bénéfice pour les pollinisateurs dont le déclin est visible chaque jour. »

Par ailleurs, la commune est engagée dans une convention de fauchage tardif depuis 2002. Elle a soumis de l'ordre de 210 km d'accotements, fossés et talus routiers à cette gestion différenciée.

6.5.4. Contrat de rivière

La Ville d'Ath est membre du contrat de rivière de la Dendre dont les objectifs sont :



- Amélioration de la qualité de l'eau
- Information et sensibilisation de la population et des usagers de l'eau
- Valorisation et protection du patrimoine culturel, historique, paysager lié à l'eau
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Valorisation et promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement
- Lutte contre les inondations et les coulées boueuses

La Ville d'Ath a mis sur pied un plan d'actions pour la période 2020-2022 qui compte de nombreux éléments parmi lesquels :

- Localisation des points sensibles aux coulées boueuses, recherche de solutions ponctuelles et concertation avec les agriculteurs
- Installation de dispositifs limitant les risques de coulées de boues et inondations par ruissellement

- Information et sensibilisation sur différentes thématiques agricoles (ex : MAEC)
- Sensibilisation des riverains sur le dépôt de déchets verts le long des cours d'eau
- Limiter l'imperméabilisation des sols dans les projets immobiliers
- Aménager des zones d'immersion temporaire
- Création de bassins d'orage et d'autres ouvrages limitant les risques d'inondations sur le bassin du Tardin
- Aménagements en faveur de la biodiversité aux Carrières de Maffle
- Opérations de sauvetage des batraciens
- Elaboration d'un PCDN
- Valoriser la balade de la Vallée de la Dendre
- Création de postes d'observation de la faune aux Carrières de Maffle
- Planter des plantes épuratrices dans les fossés
- Organiser des chantiers de gestion avec Eté solidaire
- ...

6.5.5. Programme agro-environnemental

Le programme agro-environnemental¹⁰ consiste à mettre en place des pratiques (ou « méthodes ») favorables à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages en zone agricole. Les agriculteurs engagés de manière volontaire dans le programme agro-environnemental bénéficient d'une aide financière (ou « rémunération ») pour couvrir l'effort et les coûts relatifs à la mise en œuvre de ces méthodes qui contribuent au développement d'une agriculture durable. En 2019, le taux de participation des agriculteurs d'Ath, toutes mesures confondues, était de 29,3 %, contre 41,2% en Région wallonne. Les mesures ayant le plus de succès sont les mesures en faveur de la biodiversité (arbres, haies, arbres fruitiers, bandes aménagées...) ainsi que les mesures jouant un rôle de lutte contre l'érosion et le ruissellement (tournières enherbées, bandes aménagées...).

Tableau 13 : Mesures agro-environnementales à Ath en 2019 (source : SPW – Natagriwal)

Code	MAEC Descriptif	Nombre, longueur et superficie	Nombres de parcelles	Nombre de producteurs
MB1a	Haies et alignements d'arbres	22679 m	97	27
MB1b	Arbres, buissons, bosquets isolés et arbres fruitiers	312	31	10
MB1c	Mares	24	19	14
MB2	Prairie naturelle	7,2 ha	5	3
MB5	Tournière enherbée	6.629 m	23	18
MB6	Culture favorable à l'environnement	34,1 ha	9	5
MB9	Autonomie fourragère	31,5 ha	26	4
MC3	Prairie inondable	0 ha	0	0
MC4	Prairie de haute valeur biologique	0 ha	0	0
MC7	Parcelle aménagée	1,2 ha	2	2

¹⁰ Source : www.natagriwal.be

MC8	Bande aménagée pour la faune			
	Bande aménagée de lutte contre le ruissellement érosif	10.505 m	34	13
	Bande aménagée à fleurs des prés			
	Bande aménagée à fleurs des champs			

Notons que l'analyse des MAEC s'est faite sur la base des informations fournies par la Région Wallonne et ne concernent donc que celles liées aux subsides, d'autres actions favorables à la biodiversité de la part des agriculteurs pouvant exister.

De nombreuses mesures sont prises par la commune d'Ath en matière de protection de l'environnement. Les principales faiblesses sont la faible part des zones naturelles et l'absence de vision stratégique en matière de réseau écologique.

6.6. Risques techniques et naturels

Voir CARTE 8 : Contraintes et risques

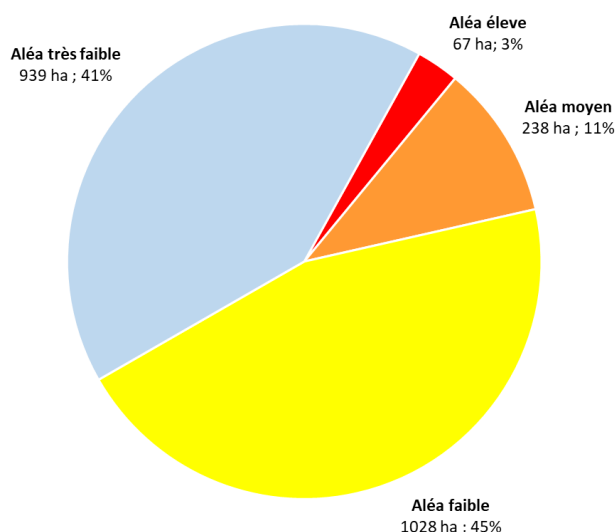
6.6.1. Risques liés aux éléments naturels

A. Inondations

Vu la répétition des inondations depuis les années 1990 et l'importance des dommages qu'elles produisent, le gouvernement wallon a décidé le 9 janvier 2003 de mettre en œuvre un plan global de Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés (plan PLUIES). Deux cartographies initiales en 2007 et 2009 ont découlé d'une des actions du plan PLUIES. Elles ont été revues en décembre 2013 et répondent maintenant également à la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. La suite cartographique du plan PLUIES comprend maintenant trois éléments cartographiés : les aléas d'inondation, les zones inondables et les risques d'inondation.

La cartographie de l'**aléa d'inondation** constituant l'un des outils permettant aux autorités compétentes, pour la remise d'avis ou la délivrance de permis en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de prendre en compte les risques d'inondations.

La carte d'aléa d'inondation représente des valeurs d'aléa d'inondation. Celles-ci sont déterminées par la combinaison de deux facteurs : la récurrence (période de retour ou occurrence) d'une inondation ou d'une pluie à l'origine du ruissellement et son importance (profondeur de submersion ou débit de pointe). Ces valeurs peuvent être très faibles, faibles, moyennes ou élevées. Elles comprennent les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire suite au débordement « naturel » de cours d'eau ou en raison du ruissellement en provenance des terres agricoles.



Les aléas d'inondation représentent une surface importante sur le territoire communal, soit environ **2.270 ha** (18% du territoire communal), dont 67 ha en zone d'aléa élevé, qui se concentre le long de la Dendre (au nord d'Ath), de la Blanche (entre Bouvignies et Mainvault), de la Sille à Isières et du Trimpont à Ostiches.

Figure 63 : Aléa d'inondation par débordement à Ath en 2021
(source : SPW)

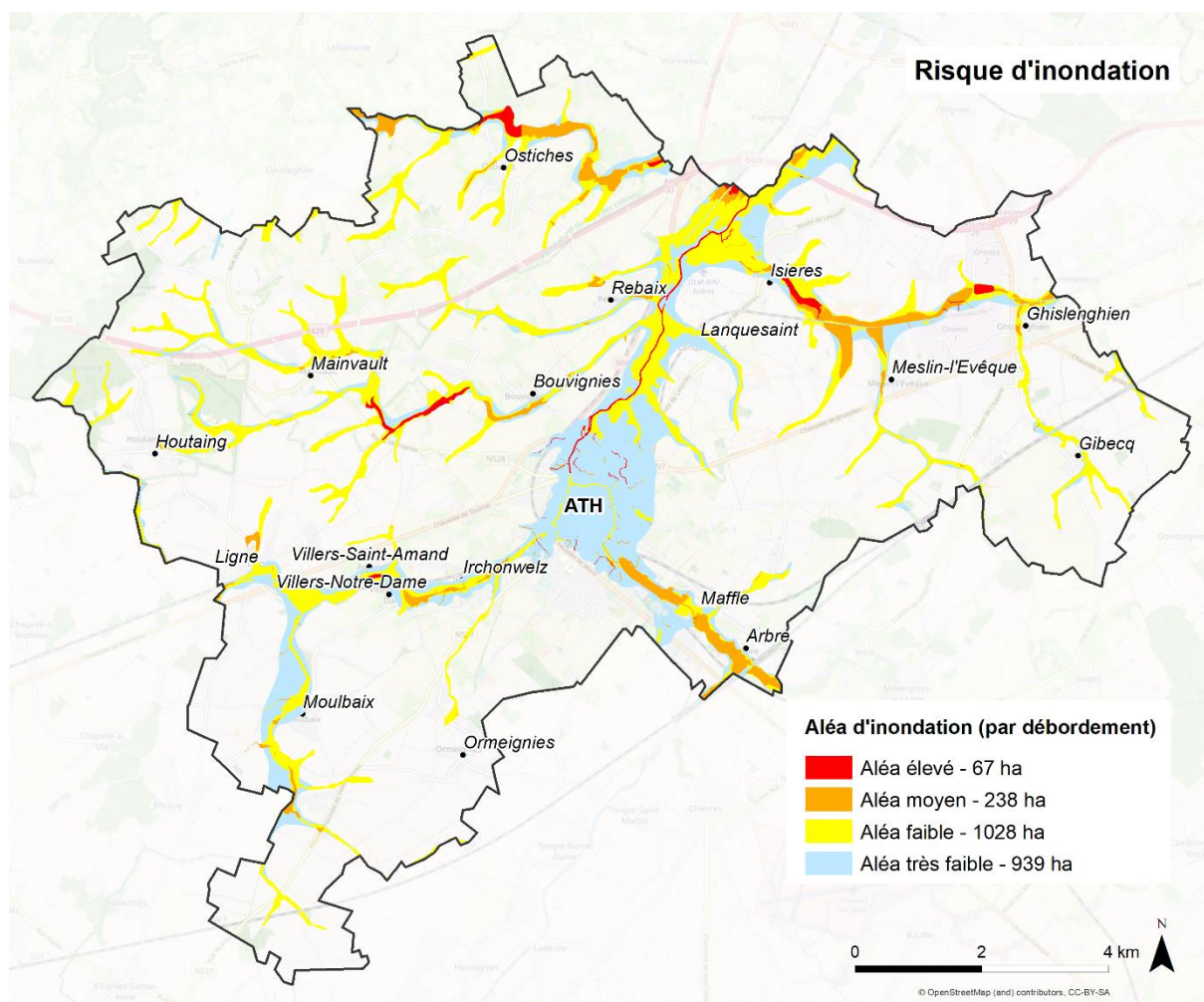


Figure 64 : Zones d'aléa d'inondation à Ath (source : SPW)

Le croisement entre ces zones d'aléa d'inondation et les zones d'affectation au plan de secteur nous apprend que les aléas d'inondations concernent majoritairement les zones non urbanisables et plus spécifiquement la zone agricole. Parmi les zones urbanisables concernées (527 ha), 70% concernent les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural.

Ces risques de dommages liés au débordement des cours d'eau peuvent être atténués par des aménagements hydrauliques, tels que les ZIT (zones d'immersion temporaire) qui sont des outils de lutte contre l'érosion et le ruissellement.

La seconde source d'information permettant de caractériser les risques d'inondation sont les **zones à risque de ruissellement concentré** qui représentent les axes de concentration naturels des eaux de ruissellement, qui correspondent aux thalwegs, vallées et vallons secs. Trois niveaux de risque sont déterminés en fonction de la superficie du bassin versant concerné. Sur les **808 km** de zones à risque que compte Ath, 86% sont en zone de risque faible, ce qui signifie que ces axes drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 1 et 9 ha.

Tableau 14 : Répartition des zones d'aléa d'inondation par zone d'affectation au plan de secteur (source : SPW – ICEDD)

Affectation au plan de secteur	Superficie (en ha) des zones d'aléa d'inondation				
	Elevé	Moyen	Faible	Très faible	Total
Zone urbanisables					
Activité économique industrielle	0,6	0,5	1,9	46,3	49,2
Activité économique mixte	0,5	1,1	6,5	14,6	22,7
Aménagement communal concerté	1,0	3,1	3,6	25,1	32,8
Habitat	1,5	6,0	11,8	206,0	225,2
Habitat à caractère rural	1,7	14,4	53,5	65,3	135,0
Loisirs	0,0	0,0	0,0	0,9	0,9
Services publics et équipements communautaires	0,4	1,9	12,7	46,0	61,0
Zone non urbanisables					
Agricole	36,9	120,4	735,6	377,8	1270,7
Espace vert	0,2	0,0	7,7	0,1	8,0
Centre d'enfouissement technique	6,1	50,7	46,6	60,0	163,4
Forestière	5,3	38,9	115,4	63,3	223,0
Non affecté (zone blanche)	0,0	0,2	0,5	10,9	11,6
Parc	0,0	0,3	16,2	18,9	35,5
Plan d'eau	12,2	0,4	15,7	3,7	32,1
Total	66,5	238,0	1027,7	939,0	2271,1

B. Sites karstiques

Hormis une petite zone référencée à Bouvignies au bout de la rue des Prés le Comte, la commune d'Ath n'a pas de zone karstique sur son territoire. Cependant, la formation des Craies du Crétacé couvre la zone sud-ouest sur près de 50% de la superficie totale. Il s'agit de formations carbonatées dans lesquelles peuvent se développer des phénomènes karstiques. En s'infiltrant dans ce type de sol, les eaux de ruissellement engendrent une dissolution de ces roches, ce qui donne naissance à des phénomènes particuliers tant souterrains (grottes, rivières souterraines) qu'en surface (chantoirs, dolines, effondrements, cavités, etc.).

6.6.2. Les risques liés à l'activité humaine

La Ville d'Ath compte **un site SEVESO** situés le long de la N56, en bordure ouest du cœur historique d'Ath. Il s'agit de la société « Flaurea chemicals » qui est active dans la chimie des métaux non ferreux pour la fabrication de produits de niche à destination des industries. Cette société et la société « Höganäs Belgium » qui est active dans la production de poudres de fer et métalliques sont soumises au règlement E-PRTR (European Pollutant Release and Transfer Register) et sont reprises dans la liste des installations ayant un potentiel majeur de pollution sur l'environnement (IPPC - Integrated Pollution Prevention and Control).

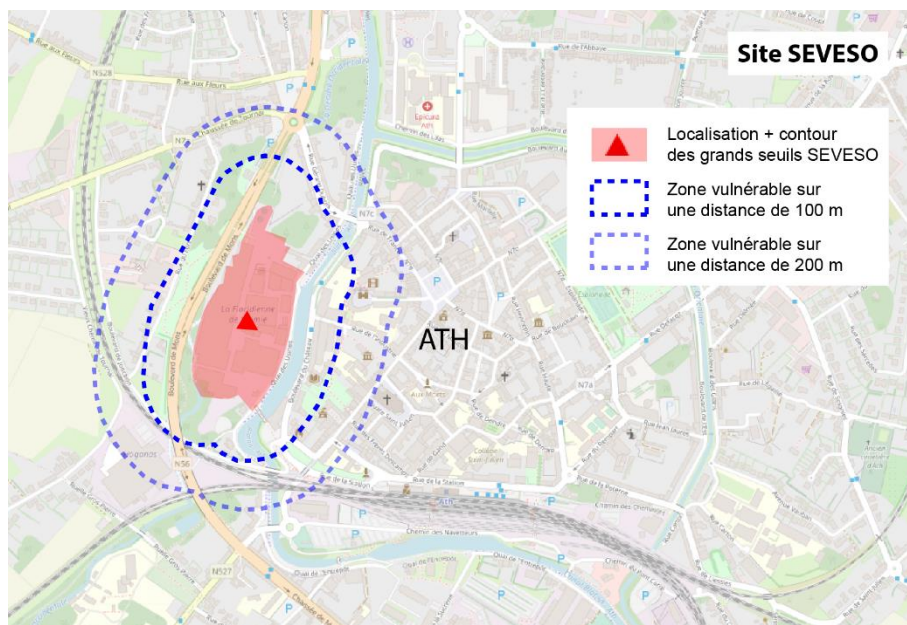


Figure 65 : Site SEVESO à Ath (source : SPW)

Pour rappel, la commune possède 7 sites à réaménager : ancienne carrière Rivière, Sucrerie, Sucrerie, candiserie et stockages, Entrepôt Herchuel, Remise à Locomotives, Silos de la Dendre et Laiterie de la Sylle.

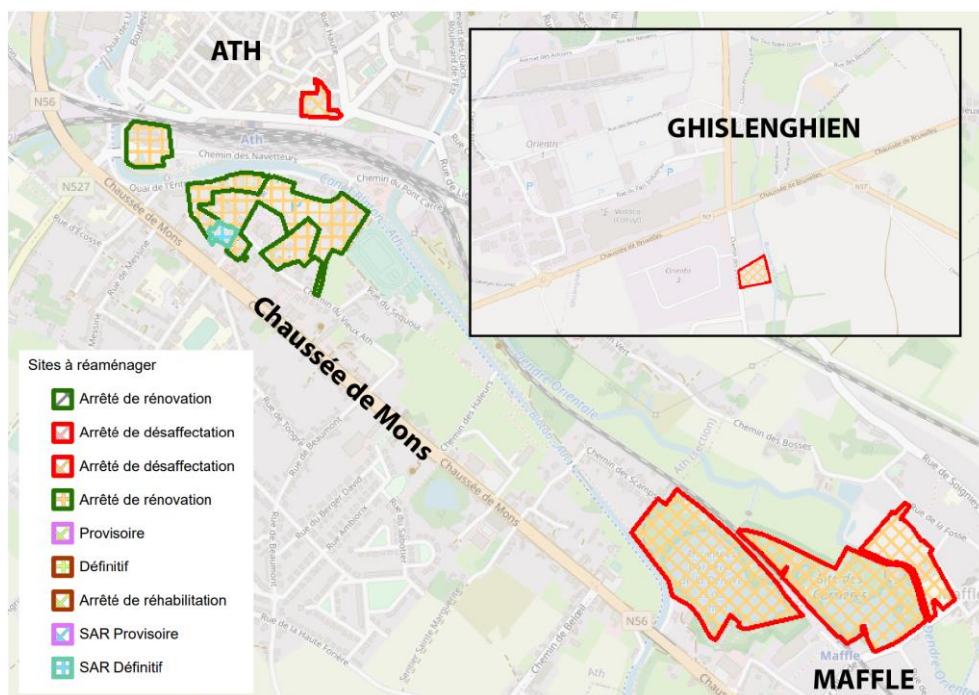


Figure 66 : Sites à réaménager de droit (source : SPW)

D'après la Banque de Données de l'Etat des Sols, 332 ha du territoire communal (soit 2,6% de la superficie totale) sont repris dans l'inventaire des sols pollués ou potentiellement pollués dont 90% est reprise dans la catégorie « parcelle pour laquelle des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir ». La majorité de ces terrains sont repris en zone d'activités économiques au plan de secteur.

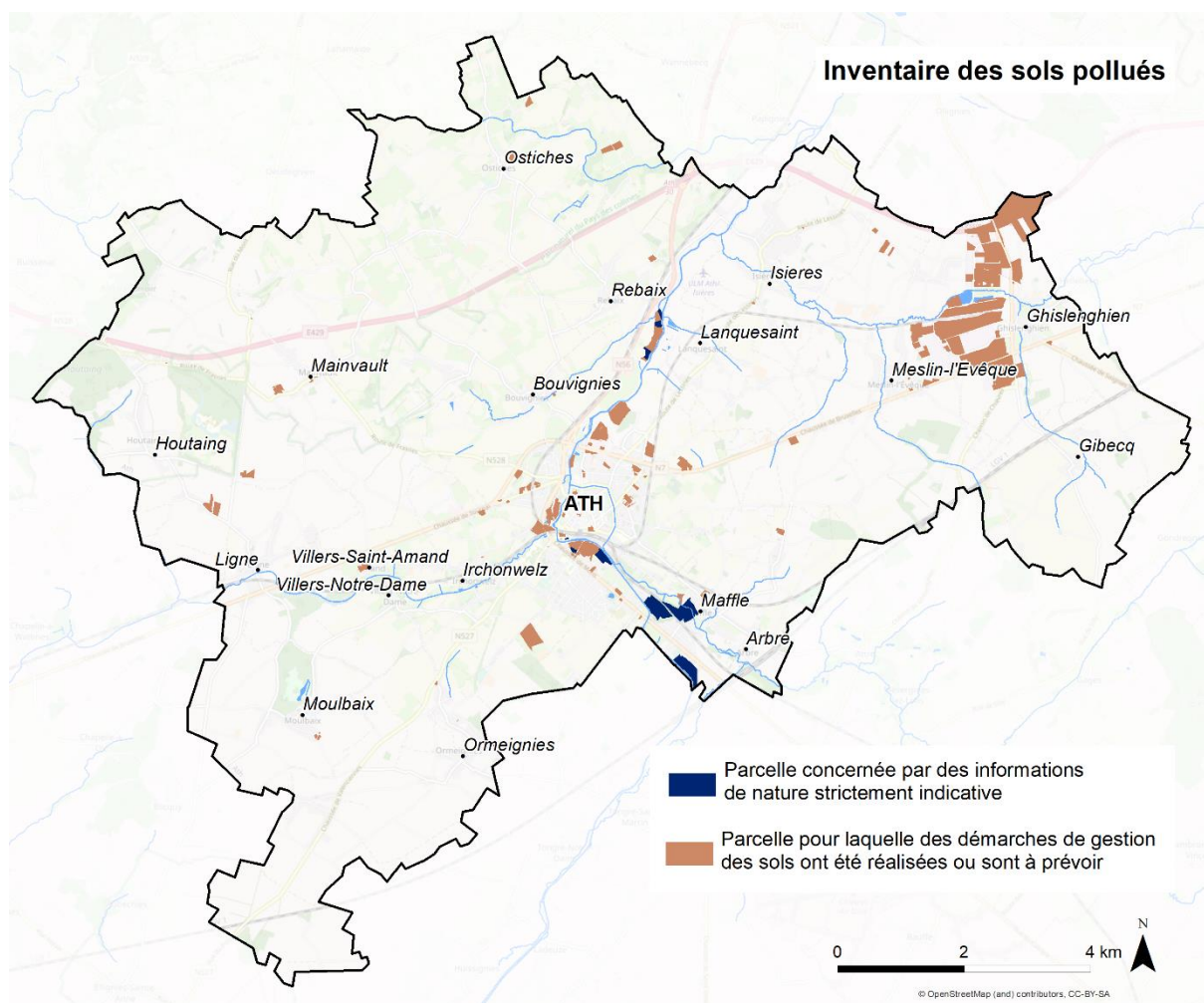


Figure 67 : Inventaire des sols pollués ou potentiellement pollués à Ath (source : SPW – BDES)

Les 2 stations de surveillance de la qualité de l'air sont implantées dans le centre urbain de la commune :

- Service technique de la commune – boulevard du Château 17 (poussières sédimentables)
- Hôpital de la Madeleine – rue Maria Thomée 1 (poussières sédimentables et éléments métalliques)

20% du territoire en zone d'aléa d'inondation (essentiellement faible et très faible) – 50% du territoire en zone carbonatée (risque de phénomène karstique) – 1 site SEVESO dans le centre d'Ath – 2,6% repris dans l'inventaire des sols pollués (essentiellement en zone d'activités au plan de secteur)

6.7. Synthèse

Des cartes de synthèse mettant en évidence les principaux éléments en matière de protection de la nature par ancienne commune sont reprises en annexe du présent document.

Voir Annexe A-3 : Cartes villageoises « Nature »

Le tableau ci-après constitue la synthèse en matière d'environnement. Il met en évidence les atouts et faiblesses (facteurs internes au territoire) et les opportunités et menaces (facteurs externes au territoire).

Tableau 15 : Matrice AFOM en matière d'environnement

Atouts	Faiblesses
• 1 zone Natura 2000 • 10 SGIB • Sols limoneux à drainage favorable • Nombreux cours d'eau (maillage bleu) • Nombreuses mesures de protection de l'environnement (contrat de rivière, commune Maya, gestion différenciée de l'espace public, fauchage tardif, mesures agri-environnementales, Parc Naturel du Pays des Collines sur une partie du territoire...)	• Faiblesse du réseau écologique (peu de zone protégée en matière d'environnement et importance de l'agriculture) • Risque d'inondation (globalement faible) • Présence de 1 entreprise SEVESO • Présence de 2 entreprises soumises au règlement E-PRTR et reprises dans la liste des installations ayant un potentiel majeur de pollution sur l'environnement (IPPC) • Nombreuses stations d'épuration encore à construire • Pollution des nappes en lien avec les activités agricoles • Terrains pollués (activités économiques / industrielles) • Intensité du trafic routier impactant la qualité de l'air, dans le centre d'Ath et le long des grands axes •
Opportunités	Menaces
• Agenda 21 • Contrat de rivière • Parc Naturel du Pays des Collines	• Urbanisation des sols • Segmentation du maillage écologique liée à l'urbanisation

7. Aspects socio-démographiques

7.1. Population

7.1.1. Evolution de la population

Au cours de ces trois dernières décennies (entre 1992 et 2023), la commune d'Ath a connu une croissance de l'ordre de 5.700 habitants, soit une croissance moyenne de 0,7%/an. Entre 2009 et 2023, cette croissance atteint les 5,6%, soit une moyenne légèrement supérieure à celle de l'arrondissement d'Ath et de la Région wallonne. Ce chiffre met en évidence l'attractivité du territoire en raison de son positionnement dans l'aire d'influence de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet accroissement est majoritairement lié au bilan migratoire positif plutôt qu'au bilan naturel.

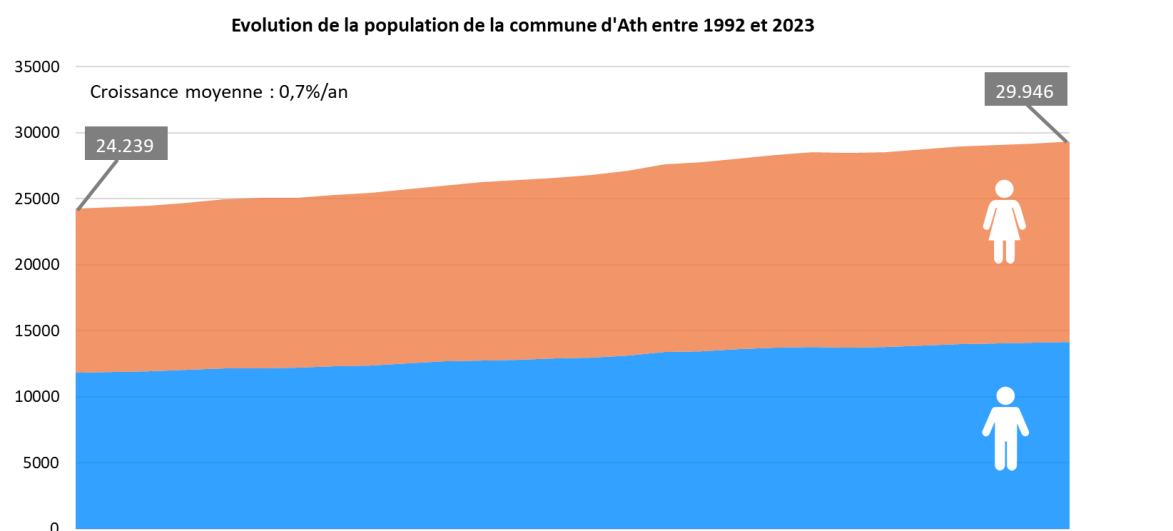


Figure 68 : Evolution de la population de la commune d'Ath entre 1992 et 2019
(source : IWEPS – Walstat)

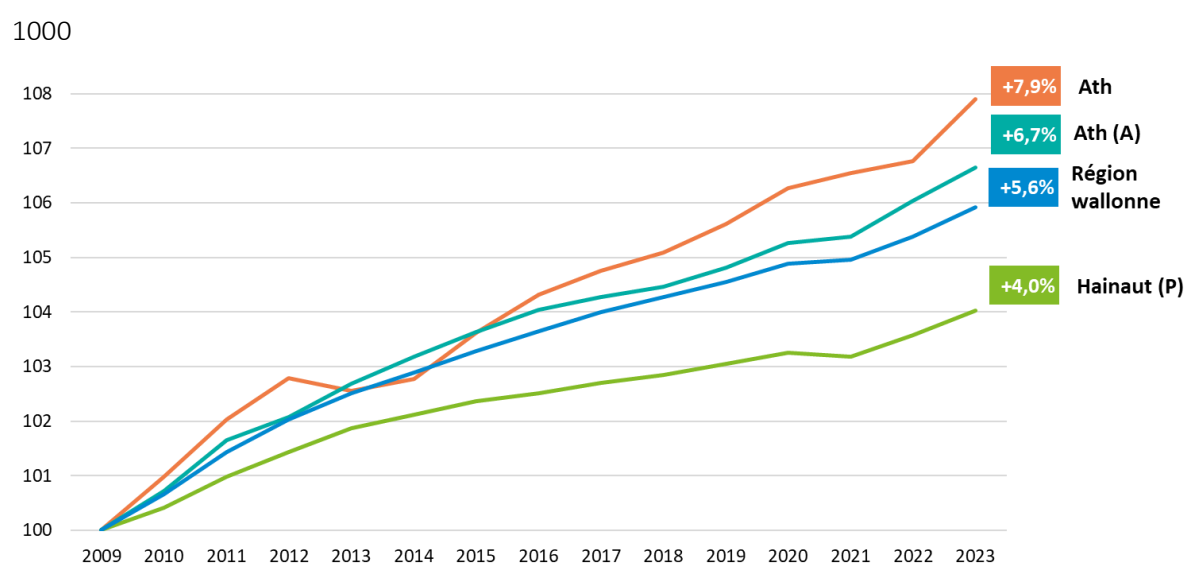


Figure 69 : Evolution de la population d'Ath et des entités administratives supérieures entre 2009 et 2023 (source : IWEPS – Walstat)

7.1.2. Répartition par village

La commune compte aujourd'hui près de 30.000 habitants répartis entre les 19 villages. Le noyau d'habitat principal est Ath qui compte plus de 13.000 habitants, soit près de la moitié. La taille des autres villages varie de moins de 200 à plus de 1.500 habitants.

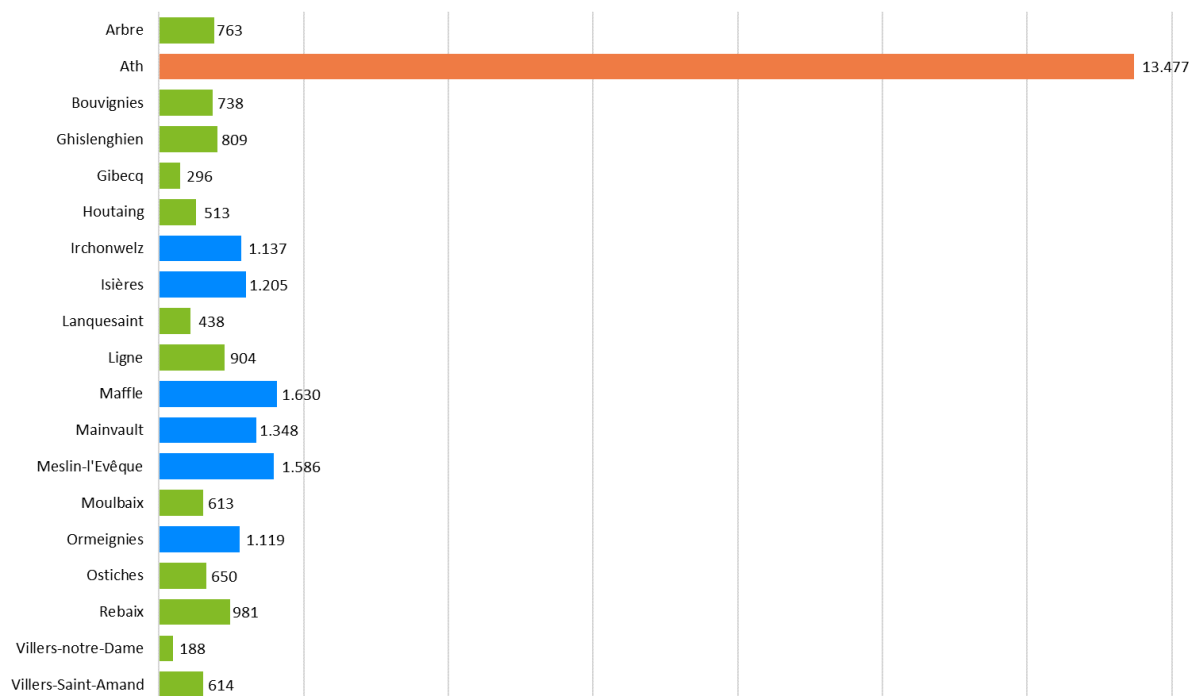


Figure 70 : Population par village en 2019 (source : Statbel)¹¹

Forte croissance démographique au cours de cette dernière décennie, croissance supérieure aux moyennes wallonne, provinciale et de l'agglomération ; très grande concentration d'habitants à Ath.

7.2. Structure de la population

La pyramide des âges nous apprend que, comparativement à la situation régionale, la commune est marquée par un déficit proportionnel des 0-9 ans et des 25-35 ans. Elle montre une proportion plus importante des 40-60 ans. Il semblerait que les jeunes ménages avec enfants cherchent plus de proximité avec les lieux d'emplois tels que Bruxelles et Mons. La base plus étroite est signe d'une baisse de la natalité, engendrant un phénomène de vieillissement de la population.

Equilibre entre les hommes (48%) et les femmes (52%) ; déficit proportionnel des jeunes ménages avec enfants et sur-représentation des 40-60 ans.

¹¹ Somme de la population par secteur statistique

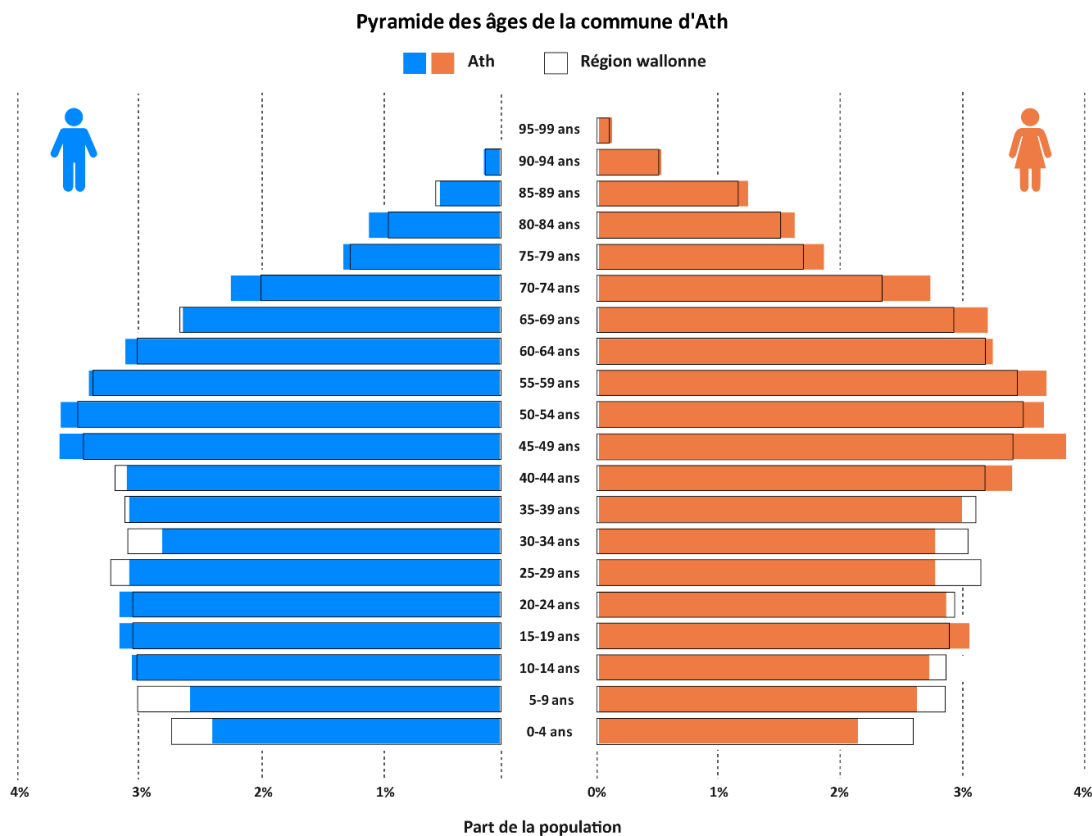


Figure 71 : Pyramide des âges de la commune d'Ath (source : IWEPS – Walstat)

7.3. Age de la population

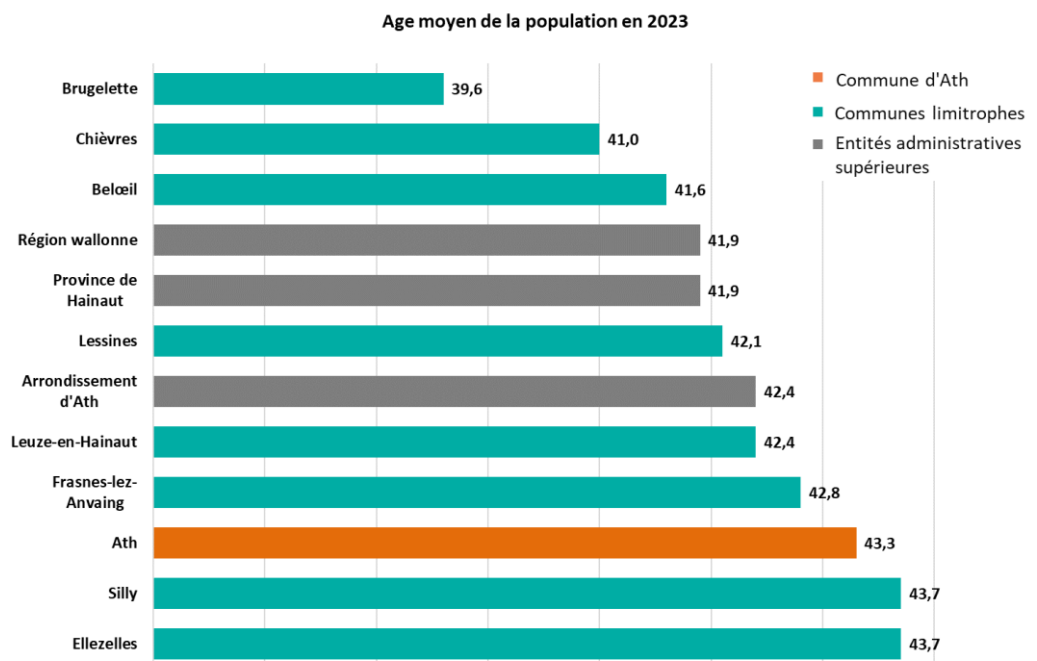


Figure 72 : Age moyen de la population en 2023 (source : IWEPS – Walstat)

La moyenne d'âge à Ath (41,9 ans) est supérieure aux moyennes wallonne et provinciale mais identique à celle de l'arrondissement. Les moyennes des communes situées au sud, plus proches de Mons, sont quant à elles plus faibles.

7.4. Type de ménage

La répartition de ménages par type nous apprend que la catégorie « couples avec enfants » est la plus représentée et très proche à la moyenne wallonne (26,4%), suivie de près par les couples sans enfants (22,1%). Ce constat confirme le manque d'attractivité de la commune pour les jeunes ménages. On notera également la part importante des familles monoparentales (plus de 12%). Pour les femmes, la part des familles monoparentales est plus élevée à Ath que dans les communes limitrophes.

Sous-représentation proportionnelle des couples avec enfants témoignant du manque d'attractivité de la commune pour les jeunes ménages ; importante part des familles monoparentales.

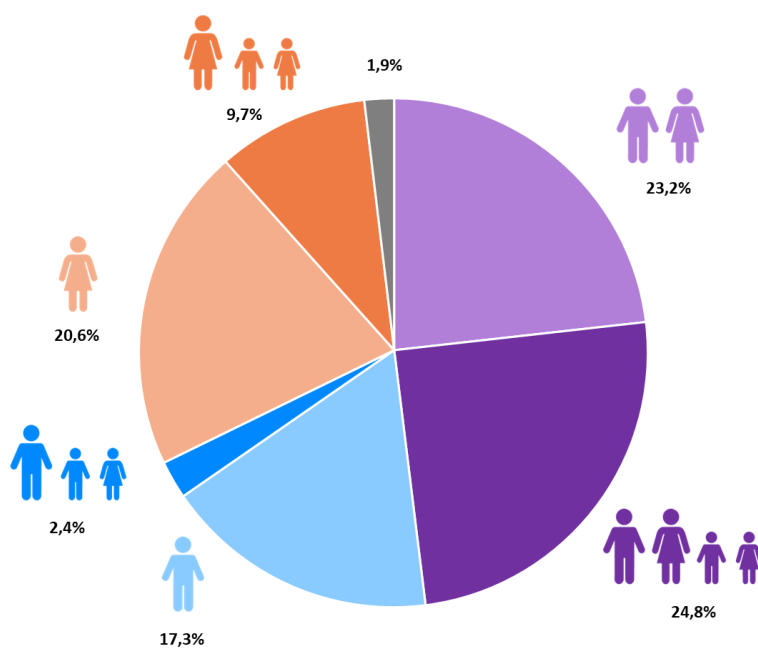


Figure 73 : Type de ménage de la commune d'Ath en 2023 (source : IWEPS – Walstat)

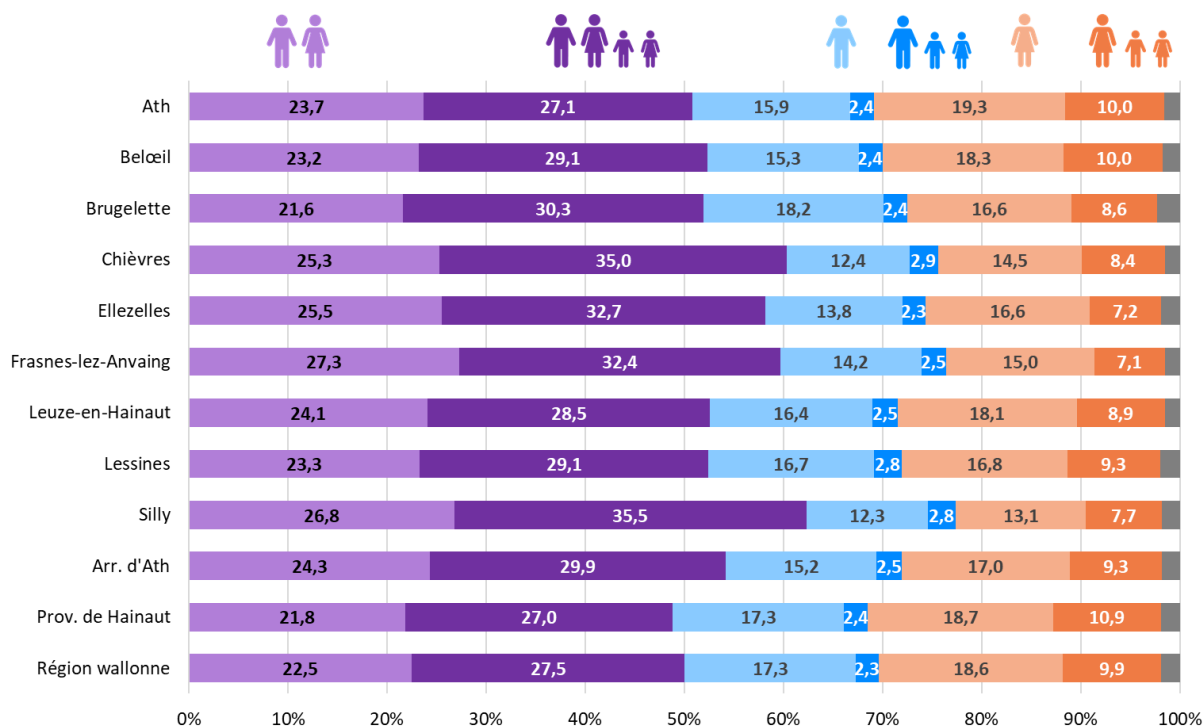
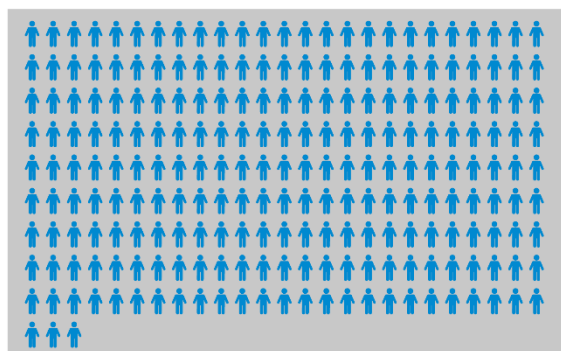


Figure 74 : Type de ménage d'Ath et des communes limitrophes en 2019 (source : IWEPS – Walstat)

7.5. Perspectives

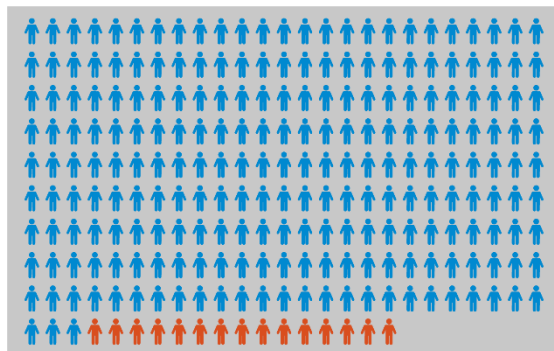
La croissance de population envisagée dans les études de l'IWEPS est estimée à 136 nouveaux habitants par an de 2018 à 2033. La population à cette date serait alors de 31.205 habitants, soit 2.041 de plus qu'en 2018. Sur base d'une taille moyenne des ménages de 2,21 habitants (moyenne régionale 2,28), le besoin supplémentaire en logements est estimé à environ 924 logements d'ici à 2035, soit environ 60 logements par an.

2018



29.164 hab.
228 hab./km²

2033



31.205 hab.
243 hab./km²

→
+2.041 hab. en 15 ans
+ 136 hab. / an

Figure 75 : Perspective de croissance de la population entre 2018 et 2033 (source : IWEPS – Walstat)

7.6. Synthèse

Le tableau ci-après constitue la synthèse en matière d'aspects socio-démographiques. Il met en évidence les atouts et faiblesses (facteurs internes au territoire) et les opportunités et menaces (facteurs externes au territoire).

Tableau 16 : Matrice AFOM en matière d'aspects socio-démographiques

Atouts	Faiblesses
• Croissance de la population	• Sous-représentation des jeunes ménages • Pas de schéma de développement communal permettant le contrôle de l'urbanisation
Opportunités	Menaces
• Arrivée de 2.000 habitants d'ici à 2033	• Urbanisation des villages plus ruraux • Arrivée de 2.000 habitants d'ici à 2033

8. Logements

8.1. Caractéristiques des logements

8.1.1. Année de construction

Sur le territoire communal, plus de 60% des logements ont été construits avant 1945 et ils sont majoritairement localisés dans le cœur historique d'Ath.

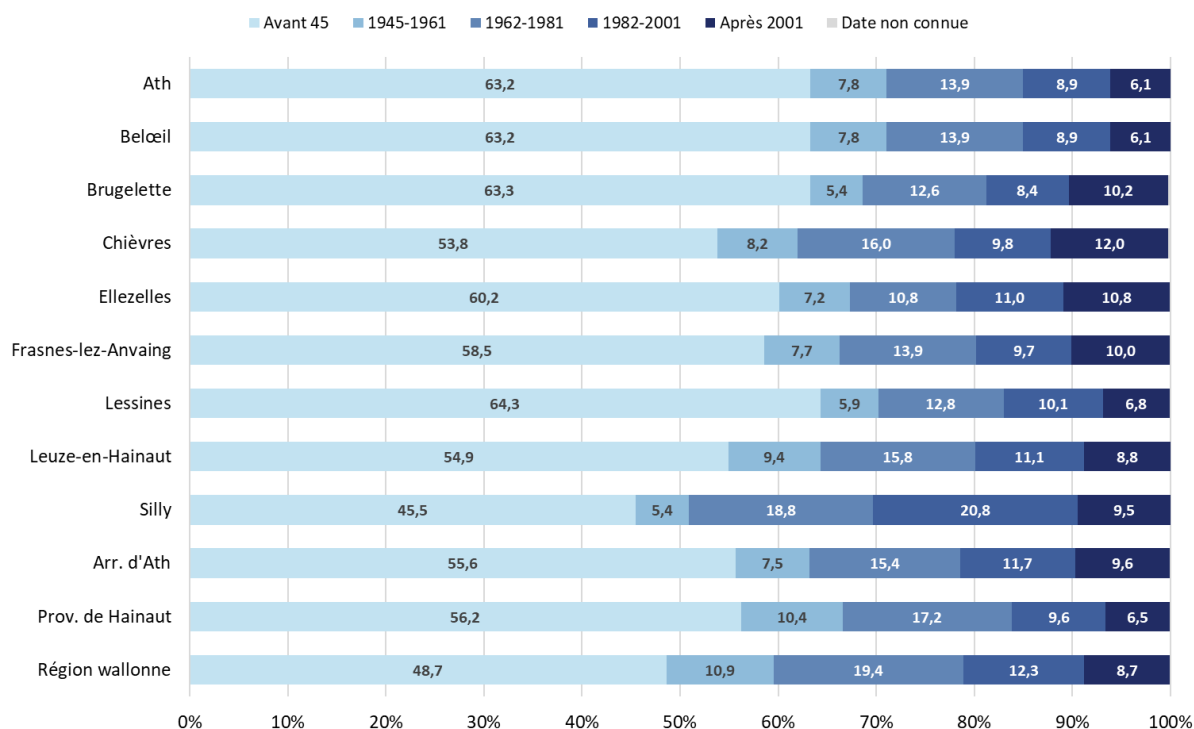


Figure 76 : Année de construction des logements d'Ath et des communes limitrophes (source : IWEPS – Walstat)

8.1.2. Type de logements

A Ath, la part des maisons isolées de type 4 façades est nettement supérieure à la moyenne wallonne, contrairement à la part des maisons mitoyennes (en rose) qui est légèrement plus faible. La forte croissance des immeubles à appartements permet d'atteindre 16% du parc en logements. Ceux-ci sont majoritairement localisés en périphérie immédiate d'Ath et sur les villages limitrophes.

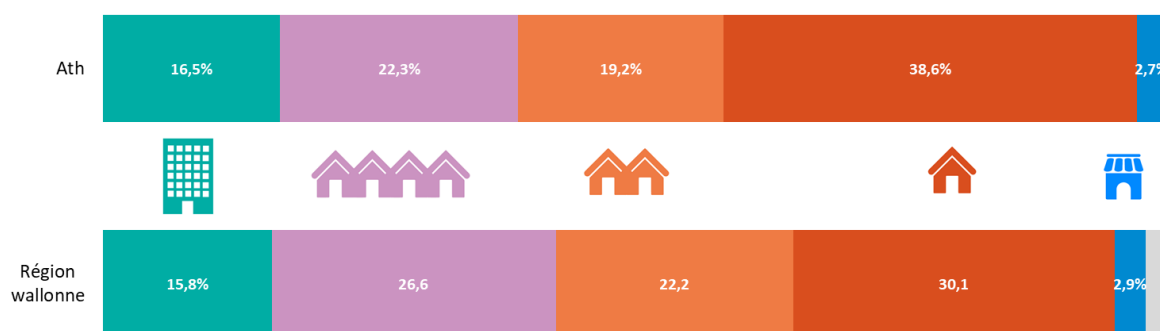


Figure 77 : Type de logement à Ath et en Région wallonne en 2019 (source : IWEPS – Walstat)

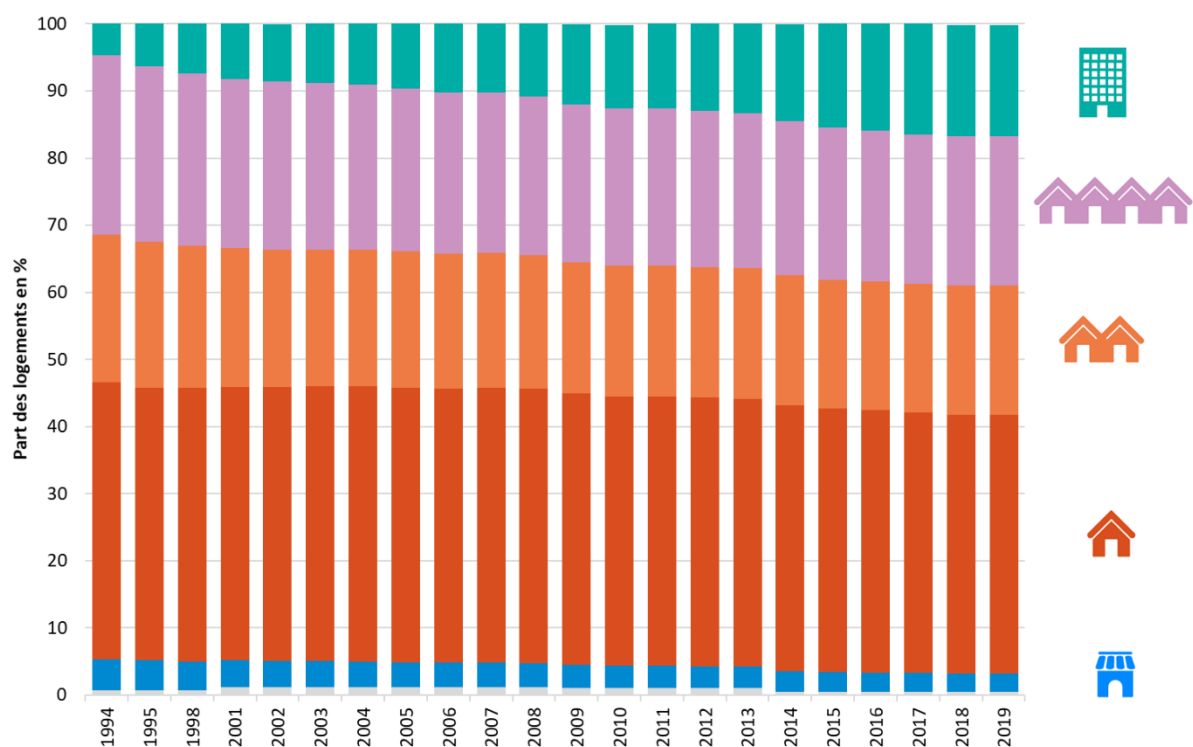


Figure 78 : Evolution de la répartition des logements par type entre 1994 et 2019 (source : IWEPS – Walstat)

8.1.3. Logements publics

La part des ménages vivant dans des logements publics est assez élevée comparativement à la situation des autres communes wallonnes mais ce taux reste inférieur à la part de 10% préconisée par la Région wallonne.

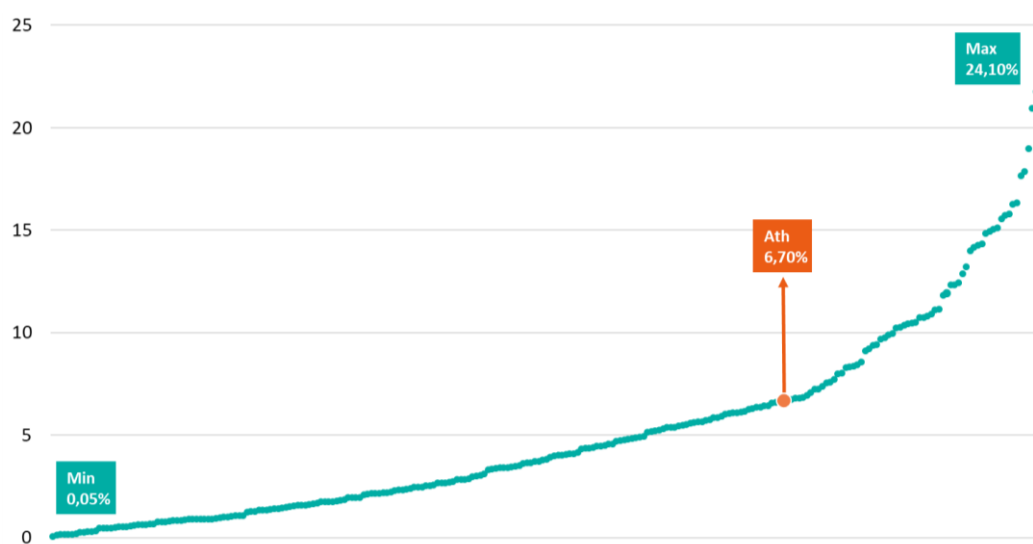


Figure 79 : Part des ménage des communes wallonne vivant dans un logement public en 2019 (source : IWEPS – Walstat)

En réponse à l'augmentation et la raréfaction des logements, notamment à l'égard des personnes financièrement défavorisées, différents dispositifs ont été mis en place au sein de la commune (source : site web commune) :

- *L'**Habitat du Pays Vert** S.C.R.L. est une société de logement de service public (S.L.S.P.), agréée par la Société Wallonne du Logement. La société a pour mission principale la gestion et la mise en location de logements sociaux et de logements sociaux assimilés, adaptés ou adaptables, d'insertion et de transit. L'Habitat du Pays Vert couvre un territoire constitué de 9 entités (Ath, Lessines, Flobecq, Ellezelles, Brugelette, Lens, Chièvres, Beloeil et Bernissart) et son patrimoine est composé d'environ 1.400 logements.*
- *A **toi mon toit** est une A.P.L. (Association de Promotion du Logement) à finalité sociale qui contribue à la mise en œuvre du droit à un logement décent. A toi Mon toit veut permettre la concrétisation de projets d'habitat groupé qui s'inscrivent dans une démarche intégrée, solidaire et participative.*
- *L'**A.I.S. du Val de Dendre** est une agence immobilière sociale, association sans but lucratif qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement. Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité. L'association (ré)introduit des logements salubres dans le circuit locatif au bénéfice des ménages à revenus modestes.*
- *La commune a mis en place une taxe communale annuelle visant à lutter contre les **immeubles bâtis inoccupés**. Sont visés les immeubles bâtis, structurellement destinés au logement ou à l'exercice d'activités économiques de nature industrielle, artisanale, agricole, horticole, commerciale, sociale, culturelle ou de services, qui sont restés inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période minimale de 6 mois.*

Part important des logements construits avant 1945 et entre 1960 et 1980 ; maison type 4-façades majoritairement présentes ; croissance de l'offre en appartements ces dernières années ; faible part des logements sociaux ; différentes mesures mises en place pour lutter contre la difficulté d'accès au logement.

8.2. Prix de l'immobilier

Sur l'année 2020, ce sont 259 biens qui ont été vendus sur le territoire communal. Pour Ath et la majorité de ses communes limitrophes, le prix médian¹² des ventes de maisons est de l'ordre de 157.000 € pour les maisons de type fermé et demi-fermé, de 239.500 € pour les maisons de type ouvert et de 172.000 € pour les appartements. Le prix médian des maisons mitoyennes à Ath est supérieur aux prix dans les communes limitrophes (sauf Silly) et les entités administratives supérieures (arrondissement, province et région). Cette même différence n'est pas observée pour les maisons isolées où le prix médian est proche de la moyenne wallonne et de celle de l'arrondissement.

¹² Définition : le prix médian est le prix par rapport auquel 50% des maisons vendues sont moins chères et 50% plus chères. Le résultat obtenu est plus solide et mieux comparable au fil du temps. Les prix médians subissent en effet moins d'impact de prix de vente extrêmes (source : Statbel)

Tableau 17 : Prix médian des ventes des maisons à Ath et dans les communes limitrophes en 2020 (source : walstat 2020)

Entité administrative	Prix médian		
	Maisons avec 2 ou 3 façades	Maisons avec 4 ou plus de façades	Appartements
Ath	157.000 €	239.500 €	172.000 €
Beloeil	131.000 €	171.000 €	/
Brugellette	/	174.000 €	/
Chièvres	120.000 €	276.250 €	/
Ellezelles	/	247.500 €	/
Frasnes-lez-Avaing	140.000 €	225.000 €	/
Lessines	120.000 €	200.000 €	/
Leuze	130.000 €	221.500 €	/
Silly	245.375 €	269.500 €	/
Arrondissement d'Ath	151.000 €	240.000 €	173.250 €
Province de Hainaut	135.000 €	237.500 €	135.000 €
Région wallonne	155.000 €	253.550 €	155.000 €

8.3. Synthèse

Le tableau ci-après constitue la synthèse en matière de logements. Il met en évidence les atouts et faiblesses (facteurs internes au territoire) et les opportunités et menaces (facteurs externes au territoire).

Tableau 18 : Matrice AFOM en matière de logements

Atouts	Faiblesses
• Importante disponibilité foncière en zone d'habitat et en zone d'aménagement communal concerté • Différentes mesures en faveur de l'accès au logement (L'habitat du Pays Vert, A toi mon toit, A.I.S. du Val de Dendre) • Taxe contre les immeubles bâtis inoccupés	• Pression foncière • Faible part des logements publics • Difficultés d'accès au logement pour les plus défavorisés
Opportunités	Menaces
• Densification du centre et des villages limitrophes, à proximité de la gare	• Augmentation de la pression foncière du à l'attractivité du territoire

9. Services, équipements et lieux de vie

9.1. Introduction

En guise d'introduction de ce chapitre consacré aux services, équipements et lieux de vie, il paraît important d'aborder le thème du **Plan de Cohésion Sociale (PCS)**¹³.

Par cohésion sociale, on entend : « l'ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ».

Le PCS répond cumulativement à **deux objectifs** :

- Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Pour les atteindre, le plan se décline en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport à la **cohésion sociale** et aux **droits fondamentaux** répartis en 7 axes :

1. Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
2. Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
3. Le droit à la santé ;
4. Le droit à l'alimentation ;
5. Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
6. Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
7. Le droit à la mobilité.

Le PCS est établi pour une période de 5 ans (2010-2025). Il est subventionné principalement par le Service Public de Wallonie et par la ville d'Ath. Toutes les associations locales qui participent à la réalisation des projets mis en place subventionnent aussi les actions.

9.2. Commerces

9.2.1. Association des commerçants

La commune d'Ath dispose d'une association des commerçants (A.C.A.) qui a vu le jour en 1911. Le rôle premier de l'association est de «faire bouger sa ville un maximum afin que tous les athois se sentent bien dans leur cité ». Pour atteindre cet objectif audacieux, l'ACA organise différentes activités tout au long de l'année. Une des plus grandes activités de l'association est sans nul doute la foire commerciale qui se déroule aujourd'hui au hall du CEVA. Outre la foire commerciale, l'ACA est également à l'origine de nombreux événements de la cité : le cortège de la foire d'hiver ainsi que la contribution au concert du Carillon, à la Saint-Nicolas des enfants et au fleurissement de la ville.

¹³ Sources : www.cohesionsociale.wallonie.be

9.2.2. Offre commerciale

L'analyse de l'offre commerciale qui suit reprend quelques éléments clés du Schéma de Développement Commercial réalisé par le SEGEFA-ULg en 2014. Un autre Schéma a également été réalisé par le bureau d'études Augeo la même année. Les éléments de diagnostic et du plan d'actions de ces deux schémas sont repris en annexe du PCDR.

Voir annexe A-5 : Résumé des Schémas de Développement Commerciaux de 2014

Nodules commerciaux

Le **centre-ville d'Ath**, qui correspond au site d'implantation historique du commerce sur la commune, constitue l'offre commerciale la plus importante de la commune en termes de points de vente (237 unités relevées). En termes de surface de vente nette, le centre-ville, le faubourg de Bruxelles et le faubourg de Tournai présentent des tailles relativement similaires proches de 15.000 m². La structure interne de ces trois polarités est toutefois différente : le centre-ville se caractérise par une structure traditionnelle composée d'une multitude de points de vente de taille relativement petite, tandis que les deux faubourgs correspondent à des parcs commerciaux composés de cellules commerciales de relativement grande taille. La présence du Stock (1 point de vente de 7.000 m²) donne l'illusion que le faubourg de Tournai constitue la polarité commerciale la plus importante de la commune en matière de superficie commerciale nette. Le nombre de points de vente y est toutefois particulièrement limité et celui-ci présente en réalité un poids commercial plus comparable à celui du faubourg de Mons qu'au centre-ville et au faubourg de Bruxelles, qui constituent bien les deux principaux nodules commerciaux de la commune.

Le **centre-ville** présente un mix commercial relativement généraliste et équilibré. Celui-ci est dominé par l'équipement semi-courant léger et est complété par de l'alimentation, de l'horeca et des services à caractère commercial (banques, salons de coiffure, agences immobilières, etc.). Les autres nodules apparaissent en comparaison plus spécialisés.

La structure commerciale du **faubourg de Bruxelles** s'articule autour des grandes surfaces alimentaires généralistes (Colruyt, Delhaize et Aldi) et de l'équipement semi-courant lourd. L'équipement semi-courant léger occupe une part plus limitée (un peu plus de 20 % de la superficie commerciale totale). Le faubourg de Bruxelles correspond à un site d'implantation commerciale privilégié par certaines grandes enseignes souhaitant s'implanter à proximité du centre-ville, tout en disposant de bâtiments modernes parfaitement adaptés à leur activité.

Le **faubourg de Mons** présente une structure particulièrement similaire à celle du faubourg de Bruxelles, bien que sa taille soit moindre. Le **faubourg de Tournai** présente lui une spécialisation nette en matière d'équipements semi-courants lourds, et plus particulièrement de la maison. Le Stock (7.000 m²) tire clairement les superficies vers le haut pour ce domaine d'achats, mais le nombre de points de vente de ce type est également le plus élevé pour ce nodule.

L'offre commerciale implantée en dehors de nodules est hétérogène. Elle correspond en partie à une offre de proximité implantée dans les différents centres villageois. L'autre partie de cette offre correspond à des points de vente isolés de grande superficie. Ceux-ci se situent principalement dans les zones d'activité économique du nord d'Ath et de Ghislenghien.

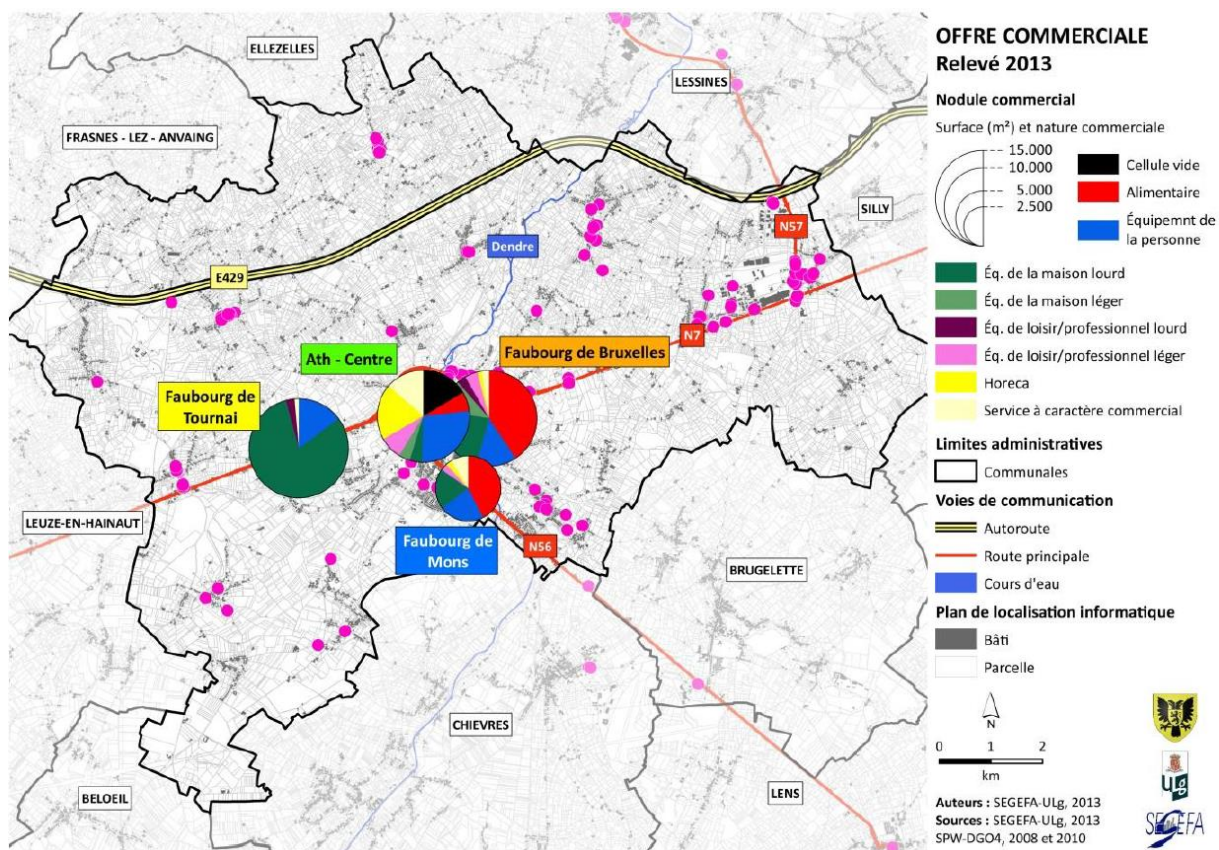


Figure 80 : Offre commerciale de la Ville d'Ath (source : Schéma de développement commercial, SEGEFA, 2014)

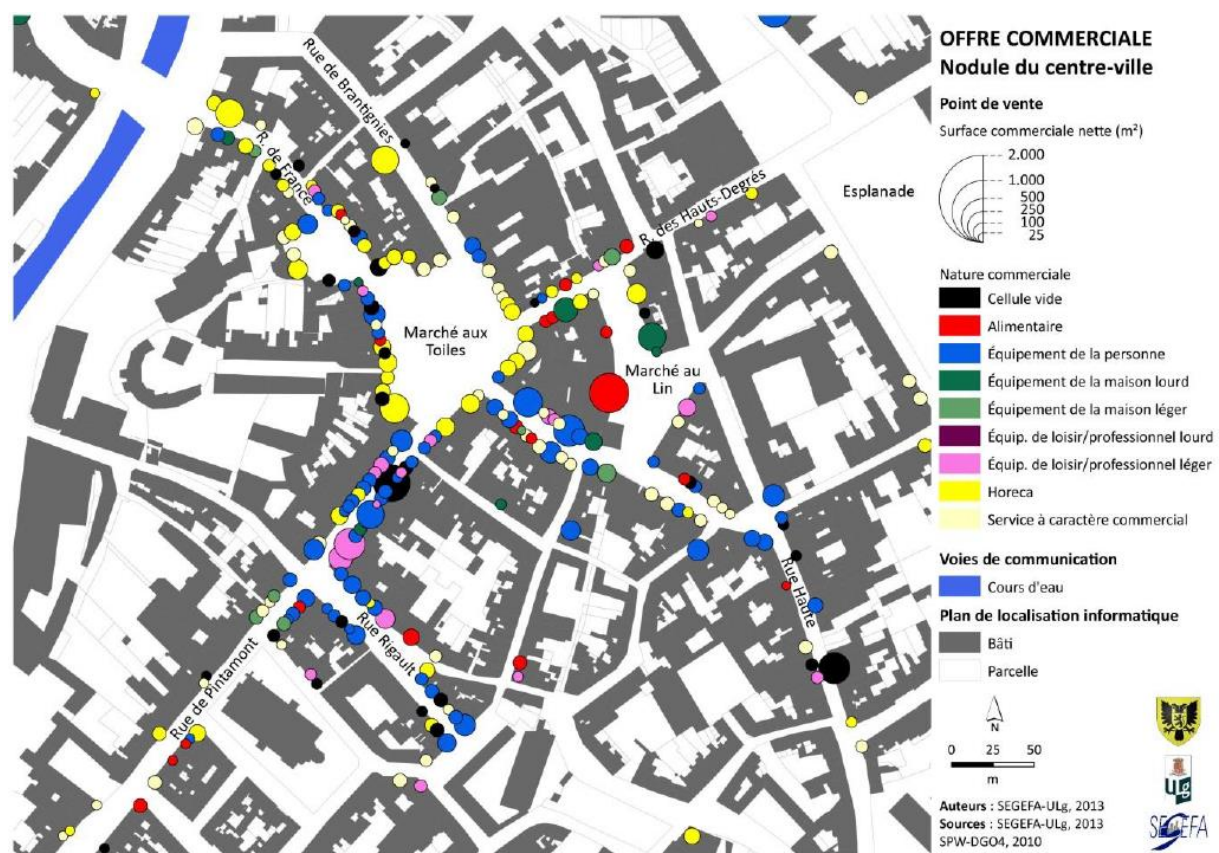


Figure 81 : Offre commerciale du centre-ville d'Ath (source : Schéma de développement commercial, SEGEFA, 2014)

Offre de proximité

Huit villages sur la commune disposent d'un petit pôle de commerce de proximité. La plupart des autres villages dispose d'un ou deux commerces et pas de véritable pôle. Quasi l'entièreté du territoire communal se trouve à moins de 5 minutes en voiture des pôles existants, ce qui traduit une desserte globalement efficace sur l'ensemble du territoire communal.

Seul le village de Houtaing ne semble pas véritablement disposer d'une offre de proximité à une distance limitée. Houtaing ne dispose d'aucun commerce, mais se situe à mi-chemin entre Ligne et Mainvault qui constituent deux pôles locaux où l'offre est relativement importante (6 points de vente dont un Spar à Mainvault et 11 points de vente à Ligne, ainsi qu'une connexion directe à la N7). Ormeignies dispose de trois points de vente dédiés au commerce de proximité (supérette, pharmacie et café), mais qui sont dispersés dans l'entité. La proximité de Chièvres, où l'offre commerciale est plus développée, pourrait expliquer que le nombre de commerces à Ormeignies soit limité, les habitants préférant quitter le territoire communal et se rendre directement à Chièvres.

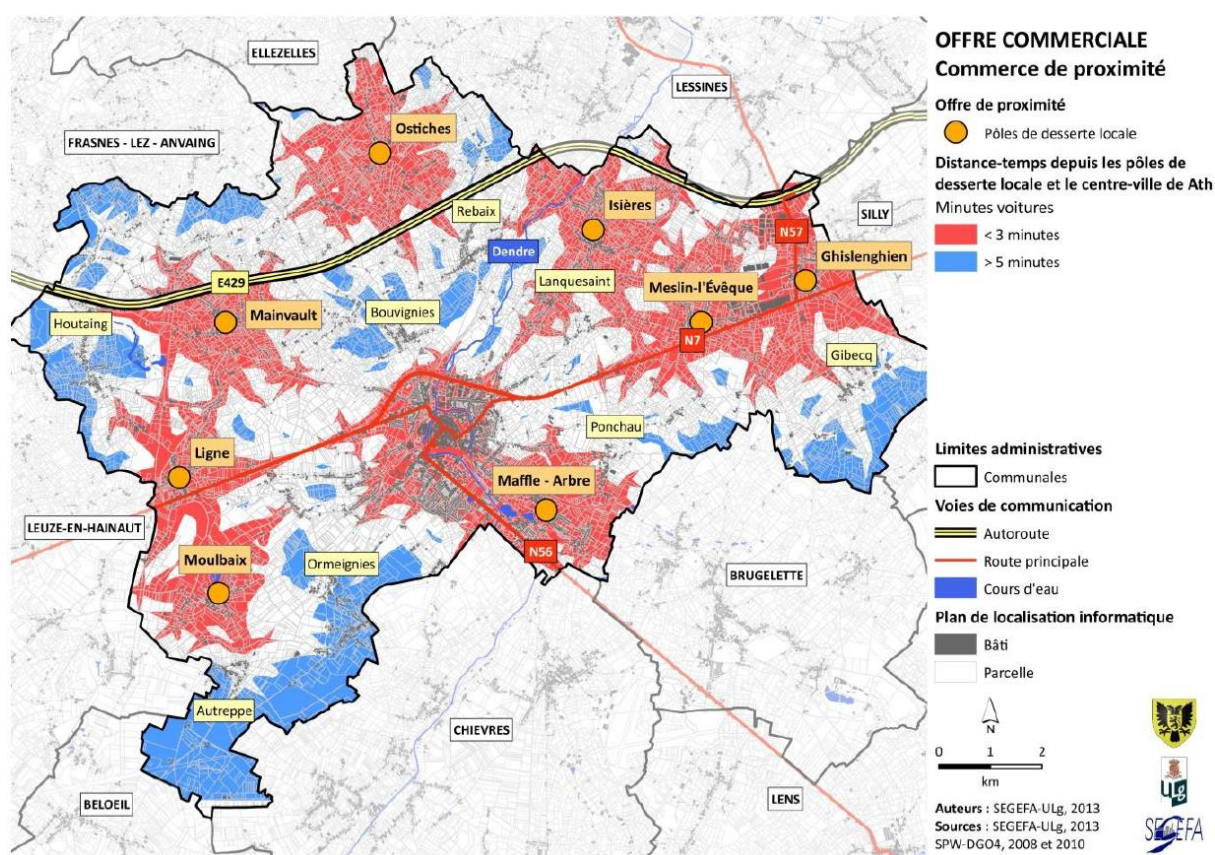


Figure 82 : Offre en commerces de proximité (source : Schéma de développement commercial, SEGEFA, 2014)

9.2.3. Marchés

A. Marché hebdomadaire

Outre ces commerces, le centre d'Ath accueille le **marché hebdomadaire** tous les jeudis entre 8h et 13h. Les ambulants proposant des produits alimentaires sont localisés autour de l'église Saint-Julien et les autres ambulants (textile, fleurs, animaux et produits divers) sont répartis sur la Grand Place, le quai Saint-Jacques et la rue du Pont Quelin.

B. Marché des producteurs locaux

L'agence de développement local (ADL) organise un marché de vente des produits locaux à raison d'une fois par mois (chaque dernier vendredi du mois, de 17h à 20h) à l'Institut Saint-François ou aux abords de l'église Saint Julien quand la météo le permet. Les produits proposés sont variés : fruits et légumes, produits laitiers, viandes et charcuterie, boissons, boulangerie/pâtisserie, délices d'ailleurs et produits de bien-être. Plusieurs fermes pratiquent également la vente directe : Ferme Fourdin (boucherie), Ferme Foucaumont (produits laitiers), Ferme Lorfevre (colis de viande, œufs), Artisans des Saveurs (colis de viande), Ferme Delmée (pommes de terre et farine), L'Etable (volailles)...

9.3. Enseignement

9.3.1. Enseignement fondamental

L'offre scolaire fondamentale de la commune d'Ath est assurée par 19 établissements dont 7 sont implantés à Ath et les autres sont répartis dans les autres villages.

Tableau 19 : Etablissements scolaires du fondamental

Nom	Adresse	Maternelle	Primaire
Le Gai Bocage	Rue de la commune 19 – 7811 Arbre	•	•
Centre Georges Roland	Rue Hennepin, 12 - 7800 Ath		•
Les Pinsons	Avenue des Sorbiers, 32A - 7800 Ath	•	
La Source	Rue d'Angleterre, 2 - 7800 Ath	•	
Le Pré Vert	Rue du Paradis, 65 - 7800 Ath	•	
Les Boutons d'or	Place de Bouvignies, 35 - 7803 Bouvignies	•	•
Le Pré Fleuri	Chemin des Passants, 2 - 7822 Ghislenghien	•	•
Les Hérissons	Place de Trazegnies, 6 - 7801 Irchonwelz		•
Les Hirondelles	Place d'Isières, 13 - 7822 Isières		•
Les P'tits Loups	Rue du Saint Sacrement, 20 - 7800 Lanquesaint	•	
Les Lionceaux	Rue de la Brasserie, 92 A - 7812 Ligne	•	•
Le Tilleul	Place de Maffle, 27 - 7810 Maffle	•	•
La Ruche	Rue du Mont, 2 - 7812 Mainvault	•	•
Les Pensées	Rue Centrale, 13 - 7822 Meslin-l'Evêque	•	•
Les Ormes	Chemin des Serres, 3a - 7802 Ormeignies	•	•
Les Tourterelles	Chemin de la Poterie, 1 – 7804 Rebaix	•	•
Athénée Royal d'Ath	Rue du Collège 5- 7800 Ath	•	•
Institut Saint-François	Rue de Pintamont 28 - 7800 Ath		•
Institut Saint-Joseph	Rue des Ecriniers 4 - 7800 Ath	•	•

9.3.2. Enseignement secondaire

La commune compte 10 établissements secondaires dont 6 sur Ath, 3 sur Irchonwelz et 1 sur Houtaing.

Tableau 20 : Etablissements secondaires

Nom	Adresse
Athénée Royal d'Ath (ARA)	Rue des Récollets 9 – 7800 Ath
Collège Saint-Julien	Rue de la Station 17 – 7800 Ath
Institut de Promotion Sociale de la Communauté Française	Rue Carton 5 – 7800 Ath
Institut Saint-François (technique et professionnel)	Rue du Gouvernement 7 – 7800 Ath
IPAS-ATH – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire	Rue Paul Pastur 11 – 7800 Ath
Site – Institut Technique Libre	Boulevard du Château 12 – 7800 Ath
Institut Technique d'Etat Sébastien Vauban	Chaussée de Valenciennes 48 – 7801 Irchonwelz
Institut Technique Renée Joffroy	Chaussée de Valenciennes 48 – 7801 Irchonwelz
Internat Global Autonome Mixte de la Communauté Française	Chaussée de Valenciennes 48B – 7801 Irchonwelz
Collège Visitation-La Berlière	Route de Frasnes 243 – 7812 Houtaing

9.3.3. Enseignement supérieur

La commune compte un établissement supérieur, à savoir la Haute Ecole Provinciale de Hainaut (H.E.P.H.-Condorcet) implanté rue Paul Pastur à Ath.

9.3.4. Origine – Destination

A. Destination

La part des élèves d'Ath fréquentant les établissements sur le territoire de la commune donne une indication relative à l'attractivité de ces derniers. Il ressort que, que ce soit pour le fondamental ou le secondaire, cette part peut être qualifiée de bonne, voire très bonne (de l'ordre de 80%). Cette faible évacuation scolaire s'explique par l'importante offre scolaire sur le territoire communal et plus particulièrement à Ath où est également concentrée une part importante de la population. Pour les élèves de l'enseignement secondaire, outre les écoles d'Ath, ils fréquentent préférentiellement les établissements de Leuze-en-Hainaut, Lessines, Tournai et Enghien.

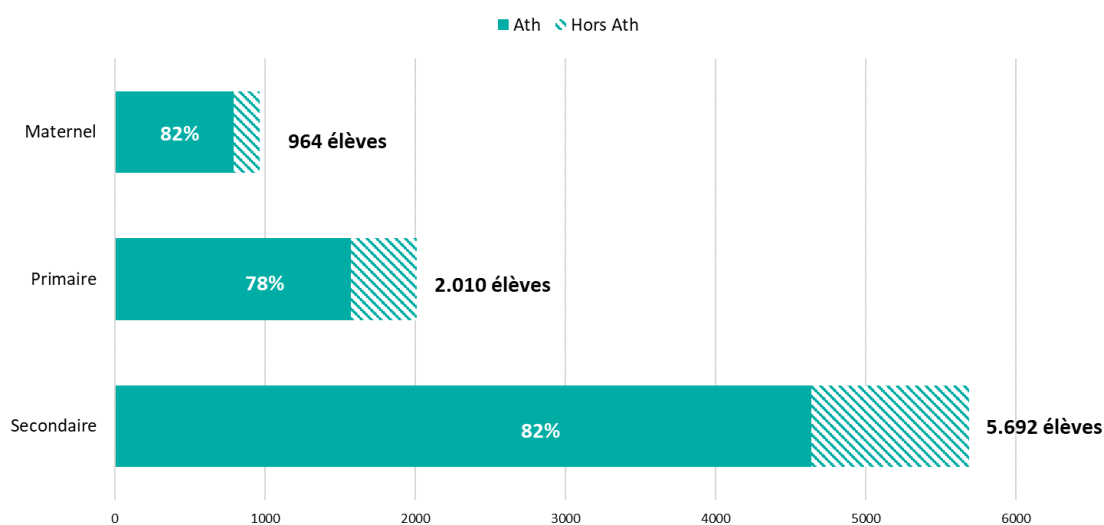


Figure 83 : Part des élèves d'Ath inscrits dans l'enseignement à Ath pour l'année 2020-2021 (source : IWEPS – Walstat)

B. Origine

Les écoles de l'enseignement secondaire disposent d'une très bonne attractivité externe, notamment sur les communes limitrophes, puisque selon Walstat 60% des élèves viennent des autres voisines et notamment de Lessines, Chièvres, Beloeil, Brugelette, Ellezelles et Silly.

9.4. Petite enfance

En matière de petite enfance, outre la présence de l'Office National de l'Enfance (ONE), la commune compte plusieurs infrastructures d'accueil :

- **6 crèches** : Les Coccinelles (Rue de la Station 45 à Ath) et Les Nénuphars (Boulevard de l'Hôpital 73 à Ath) qui sont publiques. Les Petits Pas (Rue Léon Trulin à Ath), Les oursons (rue Carton 8 à Ath), La Smile Factory (rue de la sucrerie, 13A bte 1 à Ath) et les Bergeronnettes (rue des Bergeronnettes à Ghislenghien) qui sont privées ;
- 2 structures **indépendantes** : Les Petites Fripouilles (Rue aux Fleurs 48 à Ath) et la Babillarde (service d'accueillantes conventionnées à domicile regroupant une vingtaine d'accueillantes et co-accueillantes).

Le taux de couverture de la commune est de 52 places d'accueil pour 100 enfants, soit une valeur supérieure à la moyenne wallonne (38 places).

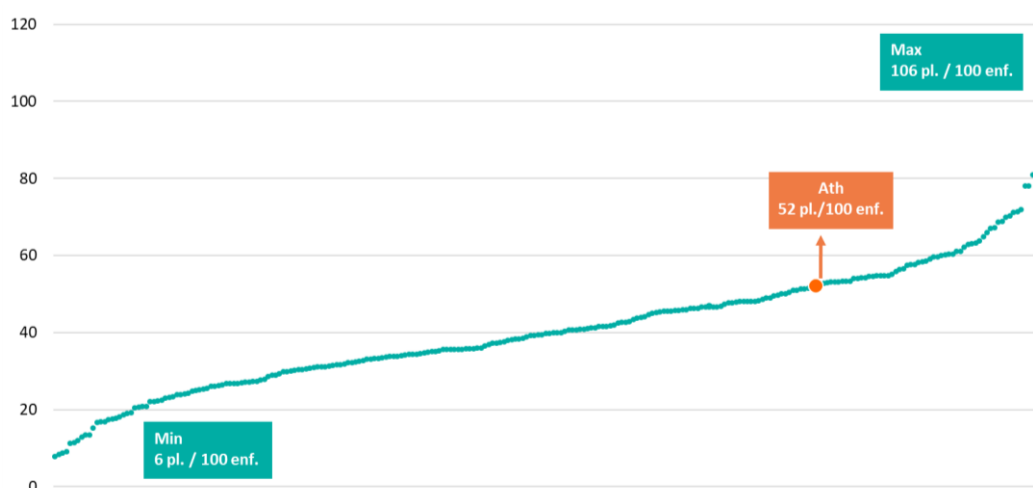


Figure 84 : Taux de couverture en places d'accueil préscolaire des communes wallonnes (source : IWEPS – Walstat)

Par ailleurs, la Ville compte également 2 services réservés aux enfants malades et aux enfants et jeunes en situation de handicap :

- **A DO MI SI'L** est un service de garde d'enfants malades au domicile des parents, pour les enfants de 0 à 12 ans, qui ne peuvent fréquenter l'école ou le milieu d'accueil habituel pour des raisons d'ordre médical. Ces gardes sont effectuées par des puéricultrices qualifiées et encadrées par une coordinatrice. Elles assurent aux enfants malades une convalescence sereine chez eux et permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée.
- **Alternative répit** est un service qui s'adresse aux enfants en situation de handicap âgés de 0 à 18 ans. Ils proposent un accueil sur site à Tournai, des stages durant les congés scolaires et des gardes à domicile.

9.5. Jeunesse

Plusieurs initiatives d'encadrement et d'accompagnement des jeunes existent sur le territoire communal. Selon le site web communal, on retrouve :

Infor Jeunes Ath

Le centre Infor Jeunes Ath est un centre d'information pour les jeunes de 12 à 26 ans. Ils peuvent y trouver gratuitement des réponses relatives à de multiples thématiques : emploi et job étudiant, projets de mobilité internationale, loisirs et stages de vacances, citoyenneté et engagement, enseignement, formation, logement, santé, droits des jeunes, éducation aux médias.... Le centre propose aussi des animations gratuites et à la demande sur ces différents thèmes.



Action jeunesse Info

L'AJI ou Action Jeunesse Info est le service jeunesse de la Ville d'Ath. Ses 4 missions sont :

- *L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes.*
- *Favoriser l'insertion sociale.*
- *Responsabiliser le jeune par rapport à ses modes de consommation et/ou ses comportements à risque.*
- *Offrir des animations aux jeunes de 3 à 26 ans avec une attention particulière aux milieux dits défavorisés.*



AMOSA

AMOSA est un service d'Aide en Milieu Ouvert destiné aux jeunes de 0 à 18 ans et à leurs familles. Le service est gratuit, confidentiel et à la demande de tous jeunes, parents ou proches présentant des difficultés et cherchant une aide ou un accompagnement socio-éducatif. Des actions communautaires sont également mises en place afin de traiter différentes problématiques (décrochage scolaire, mobilité, parentalité, internet,...).



Inclusion asbl

L'Inclusion asbl a implanté un bureau à la Rue de France n°32. L'asbl Inclusion propose un service de transition aux jeunes de 16 à 25 ans en mettant en œuvre des actions permettant une meilleure préparation à la vie après l'école. Le projet 16-25 de l'Inclusion asbl travaille en collaboration avec la personne, son entourage, les services généraux et spécialisés du réseau afin de réfléchir, d'élaborer et de mettre en place un projet de vie adulte adapté à chacun. Pour réaliser un accompagnement adapté aux besoins du bénéficiaire, l'Inclusion asbl organise des suivis individualisés, des séances d'apprentissage collectives, des groupes de parole, des suivis sur lieu de stage, volontariat, des activités ludiques, etc.



9.6. Hébergement des aînés

En matière de logements, au regard des enjeux liés au vieillissement de la population, il est jugé utile de de répertorier les hébergements existants pour les aînés. Actuellement, le territoire compte :

- **L'Esplanade** est un complexe d'accueil comprenant une maison de repos et de soins d'une capacité de 140 lits, un centre de court séjour (6 places) et un résidence-service de 5 appartements. Il est implanté dans le centre d'Ath, rue Jean Jaurès.

- **La Roselle** est une maison de repos localisée boulevard de l'Hôpital 71 à Ath. Ce bâtiment, appartenant initialement à l'hôpital de la Madeleine est occupé par la maison de repos depuis 1979. Il a été restauré dans les années '90. Cette maison est agréée pour 113 lits dont 100 sont des lits de soins.
- **Les Primevères** est une maison de repos et résidence-service située rue Maria Thomée 3 à Ath. Elle est ouverte depuis 1972 et le bâtiment a été rénové dans les années '90. Elle est actuellement agréée pour 95 lits. Elle accueille les personnes valides et semi-valides et offre différentes structures :
 - 10 appartements pour couple ;
 - 27 studios pour personne seule ;
 - 48 chambres individuelles.
- Initialement implantée à la rue des Hauts-Degrés à Ath, la maison de repos **Sûr Abri** a ensuite élu domicile dans un bâtiment construite dans le village de Maffle à fin des années '70. Reconnu comme une maison de repos et de soins depuis 1999, l'établissement compte aujourd'hui 85 lits.

La commune d'Ath compte 269 lits en maison de repos ou maison de repos et de soins pour 1.000 personnes de 80 ans et plus, soit une valeur équivalente à la moyenne wallonne mais globalement inférieure à la majorité des communes limitrophes.

Tableau 21 : Nombre de lits en maison de repos et maison de repos et services pour 1000 personnes de 80 ans et plus (source : IWEPS - Walstat)

Communes	Lits MR/MRS pour 1000 personnes de 80 ans et plus	Entités administratives supérieures	Lits MR/MRS pour 1000 personnes de 80 ans et plus
Leuze-en-Hainaut	392	Province de Hainaut	284
Frasnes-lez-Anvaing	374	Région wallonne	259
Chièvres	294	Arrondissement d'Ath	252
Beloeil	285		
Lessines	281		
Ath	269		
Ellezelles	194		
Silly	172		
Brugellette	0		

9.7. Soins de santé

En matière de soins de santé, la commune d'Ath compte l'hôpital « EpiCURA », ainsi qu'un poste de garde, situé à côté du centre hospitalier, qui est accessible aux personnes habitant les communes de Ath, Lessines, Beloeil, Chièvres, Brugellette, Silly, Flobecq, Ellezelles et Enghien. Il est important de noter que la commune d'Ath fait partie des communes considérées en **pénurie de médecins généralistes** (moins de 90 médecins généralistes actifs / 100.000 habitants, Ath étant à 89).

EpiCURA
mon hôpital

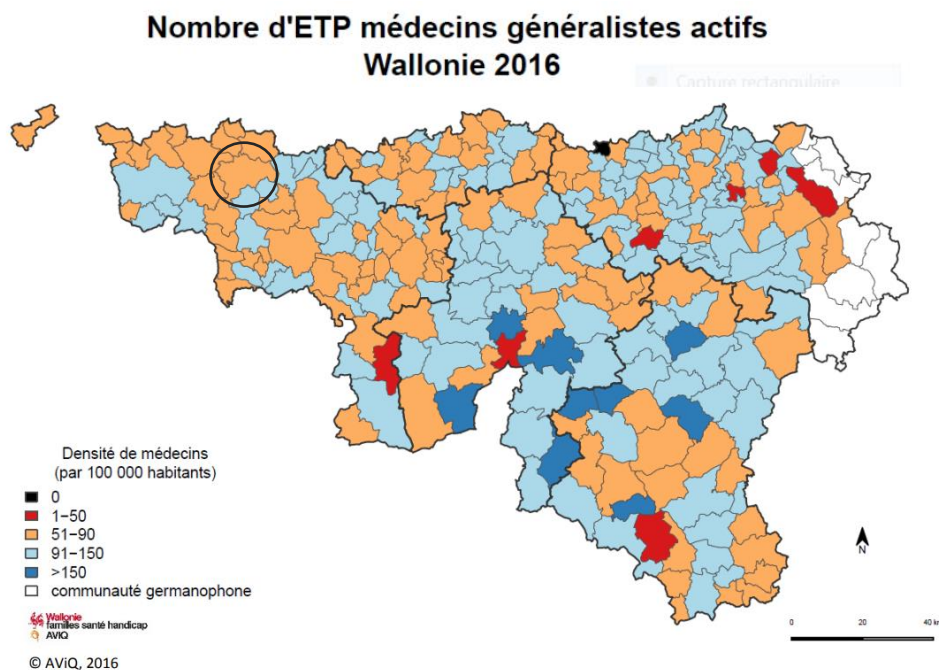


Figure 85 : Densité de médecins (source : AViQ, 2016)

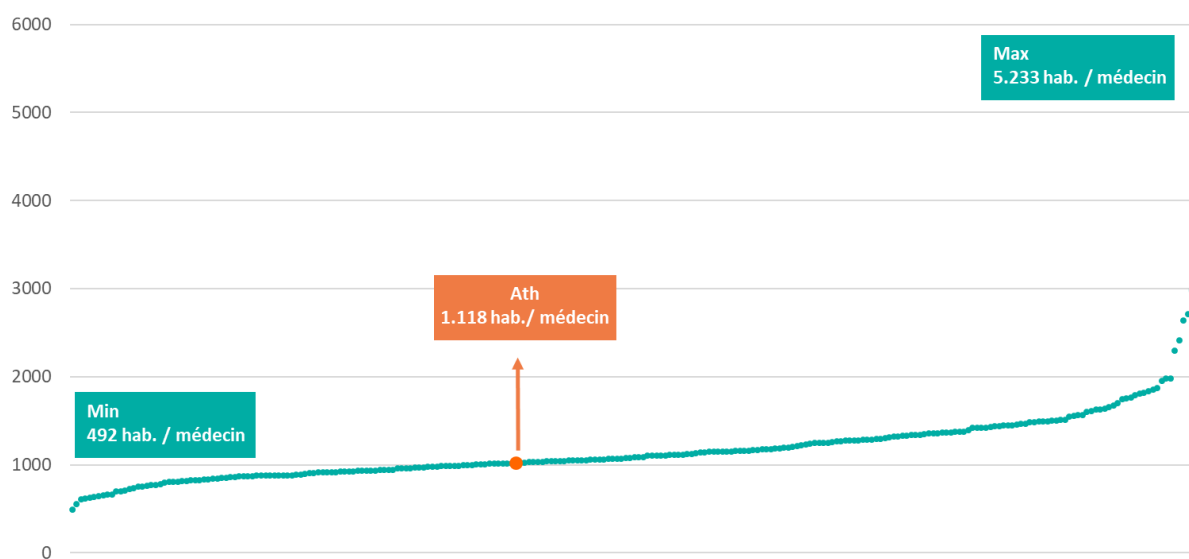


Figure 86 : Nombre d'habitants par médecin généraliste équivalent temps-plein (source : Walstat, 2018)

Le territoire d'Ath est couvert par l'intercommunale « santé » de Wallonie Picarde, l'IMSTAM, créée depuis plus de 60 ans. Selon le site web communal « elle regroupe 15 communes et 14 CPAS. Elle prend en charge le suivi médical (Promotion de la santé à l'école) des enfants fréquentant l'enseignement communal et provincial, du fondamental au supérieur et organise également un service de Soins infirmiers à domicile. Le centre de coordination, agréé par la Région Wallonne, a pour objectif le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie dans des conditions optimales de bien-être. Il coordonne donc l'intervention des différents acteurs du maintien à domicile : infirmières, aides familiales, kinésithérapeutes, service de livraison de repas chaud, ... »



9.8. Services du CPAS



Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la commune d'Ath est situé boulevard de l'Hôpital, 71 à Ath. Son fonctionnement s'articule autour du Conseil de l'Action Social (organe politique qui prend les décisions) et la Direction. Outre les missions de base assurées par le Centre, le CPAS d'Ath met en place toutes une série d'initiatives pour répondre aux besoins de la population : guichet unique Habit'Ath, le taxi social, le fil du linge, ...

9.9. Sport, loisirs et culture

9.9.1. Sport

Le service « **Sport** » de la commune a pour rôle d'assurer la gestion et le planning du Complexe sportif et de la piscine communale, servir de relais auprès des clubs sportifs de l'entité athoise, mettre sur pied des stages de natation et organiser les Mérites sportifs.

Les infrastructures et clubs de sport sont répertoriés sur le site Internet de la Ville (<https://www.ath.be/loisirs/sports/annuaire-sportif>)

La commune dispose d'une piscine communale (centre d'Ath) et de multiples salles de sport réparties en 2 catégories selon leur degré de polyvalence :

- Salles de catégorie 1 :
 - Piscine, rue Gand, 1 à 7800 Ath
 - Salle de gymnastique annexe à la piscine, rue de Gand, 1 à 7800 Ath
 - Hall omnisports Marcel Denis, Place de Maffle, 1 à 7810 Maffle
 - Hall « La Couturelle » chemin Preuscamp, 18 à 7822 Meslin-l'Evêque
 - Hall du C.E.V.A. et terrains de fronton, chemin des Primevères à 7800 Ath
 - Hall du Quai de l'Entrepôt, 22 à 7800 Ath
 - Salle polyvalente de l'école Georges Roland, rue Hennepin, 12 à 7800 Ath
 - Salle Vauban, avenue Vauban, 6 à 7800 Ath
- Salle de catégorie 2 :
 - Salle de gymnastique de l'école de Ligne, rue de la Brasserie, 92 A à 7812 Ligne
 - Salle de gymnastique de l'école de Meslin-l'Evêque, rue Centrale, 13 à 7822 Meslin-l'Evêque
 - Salle de gymnastique de l'école de Mainvault, rue du Mont, 2 à 7812 Mainvault
 - Salle de gymnastique de l'école d'Isières, Place d'Isières, 13 à 7822 Isières

Outre ces salles, signalons notamment la présence du Stade des Géants et de la piste d'athlétisme du Séquoïa.

9.9.2. Loisirs

Commission Communale de l'Accueil (CCA)

La Ville d'Ath compte une Commission Communale de l'Accueil (CCA) qui constitue essentiellement un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre. Elle compte tous les représentants du secteur

Accueil Temps Libre (élus politiques, directions d'écoles, accueillants de garderies, responsables d'associations, de clubs sportifs, des mouvements d'éducation permanente mais aussi des parents) et leur permet d'agir directement au sein de la commune.

Accueil Temps Libre (ATL)

En 2011, la Ville d'Ath s'est inscrite dans le projet Accueil Temps Libre (ATL) afin de proposer une offre en loisirs pour les enfants. Selon le site web communal « *l'accueil Temps Libre dénommé également Accueil Extrascolaire coordonne toutes les activités qui s'adressent aux enfants de 2,5 à 12 ans, après les heures de cours mais aussi durant les WE et les congés scolaires. Il s'agit donc tout aussi bien de l'accueil en garderies scolaires, que dans les clubs sportifs, les associations proposant des activités diverses, les écoles de devoirs, les bibliothèques et ludothèques, les mouvements de jeunesse, les plaines de vacances...* »

Programme de coordination locale (CLE)

Sur base d'un état des lieux, sorte de photographie qui reprend l'ensemble des besoins extrascolaires des enfants, parents et professionnels, la coordination ATL rédige un programme de Coordination Locale qui vise le développement d'initiatives existantes et, si les moyens le permettent, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent des besoins révélés par cet état des lieux.

9.9.3. Culture

Le secteur de la culture est alimenté par différentes infrastructures telles que la maison culturelle, le cinéma, la bibliothèque, la ludothèque, l'académie, les musées... mais également par tous les loisirs et les événements organisés durant l'année.



Créée en 1979, la **Maison Culturelle d'Ath (MCA)** offre une multitude d'activités à destination des familles, des citoyens et des écoles : spectacles en tous genres, créations, conférences, expositions, cinéma, ateliers, stages... Elle compte 2 lieux de représentation : le Palace (sur la Grand Place d'Ath) et au Cinéma L'Écran - Château Burbant (rue du Gouvernement à Ath).



Le **Cinéma L'Écran**, situé rue du Gouvernement à Ath, propose une programmation de films récents qui s'adressent à un large public.

L'**Académie de musique**, de danse et des arts de la parole d'Ath est située rue de Pintamont 55 à Ath. De nombreux cours y sont donnés dans ces 3 domaines.



Située boulevard du Château à Ath, la **Bibliothèque Jean de la Fontaine** propose, outre le prêt de livres, l'organisation d'animations à destination des associations. Elle dispose d'un catalogue en ligne permettant une recherche des livres à distance.

La **ludothèque Pirouette**, située rue aux Gâdes 28 à Ath, est un espace public de découvertes, un lieu de détente et de convivialité où l'on peut jouer et emprunter des jeux pour toutes les catégories d'âge.



La commune d'Ath compte également plusieurs **musées** en lien avec l'histoire et le patrimoine du territoire :

- La **Maison des Géants** : installé dans un hôtel de maître de style Louis XV, invite le visiteur dans un voyage captivant à travers le monde des personnages gigantesques ;
- L'**Espace Gallo-Romain** : est l'écrin de deux grandes embarcations d'époque romaine découvertes en 1975 lors de fouilles du site de Pommerœul ;
- Le **Musée de la Pierre de Maffle** : le musée est installé dans l'ancienne maison du Maître de Carrière Jean-Baptiste Durieux au cœur du site des anciennes carrières. Le musée rend compte de l'industrie locale mais il élargit les perspectives à l'ensemble des activités liées au travail de la pierre en Belgique et en Europe ;
- Le **Musée national des Jeux de Paume** : le musée a pour vocation de valoriser la longue histoire des jeux de balle dans notre pays, d'étudier ce riche élément de notre patrimoine sportif et culturel ;
- La **Tour Burbant** : de style anglo-normand, la Tour Burbant est une fortification militaire classée comme monument du Patrimoine majeur de Wallonie. Du haut du donjon, le panorama permet de découvrir la ville actuelle.



Photo 7 : Musées d'Ath (source : www.ath.be)

9.9.4. Folklore¹⁴

La **ducasse d'Ath** est l'événement le plus emblématique de la Ville d'Ath. Selon le site web communal, « déjà en 1481, un personnage gigantesque dénommé «Goliath» sort dans les rues de la ville lors de la procession. Plusieurs siècles plus tard, il est toujours présent. Au fil du temps, d'autres géants sont apparus et le cortège a été agrémenté de chars allégoriques et de groupes historiques. En 1981, le 500^e anniversaire de Goliath engendre un engouement populaire considérable. Plus tard, dès le début des années 90, la ville d'Ath renforce son attractivité par une rénovation urbaine et s'appuie sur son patrimoine immatériel dans le cadre de son développement touristique. Poursuivant sur cette lancée, la Maison des Géants ouvre ses portes en 2000.

En 2008, la ville d'Ath est primée dans le cadre du **concours EDEN** (European Destinations of Excellence) initié par la Commission européenne. La démarche touristique de qualité entreprise par la ville ainsi que l'appropriation du folklore par la population locale ont séduit le jury du concours. »

¹⁴ Source : www.ath.be



Figure 87 : Ducasse d'Ath (source : www.ath.be)

Le fort attachement des habitants à ce folklore se traduit par de nombreuses associations et comités dans Ath et les villages qui participent à la dynamique et la cohésion sociale : fanfares, associations de village ou de quartier, porteurs, comités d'animation des géants, ...

9.10. Gestion des déchets

9.10.1. Production de déchets

D'après les données du SPW, la quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant était de 145 kg par an en 2021, valeur supérieure à la moyenne wallonne de 139 kg par an. Les quantités des principaux déchets produites par la commune d'Ath entre 2015 et 2019 sont reprises dans le tableau ci-après.

Tableau 22 : Evolution des quantités des principaux déchets produits à Ath

Type de déchets	Quantité (en kg/habitant)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères	168,23	162,83	159,84	160,05	153,69	151,2	144,7
Papiers-cartons	19,34	18,81	18,14	19,19	18,08	/	/
PMC	8,76	8,76	9,25	9,55	9,86	/	/

Dès 2018, la Ville d'Ath s'est engagée dans une démarche zéro déchet en répondant à l'appel à candidature lancé par la Wallonie « Communes Zéro Déchet » en mars 2018 et la candidature a été retenue. Jusqu'à fin 2019, la Ville a bénéficié d'un accompagnement gratuit par l'asbl Espace Environnement. Les objectifs fixés par le **Plan Commune Zéro déchet** est de réduire à moins de 100 kg/an/habitant la production d'ordure ménagère à l'horizon 2025. Au regard de la production actuelle, cette réduction est importante et nécessite l'implications de tous.

9.10.2. Collecte des déchets

La collecte des **déchets en porte à porte** s'organise aux fréquences suivantes :

- Déchets tout-venant (sacs payants) : par la commune 1 fois par semaine
- Déchets PMC (sacs payants) : par l'Intercommunale IPALLE 2 fois par mois
- Déchets papiers-cartons : par l'Intercommunale 1 fois par mois

En matière de **points de collecte**, la commune compte :

- 1 parc à conteneurs, situé au contournement d'Ath. Ce parc est ouvert ;
- 33 points de collectes pour les verres répartis dans tous les villages ;
- 27 points de collectes pour les vêtements :
 - 15 containers de l'asbl Terre ;
 - 11 bulles de l'asbl Les Petits Riens ;
 - 1 bulle de l'asbl Ressourcerie Le Carré ;
- Déchets organiques :
 - 19 sites de points d'apport volontaire comportant chacun 2 bulles enterrées destinées à recueillir les déchets organiques destiné à la biométhanisation à Ath ou à la production d'électricité via incinération ;
 - Une vingtaine de sites de compostages collectifs dans les quartiers.

9.10.3. Réemploi

Plusieurs initiatives existent sur le territoire d'Ath en matière de réemploi :

- La **Ressourcerie le Carré** propose depuis des années un service de collecte et de vente de biens réutilisables. Magasin de seconde main et entreprise de réinsertion, l'établissement propose le meilleur service au prix le plus juste ;
- Le deuxième dimanche du mois, s'organise à Ath un **Repair Café**. Des experts en la matière sont présents pour redonner vie aux objets cassés ou abimés ;
- **Bouts de fiSEL** est un Système d'Echange Local, un échange de services, de savoirs et de biens au moyen d'une unité d'échange choisie par ses membres.

9.10.4. Problématique en matière de déchets

Outre les quantités de déchets produites par Ath et ses habitants, la commune a identifié une série de problématiques en lien avec les déchets :

- *Les déchets sauvages (mégots, chewing-gums) que l'on trouve régulièrement au centre-ville, au quartier de la gare et le long des chemins et sentiers (cannettes, bouteilles, emballages) ;*
- *Les poubelles publiques débordantes au centre-ville et dans les villages ;*
- *Les déjections canines qui jonchent nos espaces publics ;*
- *Les dépôts clandestins (déchets de grandes tailles TV, meubles, ...) ;*
- *La malpropreté autour de certaines bulles à verres et à vêtements.*

L'objectif de la Ville est de trouver, à l'aide des citoyens des solutions à ces problématiques et de concevoir un programme d'actions qui sera progressivement mis en œuvre. Ce Plan Local de Propreté est en cours d'élaboration en collaboration avec le SPW. En matière de prévention (zéro déchet), un

plan d'actions a été approuvé par le Conseil communal en date du 18/11/2019 et les actions sont progressivement mises en œuvre depuis cette date.

9.11. Pôles et lieux de vie

La présente section a pour objectif de mettre en évidence les lieux de vie dans chacun des villages, lieu où les habitants et voisins proches peuvent se rassembler de manière spontanée ou lors d'organisation d'événement. Ces lieux sont répertoriés sur les cartes villageoises des principaux pôles reprises en annexe du PCDR. Elles répertorient différents types de pôles : parc, plaine de jeux, écoles, commerces, infrastructures sportives, bibliothèque...

Voir annexe A-4 : Cartes villageoises « Pôles »

9.12. Associations

La commune d'Ath compte de nombreuses associations à portée locale qui participent activement à la vie sociale, sportive et culturelle des différents villages.

9.13. Synthèse

Des cartes de synthèse mettant en évidence les principaux pôles et lieux de vie par ancienne commune sont reprises en annexe du présent document.

Voir annexe A-4 : Cartes villageoises « Pôles »

Le tableau ci-après constitue la synthèse en matière de services, équipements et lieux de vie. Il met en évidence les atouts et faiblesses (facteurs internes au territoire) et les opportunités et menaces (facteurs externes au territoire).

Tableau 23 : Matrice AFOM en matière de services, équipements et lieux de vie

Atouts	Faiblesses
- Ath = pôle résidentiel, scolaire, commercial, culturel... - Nombreuses écoles à Ath et dans les villages - Nombreux commerces concentrés dans le cœur historique d'Ath et le long des axes périphériques - Commerces et services de proximité dans villages plus ruraux 2 schémas de développement commercial - Association des commerçants - Accompagnement des jeunes par la commune - Offre en maisons de repos - Service petite enfance - Présence de l'hôpital et du poste de garde à Ath - Infrastructures et activités sportives et culturelles	- Offre en milieu d'accueil préscolaire (crèches) - Manque de services et d'équipement dans certains villages (éloignement d'Ath) - Pénurie de médecins généralistes - Problème de propreté sur l'espace public - Quantité des déchets produits par la commune et ses habitants - Déséquilibre commercial entre le centre et les commerces périphériques
Opportunités	Menaces
Augmentation de la population permettant d'augmenter les services et équipement	Dynamique d'isolement de certains villages

10. Développement économique

10.1. Marché du travail

10.1.1. Taux de chômage

Le taux de chômage administratif¹⁵ pour les 15-64 ans à Ath était de 9% en 2022 soit un taux bien inférieur aux moyennes wallonne (12,6%) et provinciale (14,3%). Parmi les 13.294 habitants en âge de travailler, 12.024 constituent la population active occupée et le solde (1.270 habitants) la population active inoccupée. L'évolution de ce taux au cours de cette dernière décennie montre une tendance à la baisse.



Figure 88 : Taux de chômage administratif des communes wallonnes en 2022 (source : IWEPS – Walstat)

10.1.2. Répartition de l'emploi

Parmi la population active occupée, 87% sont des salariés, 12% des indépendants et 1% des aidants. Les salariés travaillent préférentiellement dans le secteur tertiaire (commerce, administration, enseignement) ainsi que dans le secteur de l'industrie, plus représenté qu'en Wallonie. Concernant les indépendants, le secteur de l'agriculture est davantage représenté à Ath qu'en Région wallonne et détriment des professions libérales et de l'industrie et de l'artisanat.

¹⁵ Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

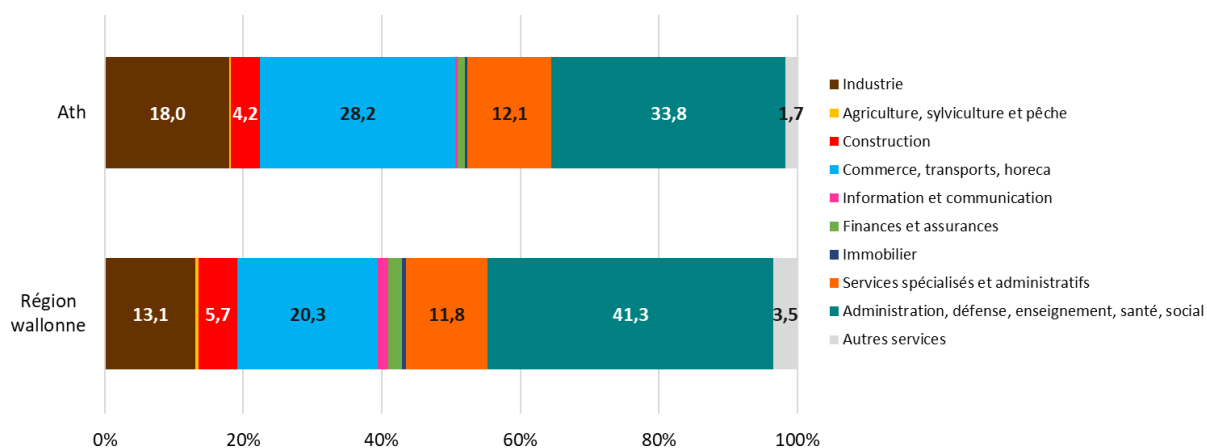


Figure 89 : Répartition des salariés par secteur d'activité à Ath et en Région wallonne en 2018
(source : IWEPS – Walstat)

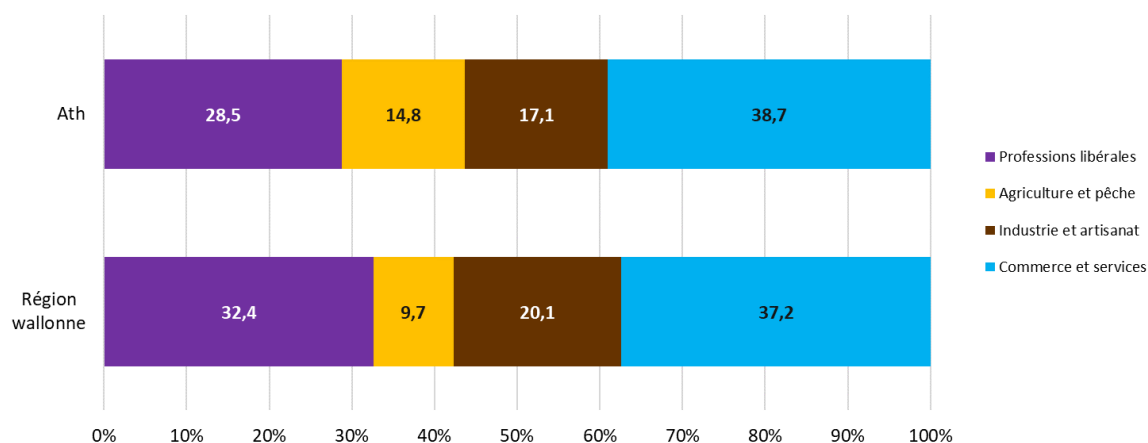


Figure 90 : Répartition des indépendants par secteur d'activité à Ath et en Région wallonne en 2018
(source : IWEPS – Walstat)

10.1.3. Revenus

Le revenu médian par déclaration à Ath en 2021 (26.149 €) est supérieur à la moyenne wallonne (25.193 €) et à celle de la Province de Hainaut (23.843 €). Le revenu moyen par habitant par an est de 20.669 €, contre 19.192 € en Région wallonne.

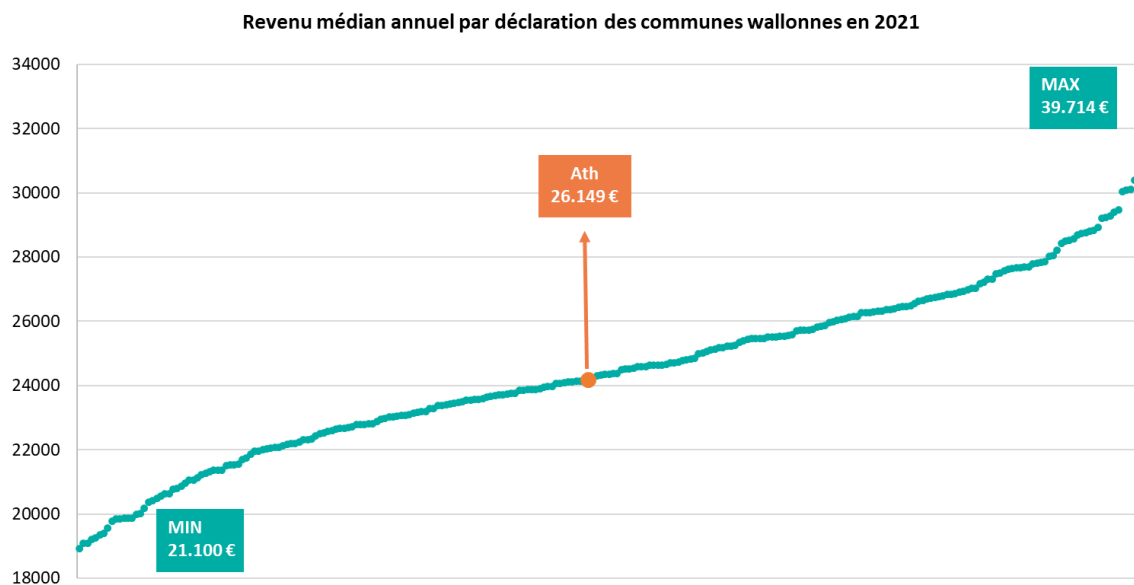


Figure 91 : Revenu médian annuel par déclaration des communes wallonnes en 2021 (source : IWEPS – Walstat)

Taux de chômage assez faible sous la moyenne wallonne et avec une tendance à la baisse ; revenu médian supérieur à la moyenne wallonne ; secteurs du commerce et de l'horeca davantage représentés qu'en Wallonie pour les salariés ; secteur de l'agriculture davantage représenté qu'en Wallonie pour les indépendants.

10.1.4. Accompagnement des travailleurs

Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

L'Agence Locale pour l'Emploi est une ASBL dont l'objet social est la réintégration professionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée. Ses missions sont de :

- fournir à moindre coût de petits services à un ensemble d'utilisateurs à savoir les particuliers, les autorités locales, les écoles, les ASBL et associations non commerciales, les horticulteurs et agriculteurs ;
- Organiser des formations pour les travailleurs ALE ;
- Aider les demandeurs d'emploi à effectuer leurs démarches administratives dans le cadre des demandes de plan d'aide à l'embauche.

Maison de l'Emploi



Selon le site web communal « la Maison de l'Emploi d'Ath, Brugelette et Chièvres est un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi. Elle est le fruit d'un partenariat entre les communes, leurs CPAS et LE FOREM. La Maison de l'Emploi est un service ouvert à tous : chercheurs d'emploi, travailleurs, étudiants, stagiaires en formation professionnelle ou contrat d'apprentissage, employeurs, bénéficiaires AWIPH, INAMI, (pré)-pensionnés... L'équipe de conseillers accueille le public pour réaliser toute démarche administrative du ressort du FOREM, l'accompagner dans sa recherche d'emploi ou de formation, la mettre en contact avec des partenaires (agences d'intérim, opérateur de formation, ...), ... »

Coworking Ath

La Ville d'Ath est équipée à la rue de l'Esplanade d'un espace de coworking modulable pouvant accueillir une vingtaine de travailleurs simultanément. Il dispose aussi d'une salle de réunion, d'une cuisine équipée, de casiers personnels et d'un jardin à l'arrière du bâtiment. Il propose des facilités pour les PMR (ascenseur, sanitaires).

10.2. Entreprises

10.2.1. Constats généraux

La commune d'Ath compte de l'ordre de **10.400 postes salariés** dont 14% concernent des entreprises de moins de 10 travailleurs (contre 18% en Région wallonne) et près de 20% pour les entreprises de plus de 500 travailleurs (contre 13% en Région wallonne). Parmi les **45 entreprises** que compte le territoire pour le secteur non-marchand, 29 comptent moins de 10 travailleurs. Plus de 2.525 **indépendants** sont répertoriés à Ath et une importante croissance de ce nombre a été observée en 10 ans (+25%).

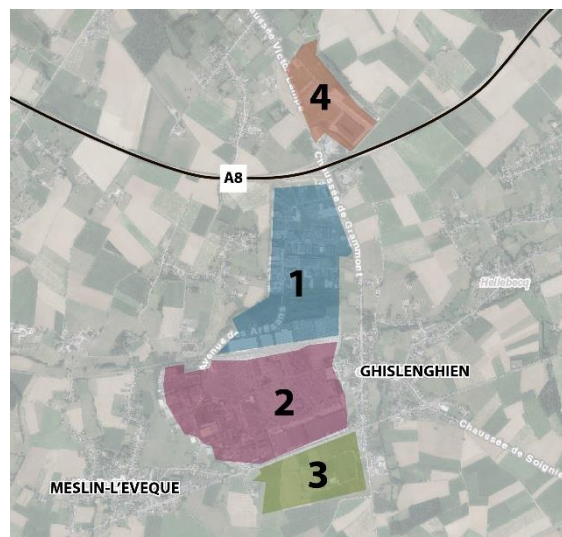
10.2.2. Parcs d'activité économique

Parc d'activité économique « Orientis »

Implanté sur les anciennes communes de Ghislenghien et de Meslin-l'Évêque ainsi que sur la commune de Lessines, le parc d'activité économique « Orientis » constitue un pôle majeur pour les entreprises. Ce site jouit d'une position stratégique en raison de sa proximité avec Bruxelles renforcé par un accès direct à l'autoroute reliant Bruxelles à Lille et en raison de son raccordement à une voie ferroviaire industrielle.

Le parc est composé de plusieurs zones :

- Le parc Orientis 1 regroupe de grandes entreprises du secteur logistique.
- Le parc Orientis 2 est occupé par un grand nombre de PME de l'industrie agro-alimentaire.
- Le parc Orientis 3 (au sud de la N7) n'est pas encore occupé mais offre des parcelles aménagées et constructibles, de superficies variées.
- Le parc Orientis 4, sur le territoire de Lessines.



Parc d'activité économique des Primevères

Le site web communal indique que « située en proche périphérie du centre-ville, le parc d'activité économique des Primevères accueille sur une zone de 18 hectares une vingtaine de PME et 540 travailleurs. Constituée de deux zones loties de part et d'autre du contournement de la ville d'Ath, avec des accès directs vers Tournai et Bruxelles, cette zone est en développement croissant depuis plusieurs années. Des services publics ont trouvé leur place dans cette zone ; il s'agit de La Poste, de l'Abattoir communal. Est également situé dans cette partie le Centre d'Exposition et de Valorisation Agricole (CEVA) habituellement utilisé pour les manifestations de l'entité qui nécessitent un espace de taille. »

10.2.3. Entreprises agricoles

Etant donné le caractère rural, il est important de se pencher plus spécifiquement sur les activités agricoles. Même si le nombre d'agriculteurs et d'exploitations agricoles diminue d'années en années et que l'activité agricole génère de moins en moins d'emplois, la région reste propice à cette activité. La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une augmentation de la taille moyenne de ces dernières. Cependant, l'importante pression foncière que subit le territoire provoque une hausse des prix des terres qui constitue un frein considérable au développement des activités agricoles.

Entre 1990 et aujourd'hui, le nombre d'exploitations agricoles à Ath est passé de plus de 400 à environ 190, soit une réduction de moitié. Parallèlement à ce phénomène de diminution, on observe proportionnellement un rajeunissement des chefs d'exploitation et notamment une augmentation de 10% de la part des « 45 - 54 ans » et une diminution de 10% des « 65 ans et plus ».

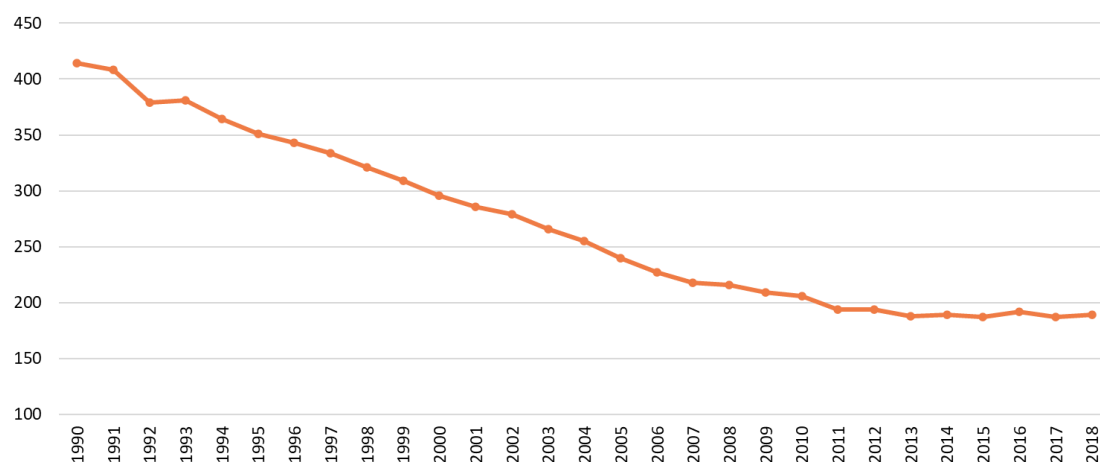


Figure 92 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles à Ath entre 1990 et 2018 (source : CAPRU)

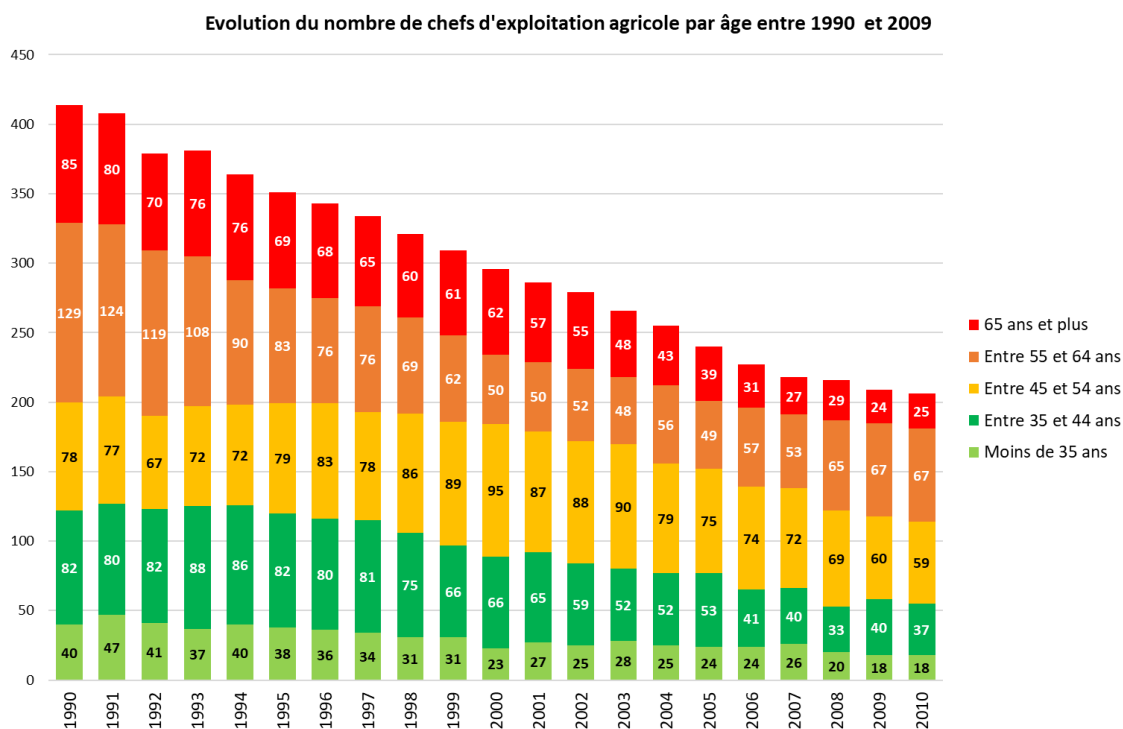


Figure 93 : Evolution du nombre de chefs d'exploitation agricole par âge entre 1990 et 2010 (source : CAPRU)

Alors que la surface agricole utile (SAU) montrait une évolution relativement stable entre 1990 et 2005, des variations plus importantes ont été observées au cours de cette dernière décennie mais la diminution de la SAU reste faible (2%), de même que celle des terres arables.

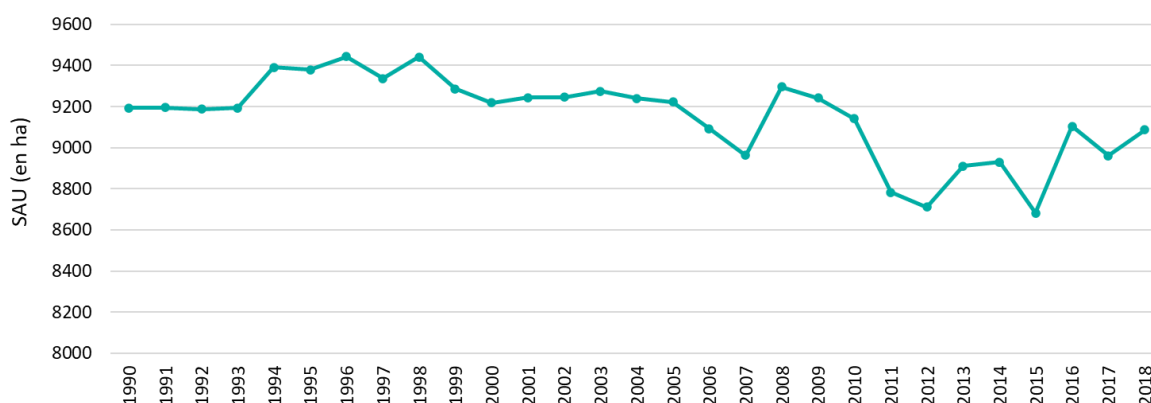


Figure 94 : Evolution de la surface agricole utile (SAU) à Ath entre 1990 et 2018 (source : CAPRU)

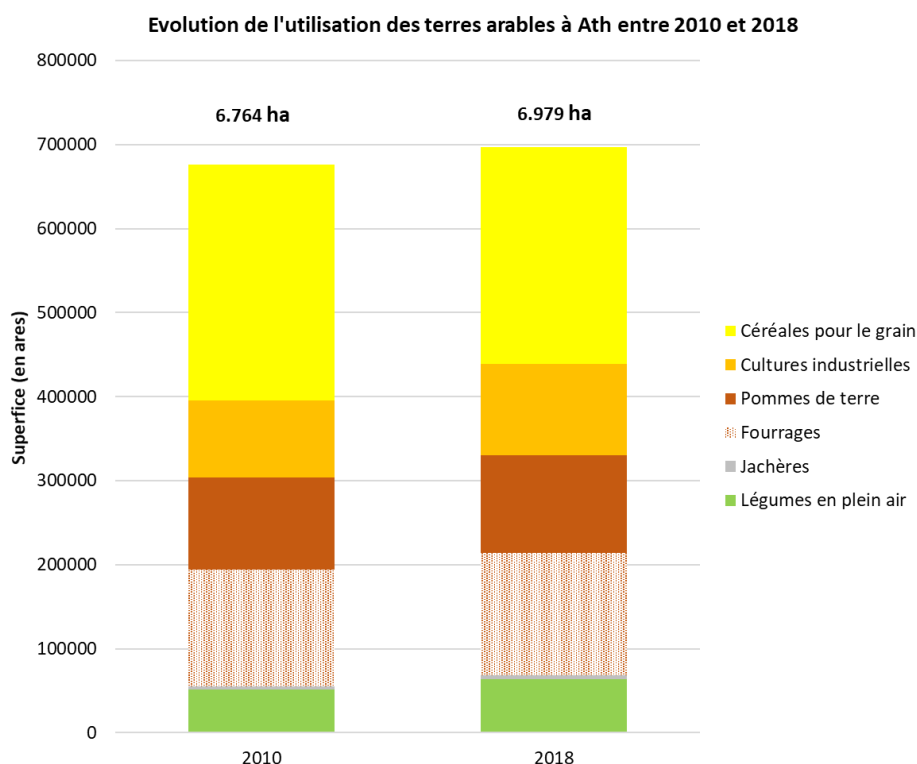


Figure 95 : Evolution de l'utilisation des terres arables à Ath entre 2010 et 2018 (source : CAPRU)



Notons la présence, sur le territoire communal de l'**abattoir** communal qui, comme l'indique le site web de la Ville « *emploie une quinzaine de personnes de la région. Grâce à sa mission d'approvisionnement du marché régional en viandes fraîches, l'abattoir s'inscrit activement dans une dynamique de soutien des filières locales. L'abattoir propose des services d'abattages traditionnel et rituel des espèces bovines, porcines, ovines et chevalines. Les services sont accessibles aux entreprises du secteur agroalimentaire, aux bouchers, aux agriculteurs et aux particuliers.* »

Entreprises générales : part importante des entreprises de plus de 500 travailleurs, forte croissance des indépendants

Entreprises agricoles : diminution du nombre d'exploitations agricoles ; stabilité de la surface agricole utile ; rajeunissement des chefs d'exploitation.

10.3. Développement local

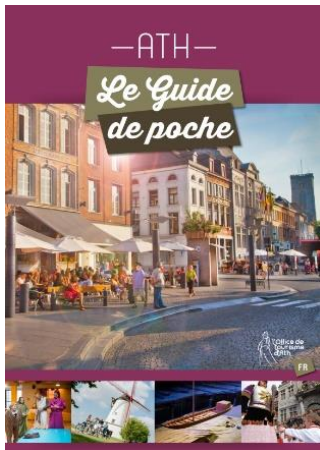
La commune d'Ath compte une **Agence de Développement Local (ADL)** qui est un service de proximité dont l'objectif est de favoriser le développement économique local, ainsi que la création d'emplois. Elle diagnostique les forces et faiblesses de son territoire. Ensuite, avec ses partenaires, elle propose aux différents acteurs socio-économiques des actions stratégiques de développement à mener.



Ses missions, selon le site web de la Ville, sont les suivantes :

- Accueillir, accompagner et orienter les porteurs de projets ;
- Promouvoir les ressources, savoir-faire et produits locaux ;
- Être un relais des administrations communales et régionales ;
- Développer des partenariats et stimuler les réseaux ;
- Mener des actions créatrices d'emplois ;
- Favoriser et promouvoir l'activité socioéconomique athoise.

10.4. Tourisme



La commune d'Ath affirme son caractère touristique via son office du tourisme qui met en évidence les atouts du territoire, tant sur le plan patrimonial, qu'économique et événementiel. L'office du tourisme a notamment publié un guide de poche reprenant toutes les curiosités à visiter.

Ath, bien connue pour sa ducasse du 4ème dimanche d'août, est également une cité de caractère au cœur d'une région verdoyante.

Son patrimoine architectural et historique permet de découvrir 2000 ans d'histoire. Durant les dernières décennies, des éléments classés en tant que sites ou monuments ont régulièrement été conservés et restaurés.

Mais l'histoire de la ville se laisse également approcher dans ses différents musées.

Visiter Ath, c'est découvrir l'authenticité du folklore local, sentir l'âme des pierres ou encore profiter de la convivialité des aménagements urbains. A la belle saison, les visiteurs apprécient les décors végétaux colorés et joyeux. La ville est en effet reconnue pour son fleureissement. Des concerts de carillon sont régulièrement programmés. Ath ne peut que se réjouir de voir son carillon primé par l'Unesco dans le cadre de la reconnaissance de la culture du carillon belge (22 avril 2016).

Des visites guidées de la ville et des musées sont organisées toute l'année sur réservation auprès de l'Office de Tourisme.¹⁶

L'entité est également nommée « Ath, Pays Vert » slogan touristique conçu dans les années 80 et qui suscite une forte adhésion des athois.

10.5. Synthèse

Le tableau ci-après constitue la synthèse en matière de développement économique. Il met en évidence les atouts et faiblesses (facteurs internes au territoire) et les opportunités et menaces (facteurs externes au territoire).

Tableau 24 : Matrice AFOM en matière de développement économique

Atouts	Faiblesses
• Taux de chômage assez faible (en diminution) • Revenu médian supérieure à la moyenne wallonne • Pôle d'emploi (commerces et entreprises) • Parc d'activités économiques (Orientis et Primevères) • Diversité des entreprises (taille) • Agence locale pour l'emploi (ALE) • Maison de l'emploi • Agence de Développement Local (ADL) • Office du tourisme • Nombreux atouts touristiques (patrimoine, événement, ...) • Rajeunissement des chefs d'exploitation agricole	• Diminution du nombre d'exploitations agricoles
Opportunités	Menaces
• Importante disponibilité foncière	

¹⁶ Source : Office du tourisme de la ville d'Ath

11. Energie et réseaux techniques

Au regard du contexte actuel en matière d'environnement, il est difficile envisageable de parler développement sans parler d'énergie. L'objectif de ce point n'est pas d'entrer dans des considérations techniques mais de mettre en évidence les principales infrastructures existantes et les démarches entreprises par la commune en matière d'énergie.

11.1. Réseaux techniques

En matière d'infrastructures techniques, notons les éléments suivants :

- Toute la commune est desservie par un réseau de distribution d'eau de la SWDE ;
- Toute la commune est desservie par un réseau de distribution d'électricité dont ORES Hainaut en est le gestionnaire ;
- Canalisations de gaz
- Ligne HT

Elia, qui est le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension belge, a introduit une demande de permis pour la réalisation d'une **nouvelle ligne électrique aérienne** d'un niveau de tension de 380 kV et d'une capacité de transport de 6GW, entre les postes d'Avelgem et de Courcelles (nommée « **Boucle du Hainaut** »). Le territoire athois est en partie concerné par le projet et plus spécifiquement les villages d'Autreppes et Arbre.



Figure 96 : Tracé du projet de ligne à haute tension d'Ores (source : www.boucléduhainaut.be)

11.2. Production d'énergie renouvelable

En 2018, les éoliennes en place ont produit 8,3 GWh pour la production d'électricité et l'énergie solaire en produisait 10,9 GWh dont 9,9 pour la production d'électricité et 1 pour la chaleur. Le territoire compte aujourd'hui 8 éoliennes dont 2 mises en service en 2020.



Tableau 25 : Eoliennes implantées sur le territoire d'Ath (source : Ville d'Ath)

Propriétaire	Localisation	Nombre d'éoliennes	Puissance totale	Date de mise en service
Eoly (Colruyt)	Rue du Parc Industriel à Ghislenghien	1	2MW	2006
ELSA (Ideta)	Chaussée de Bruxelles – Chaussée de Grammont à 7822 Ghislenghien/Ath	2	2 x 2,3 MW	2019
Eoly (Colruyt)	Rebaix-Bouvignies et cabine de tête à la Route de Flobecq à Ostiches	3	3 x 3,4 MW	2020
Eoly (Colruyt)	Ghislenghien-Ollignies (centre logistique Colruyt)	1	2 MW	2016
S.A. e-NosVents	Chaussée de Soignies (N57) à Ghislenghien	1	< 3 MW	2020

11.3. Mesures prises par la commune



Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques. Grâce à POLLEC (Politique locale énergie climat), politique mise en place dans le cadre de la Convention des Maires, les communes disposent d'outils qui leur permettent d'avoir un impact direct sur leur consommation énergétique.

En 2015, Ath a rejoint le groupe de travail « Wallonie picarde Energie positive » regroupant 20 communes et piloté par l'intercommunale Ideta. Ensemble, ces 20 communes ont signé la Convention des Maires : il s'agit d'une initiative européenne qui regroupe les autorités locales et régionales qui souhaitent réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO₂ en vue d'enrayer le changement climatique et de mettre en place des actions pour s'y adapter. Pour ce faire, un **Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat** a été élaboré par la Commune : il s'agit de l'outil principal reprenant les actions programmées pour atteindre les objectifs dans les différents secteurs.



Alors que la Ville d'Ath s'était engagée à réduire de 20% ses émissions de CO₂ pour 2020, la voici de retour avec de nouveaux objectifs : **réduire ses émissions de CO₂ de 40% pour 2030**. Cela correspond à une diminution de 114.200 T de CO₂ par rapport à 2006, qui est l'année de référence. Le Plan d'Action approuvé par le Conseil communal répartit l'objectif global en réduction des émissions par secteur via des objectifs spécifiques tels que l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, la promotion des systèmes à haut rendement, la bonne gestion de l'énergie et l'écomobilité, traduits eux-mêmes en actions concrètes.

Le plan d'actions établi par la commune est organisé autour de 3 grandes thématiques :

- Les **actions d'atténuation** relatives à :
 - Patrimoine communal
 - Logement
 - Transport
 - Tertiaire
 - Industries
 - Gestion des déchets
- Les **énergies renouvelables** :
 - Eolien
 - Hydro-électricité
- Biomasse
- Biométhanisation
- Energie solaires
- Les **actions d'adaptation** relatives à :
 - Aménagement du territoire
 - Santé
 - Agriculture
 - Energie
 - Eau
 - Forêt

Pour les mesures d'atténuation, des objectifs littéraires et chiffrés sont définis.

Tableau 26 : Objectifs du PAEDC pour les mesures d'atténuation (source : Ville d'Ath)

Thème	Objectifs
Patrimoine communal	- Objectif 1 Réduction des consommations de l'éclairage public - Objectif 2 Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux - Objectif 3 Bonne gestion de l'énergie dans les bâtiments communaux - Objectif 4 Développement d'alternatives moins émettrices de CO2
Logement	- Améliorer l'enveloppe des logements - Objectif 2 Promouvoir les technologies à haut rendement - Objectif 3 Promouvoir les gestes qui permettent les économies
Transport	- Objectif 1 Améliorer la sécurité pour la mobilité douce - Objectif 2 Améliorer l'accessibilité pour la mobilité douce - Objectif 3 Donner le goût de la mobilité douce - Objectif 4 Mesures incitatives pour la mobilité douce - Objectif 5 Donner les moyens de se passer de la voiture individuelle - Objectif 6 Décourager l'usage de la voiture individuelle - Objectif 7 Développer les alternatives à l'essence et au diesel
Tertiaire	- Objectif 1 Améliorer l'enveloppe des bâtiments - Objectif 2 Promouvoir les technologies à haut rendement - Objectif 3 Promouvoir les gestes qui permettent les économies
Industries	- Objectif 1 Promouvoir la bonne isolation des bâtiments - Objectif 2 Limiter les pertes d'énergie par l'infrastructure - Objectif 3 Promouvoir les systèmes énergétiques à haut rendement - Objectif 4 Réduire les consommations des machines et process
Gestion des déchets	La Commune a été désignée zéro déchet et vise l'objectif de réduire la quantité d'ordures ménagères brutes sous la barre des 100kg/habitant/an.

11.4. Synthèse

Le tableau ci-après constitue la synthèse en matière d'énergie et de réseaux techniques. Il met en évidence les atouts et faiblesses (facteurs internes au territoire) et les opportunités et menaces (facteurs externes au territoire).

Tableau 27 : Matrice AFOM en matière d'énergie et de réseaux techniques

Atouts	Faiblesses
• Production d'énergie renouvelable • Nouvelles constructions plus économes en énergie • Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat	• Part importante d'anciens bâtiments, peu économe en énergie
Opportunités	Menaces
	• Projet de nouvelle ligne à haute tension aérienne d'Elia

Annexes

Liste des annexes

Annexe 1-1

Cartes villageoises « Paysage et Patrimoine »

Annexe 1-2

Cartes villageoises « Mobilité »

Annexe 1-3

Cartes villageoises « Nature »

Annexe 1-4

Cartes villageoises « Pôles »

Annexe 1-5

Résumé des Schémas de Développement Commerciaux de 2014

Annexe 1-6

Capacité d'emprunt de la Ville d'Ath



Annexe 1-1

Cartes villageoises « Paysage et Patrimoine »



Annexe 1-2

Cartes villageoises « Mobilité »



Annexe 1-3

Cartes villageoises « Nature »



Annexe 1-4

Cartes villageoises « Pôles »



Annexe 1-5

Résumé des Schémas de Développement Commerciaux de 2014



Annexe 1-6

Capacité d'emprunt de la Ville d'Ath



Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable asbl

Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
00 32 81 25 04 80
www.icedd.be
icedd@icedd.be

N° registre de commerce : sans objet
N° TVA : BE0407.573.214
Représenté par : Gauthier Keutgen, Secrétaire Général
N° de compte bancaire : BE59 5230 4208 3426 / BIC TRIOBEBB